

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS

2010-
2011-

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS

LES DONNÉES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION DISTINCTE

TOME II – QUESTIONS 50 À 93 ET
NOUVELLES QUESTIONS DU 2^E GROUPE D'OPPOSITION

AVRIL 2010

Québec 

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

50. Les effectifs du Bureau du coroner, par catégorie d'emploi ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner – 03.03

QUESTION 50: Les effectifs du Bureau du coroner, par catégorie d'emploi ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour 2009-2010.		
Catégorie d'emploi	2009-2010	
	Effectifs autorisés	Masse salariale
Coroners	11	1 420 953
Cadres supérieurs	2	202 442
Professionnels	9	698 586
Techniciens et employés de bureau	17	652 065
Ouvriers	12	401 580
	51	3 375 626

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

51. La liste des coroners investigateurs et des coroners enquêteurs, leur rémunération respective pour la période 2009-2010 ainsi que les augmentations prévues.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner – 03.03

QUESTION 51 : La liste des coroners investigateurs et des coroners enquêteurs, leur rémunération respective pour la période 2009-2010 ainsi que les augmentations prévues.

Coroners *	Rémunération (\$)	Augmentations prévues
Coroners investigateurs		
Brochu, Jean-E	122 544	
Chouinard, Lyne	130 066	
Dionne, Paul	122 544	
Éthier, Gilles	130 066	
Houde, Michelle (démissions août 2009)	50 420	
Morin, Pierre (retraite mai 2009)	15 844	
Nolet, Louise	166 881	
Ramsay, Jacques	122 544	
Total	860 909	
Coroners enquêteurs		
Kronström, Andrée	118 113	
Malouin, Luc	118 113	
Rudel-Tessier, Catherine	118 113	
Total	354 339	

Les coroners permanents sont nommés par décret dont la durée est indéterminée.

** La liste des coroners investigateurs ne comprend pas les coroners investigateurs à temps partiel.*

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

52. L'état des rapports d'investigation (terminés ou non) sur les décès signalés en 2007, 2008, 2009 et 2010 ainsi que le délai moyen entre le signalement du décès et le dépôt du rapport.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner-03.03

QUESTION 52 : L'état des rapports d'investigation (terminés ou non) sur les décès signalés en 2007, 2008, 2009 et 2010¹ ainsi que le délai moyen entre le signalement du décès et le dépôt du rapport.

État des rapports :

Tableau 1 - Nombre de rapports d'investigation terminés et à venir pour les décès signalés en 2007, 2008 et 2009

Année de signalement du décès	2007	2008	2009
Rapport terminé	4 073	3 448	1 554
Rapport en cours	117	561	2 371
Total des décès signalés	4 190	4 009	3 925

Tableau 2 - Pourcentage de rapports d'investigation terminés et à venir pour les décès signalés en 2007, 2008 et 2009

Année de signalement du décès	2007	2008	2009
Rapport terminé	97 %	86 %	40 %
Rapport en cours	3 %	14 %	60 %

Délai moyen :

Le délai moyen entre le signalement d'un décès et la remise du rapport d'investigation est de 9 mois.

¹ Comme les données sont compilées sur la base d'année civile, les données pour 2010 sont trop préliminaires pour permettre un comparatif.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

53. La liste des enquêtes terminées en 2009-2010 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit et la date de la remise du rapport).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner – 03.03

QUESTION 53 : La liste des enquêtes terminées en 2009-2010 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit et la date de remise du rapport).

Date de l'ordonnance	Enquête	Nature de l'événement	Coroner enquêteur	Date du décès	Endroit de remise du rapport	Date de remise du rapport
2009-02-13	Héroux, Roxanne	Décès par noyade	M ^e Luc Malouin	2007-11-20	Québec	2009-10-20
2009-02-26	Lamontagne, Denise	Décès d'une personne âgée ayant des problèmes de santé physique et mentale	M ^e Catherine Rudel-Tessier	2008-05-01	Québec	2010-01-07
2008-09-18	Un, Sitha	Décès à la suite d'une amputation d'un pied	M ^e Catherine Rudel-Tessier	2008-05-02	Québec	2010-02-12

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

54. La liste des enquêtes pendantes au 31 mars 2010 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit) ainsi que l'état d'avancement de l'enquête.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner – 03.03

QUESTION 54 : La liste des enquêtes pendantes au 31 mars 2010 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit) ainsi que l'état d'avancement de l'enquête.

Date de l'ordonnance	Enquête	Nature de l'événement	Coroner enquêteur	Date du décès	Endroit	État d'avancement de l'enquête-
2003-09-29	Forgeot, Cyril	Accident d'auto à St-Jérôme	M ^e Catherine Rudel-Tessier	2003-06-14		En suspens (procédures criminelles)
2004-09-28	Berniquez, Michel	Décès après son arrestation par des policiers	M ^e Andrée Kronström	2003-06-28	Montréal	En suspens (jugement déclaratoire porté en appel)
2008-07-04	Bennis, Mohamed-Anas	Décès après une altercation avec des policiers	M ^e Catherine Rudel-Tessier	2005-12-01	Montréal	En suspens (procédure judiciaire)
2008-12-01	Villanueva, Fredy Alberto	Décès à la suite de blessures par balles	M ^e André Perreault	2008-08-09	Montréal	Auditions prévues : 29 mars 2010 au 1er avril 2010 Mai 2010 : 3-4-5-10-12-13-14-17-18-19-25-26-31 Juin 2010 : 1-2-22-23-25-28-29-30 Juillet 2010 : 2-5-6-7-8-9-12-13-14-15-16-19-20-21-22-23-26-27-28-29-30 Septembre 2010 : 13-14-15-16-17-21-22-27-28-29-30 Octobre 2010 : 1-4-5-7-8-18-19-22-23-24-25-26-29-30 Novembre 2010 : 1-2-3-8-9-10-15-16-18-19-22-23-24-25-26-29-30 Décembre 2010 : 1-2-3

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

608

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner – 03.03

QUESTION 54 : La liste des enquêtes pendantes au 31 mars 2010 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit) ainsi que l'état d'avancement de l'enquête.

Date de l'ordonnance	Enquête	Nature de l'événement	Coroner enquêteur	Date du décès	Endroit	État d'avancement de l'enquête-
2009-02-10	Benkiran, Rajaa Pinet, Jean-Paul Rivard Lanouette, Lucie St-Onge, Solange	Décès de piétons heurtés par des déneigeuses	M ^e Luc Malouin	2008-12-15 2009-02-03 2009-02-03 2009-02-03	Laval	Auditions tenues : 22, 23 et 25 février 2010 D'autres auditions à prévoir
2009-02-26	Charpentier, Yanick	Décès à la suite d'une altercation entre deux jeunes à l'école	M ^e Andrée Kronström	2007-11-12	Laval	Rédaction du rapport en cours
2010-03-05	Jacob, Martin	Décès d'un bébé retrouvé décédé dans son lit	M ^e Andrée Kronström	2008-11-23	Québec	Préparation de l'enquête
2010-03-05	Lafrance, Katarina	Décès d'un bébé retrouvé sans vie au domicile	M ^e Andrée Kronström	2009-01-11	Québec	Préparation de l'enquête

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

55. Copie des directives, orientations ou autres, envoyées par le Bureau du coroner en chef à tous les coroners pour la période 2009-2010.

(AUCUNE)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

56. Les effectifs du bureau du Commissaire à la déontologie policière, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commissaire à la déontologie policière – 03.04

QUESTION 56 : Les effectifs du bureau du Commissaire à la déontologie policière, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2009-2010.

Catégories d'emploi	Effectifs	Masse salariale
	2009-2010	
Dirigeants et membres	2	262 730
Cadres	2	230 761
Professionnels	21	1 563 037
Techniciens	3	126 065
Personnel de bureau	9	354 742
Total	37	2 537 335

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

57. La liste des dirigeants de la Commission, leur rémunération respective pour la période 2009-2010 ainsi que les augmentations et bonis prévus.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commissaire à la déontologie policière – 03.04

QUESTION 57 : La liste des dirigeants du Commission, leur rémunération respective pour la période 2009-2010 ainsi que les augmentations et bonis prévus.

Le commissaire à la déontologie policière :	M ^e Claude Simard	mandat du 16 mars 2010 au 15 mars 2015	Traitement au 31 mars 2010 :	144 617 \$
Le commissaire adjoint :	M ^e Réjean Gauthier	mandat du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2011	Traitement au 31 mars 2010 :	118 113 \$
Pour les augmentations et bonis prévus :			Conformément aux orientations gouvernementales	

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

58. La répartition des plaintes adressées au Commissaire par corps policier et constable spécial pour la période 2009-2010 (incluant le nombre de plaintes, le total des policiers en cause) ainsi que le nombre de dossiers portés en appel par corps policier.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commissaire à la déontologie policière – 03.04

QUESTION 58 : La répartition des plaintes adressées au Commissaire par corps policier et constable spécial pour la période 2009-2010 (incluant le nombre de plaintes, le total des policiers en cause) ainsi que le nombre de dossiers portés en appel par corps policiers.

	<u>Nombre de plaintes</u>	<u>Nombre de policiers⁽³⁾</u>
1. Nombre de plaintes reçues ⁽¹⁾	1647⁽²⁾	2430
- Sûreté du Québec	409	562
- Service de police de la ville de Montréal	614	926
- Corps de police municipaux	566	860
- Polices autochtones	43	56
- Constables spéciaux	13	14
- Agents de la protection de la faune	7	12

⁽¹⁾ Du 1^{er} avril 2009 au 15 février 2010 (date de compilation)

⁽²⁾ Une plainte peut impliquer des policiers de plus d'un corps de police.

⁽³⁾ Incluant les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers.

2. Nombre de dossiers portés en appel devant la Cour du Québec par corps policiers ⁽¹⁾

	<u>Nombre de dossiers</u>
- Sûreté du Québec	1
- Service de police de la Ville de Montréal	7
- Corps policiers municipaux	2
TOTAL :	10

⁽¹⁾ Du 1^{er} avril 2009 au 15 février 2010 (date de compilation)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

59. La répartition des dossiers selon la décision prise à la réception des plaintes par le Commissaire pour la période 2009-2010 ou, si le dossier est en suspens, les motifs pour lesquels aucune décision n'a été prise.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commissaire à la déontologie policière – 03-04

QUESTION 59 : La répartition des dossiers selon la décision prise suite à l'examen préliminaire des plaintes par le Commissaire pour la période 2009-2010 ou, si le dossier est en suspens, les motifs pour lesquels aucune décision n'a été prise.

Traitement apporté et décisions suite à l'examen préliminaire ⁽¹⁾:

- Conciliation:	657
- Enquête:	80
- Plainte refusée:	882
- Désistement:	0
- À l'étude:	185

⁽¹⁾ Du 1^{er} avril 2009 au 15 février 2010 (date de compilation)

Motifs pour lesquels aucune décision n'a été prise :

À la réception d'une plainte, le Commissaire dispose en vertu de la loi d'un délai de **40 jours** pour procéder à son examen préliminaire. À cette fin, il constitue un dossier initial qu'il veut, dès cette étape, le plus complet possible. Ce dossier contient, entre autres, l'information et les précisions qui lui sont communiquées par le plaignant, l'opinion de ce dernier sur la tenue d'une conciliation dans son cas, ainsi que les documents policiers et judiciaires disponibles.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

60. Motifs invoqués pour le refus de plaintes par le Commissaire et nombre de plaintes refusées par motif.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commissaire à la déontologie policière – 03-04

QUESTION 60 : Motifs invoqués pour le refus de plaintes par le Commissaire et nombre de plaintes refusées par motif.

882 plaintes furent refusées à la suite de leur examen préliminaire, et ce, pour les raisons suivantes :

- ❖ Un élément essentiel à sa recevabilité fait défaut :
 - elle ne vise pas un policier ou un constable spécial (ex. un préposé au stationnement);
 - cette personne n'était pas lors de l'incident à l'origine de la plainte dans l'exercice de ses fonctions (la plainte porte sur des actes qui n'ont pas de relation avec l'exercice de la fonction de policier et qui ont été perpétrés hors des heures de service);
 - ce n'est pas un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec.
- ❖ La plainte est prescrite (le délai de prescription est d'un an).
- ❖ La plainte est manifestement frivole, vexatoire ou portée de mauvaise foi (ex. plaintes répétitives alors que le Commissaire a déjà disposé de telles plaintes de la part du plaignant).
- ❖ Le Commissaire n'a pu obtenir dans le délai prescrit (40 jours pour procéder à l'examen préliminaire) la collaboration du plaignant pour recueillir les éléments d'information nécessaires au traitement de sa plainte.
- ❖ Les vérifications effectuées auprès du plaignant, d'autres personnes impliquées ou à partir des documents disponibles (ex. rapports opérationnels) permettent de conclure qu'il n'y a pas eu dérogation déontologique en l'espèce.
- ❖ Le plaignant n'a pas fourni de motif valable pour s'opposer à la conciliation.

De ces plaintes, on notera :

Plainte irrecevable

(défaut d'un élément essentiel et prescription) : 84

Refus faute de précisions demandées : 61

Autres motifs (absence de faute déontologique

appréciée suite à une pré-enquête) : 737 ont donné lieu à des décisions particularisées, écrites et motivées transmises aux intimés et aux organismes dont ils relèvent.

Remarque : Le plaignant dispose d'un droit de révision.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

61. État de la mise en oeuvre des modifications législatives à la Loi sur la police dont le nombre de demandes d'excuses, le nombre de dossiers à l'étude, etc.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commissaire à la déontologie policière – 03.04

QUESTION 61 : État de la mise en œuvre des modifications législatives à la Loi sur la police dont le nombre de demandes d'excuses, le nombre de dossiers à l'étude, etc.

Depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 80, le 15 juin 2006, 177 demandes d'excuses ont été traitées par le bureau du Commissaire à la déontologie policière et soumises au Comité de déontologie policière. Le Comité de déontologie policière a rendu 167 décisions, dont 14 défavorables aux policiers requérants.

Les 10 dossiers restants sont soit en délibéré ou feront l'objet d'une décision au cours de l'exercice financier 2010-2011.

Au cours de l'année financière 2009-2010, 31 demandes d'excuses ont été traitées par le bureau du Commissaire à la déontologie policière et soumises au Comité de déontologie policière qui, au cours de la même période, a rendu 30 décisions.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

62. Les effectifs du Comité de déontologie policière, par catégorie d'emploi, ainsi que la masse salariale pour chacune des catégories pour la période 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Comité de déontologie policière – 03.05

QUESTION 62 : Les effectifs du Comité de déontologie policière, par catégorie d'emploi, ainsi que la masse salariale pour chacune des catégories pour la période 2009-2010.

Catégories d'emploi	Effectifs	Masse salariale
Président et membres	8	883,8
Professionnels	3	86,7
Autre personnel (régulier)	9	288,7
Contribution de l'employeur (rég.)		6,4
TOTAL	20	1 265,6

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

63. La liste des dirigeants du Comité de déontologie policière, leur rémunération respective pour la période 2009-2010 ainsi que les augmentations prévues.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Comité de déontologie policière – 03.05

QUESTION 63 : La liste des dirigeants du Comité de déontologie policière, leur rémunération respective pour la période 2009-2010 ainsi que les augmentations prévues.

Nom, prénom	Titre	Début du contrat	Fin du contrat	Rémunération au 31 mars 2010
Bilodeau, Mario	Membre	2008-11-10	2011-10-09	167 931,00 \$
Cohen, Michèle	Membre	2005-05-09	2010-05-08	118 113,00 \$
Drouin, Pierre	Membre	2010-01-07	2013-01-06	118 113,00 \$
Gagné, Pierre	Président	2008-11-10	2013-11-09	130 060,00 \$
Haccoun, Nathalie	Vice-présidente	2009-03-02	2014-03-01	110 834,00 \$
Iuticone, Richard	Membre	2010-01-29	2013-01-28	118 113,00 \$
Rivard, Louise	Membre	2009-06-29	2014-06-28	87 114,00 \$

Pour les augmentations prévues : conformément aux orientations gouvernementales

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

64. Le nombre de dossiers reçus par catégorie (citations/révisions)
et par origine (SQ, SPVM, corps municipaux) durant la période 2009-2010.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : Comité de déontologie policière – 03.05

QUESTION 64 : Le nombre de dossiers reçus par catégories (citations/révisions) et par origine (SQ, SPVM, corps municipaux)¹ durant la période 2009-2010.

Dossiers reçus en 2009-2010 au 1^{er} mars 2010

Origine	Citations	Révisions
Sûreté du Québec	11	3
Corps municipaux	48	18
SPVM	50	7
Polices amérindiennes	2	0
Constables spéciaux	0	0
Contrôleurs routiers	0	0
Agents de la protection de la faune	<u>0</u>	<u>0</u>
TOTAL	111	28

¹ Incluant également les polices amérindiennes, constables spéciaux et contrôleurs routiers.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

65. Le nombre de dossiers en suspens au 31 mars 2010, par catégories et par origines.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Comité de déontologie policière – 03.05

QUESTION 65 : Le nombre de dossiers en suspens au 31 mars 2010, par catégories et par origines.

Origine	Citations	Révisions	Excuses
Sûreté du Québec	0	0	0
Corps municipaux	0	0	0
SPVM	0	0	0
Polices amérindiennes	0	0	0
Constables spéciaux	0	0	0
Contrôleurs routiers	0	0	0
Agents de la protection de la faune	0	0	0
TOTAL	0	0	0

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

66. Le délai moyen pour le traitement d'un dossier.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Comité de déontologie policière – 03.05

QUESTION 66 : Le délai moyen pour le traitement d'un dossier.

Le délai moyen global de traitement d'un dossier de citation pour l'année 2009-2010 est de 16,2 mois *.

Il s'agit du délai entre le dépôt au greffe de la citation et la transmission de la décision finale, peu importe l'année du dépôt du dossier au greffe incluant les dossiers suspendus en raison de procédure devant les tribunaux supérieurs.

* Le délai moyen global de traitement d'un dossier de citation pour l'année 2009-2010 en excluant les dossiers suspendus en raison de procédures devant les tribunaux supérieurs est de 15,3 mois.

NOTE : Les données sont en date du 1^{er} mars 2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

67. Les effectifs de la CQLC, par catégories d'emploi ainsi que la masse salariale pour chaque catégorie pour la période 2009-2010, et prévisions pour 2010-2011.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commission québécoise des libérations conditionnelles – 03.02

QUESTION 67 : Les effectifs de la CQLC, par catégories d'emploi ainsi que la masse salariale pour chaque catégorie pour la période 2009-2010, et prévisions pour 2010-2011.

Catégorie d'emploi	2009-2010	
	Nombre	Masse salariale
Dirigeants, membres d'organismes et cadres supérieurs	12	1 273,3
Professionnels	15	1 002,4
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	20	851,5
TOTAL	47	3 127,2

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

68. La liste des commissaires (permanents/communautaires) de la Commission pour la période 2009-2010, incluant leur CV, leur traitement annuel et date de la fin de leur mandat.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : Commission québécoise des libérations conditionnelles – 03.02

QUESTION 68 : La liste des commissaires (permanents/communautaires) de la Commission pour la période 2009-2010, incluant leur CV, leur traitement annuel et date de la fin de leur mandat.

1. Membres à temps plein

Nom	Traitement annuel	Date de fin de mandat
Bédard, Paul	117 993	2012-02-04
Danis, Caroline	87 604	2012-02-04
Dugré, Jean	118 113	2014-09-06
Fillion, Julie	100 688	2013-02-03
Larrivée, Régis	130 983	2012-12-11
Marsolais, Diane	98 432	2012-02-04
Sauvé, Manon	118 113	2013-03-30
Sultan, David	130 066	2012-02-04
Tétreault, Lucie	100 161	2012-10-08
Tremblay, Jean-René	97 917	2012-02-04
Trudeau, Marie-Andrée	144 617	2012-07-02

Conformément à l'article 123 de la Loi sur le système correctionnel du Québec, les membres à temps plein demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commission québécoise des libérations conditionnelles – 03.02

QUESTION 68 : La liste des commissaires (permanents/communautaires) de la Commission pour la période 2009-2010, incluant leur CV, leur traitement annuel et date de la fin de leur mandat.

2. Membres à temps partiel

Butstraen, Lara De Vette, Suzanne Desgagné, Jean-Guy Dionne, Alain Falardeau, Mark Guillén-Lemus Yvonne	Lainé, Joseph Petosa, Connie Richard, Hélène St-Amand, Reynold St-Pierre, Louise(démission / 2009-10-19) Turmel, Paul	Leblond, Isabelle	Audet, Jocelyne Duchaîne, Pierre Leblanc, Alma
Nommés par le décret 46-2007 du 30 janvier 2007. Fin du mandat 4 février 2012.		Nommée par le décret 636-2007 du 7 août 2007. Fin du mandat 6 août 2012.	Nommés par le décret 697-2008 du 25 juin 2008. Fin du mandat 24 juin 2013.

Les membres à temps partiel de la Commission québécoise des libérations conditionnelles reçoivent un traitement correspondant au maximum de l'échelle de traitement annuel applicable aux membres à temps plein d'organismes du niveau 3, majoré de 20 % et divisé par 261 jours ouvrables au terme de chaque journée de séance à laquelle ils participent ou la moitié de ce traitement au terme de chaque demi-journée de séance à laquelle ils participent (décret 47-2007).

De plus, conformément à l'article 123 de la Loi sur le système correctionnel du Québec, les membres à temps partiel demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Coût pour une journée : 543 \$
 Coût pour une demi-journée : 272 \$

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : Commission québécoise des libérations conditionnelles – 03.02

QUESTION 68 : La liste des commissaires (permanents/communautaires) de la Commission pour la période 2009-2010, incluant leur CV, leur traitement annuel et date de la fin de leur mandat.

3. Membres issus de la communauté

Blouin, Luc Boyer, André Calderon, José Dupuis Salvas, Claudette Estiverne-Bathalien, Amanthe Fallu, Patricia Ann Guay, Normand Lacombe, Élysabeth Lambert, Claudette Lapointe, Roger	Latendresse, Michel Le Blanc, Claude Lessard, Claude Ouellet, Gaétan Razik, Nourredine Savaria, Claude Teitelbaum, Reisa Toussaint, Rosette	Bolduc, Michel Bouchard, Manon Bouchard, Sandra Bureau, Danielle Corbeil, Lorraine Gervais, Arthur Gauthier, Gaétan Pelletier, André (démission / 2009-09-14)	Lacroix, Éline Laporte, France Laramée, Pierre Laroche, Guy Ménard, Claire Pelland, Annie	Chagnon, Marie-Josée Cyr, Pierre Giroux, Stéphanie Robert, André
Nommés par le décret 45-2008 du 31 janvier 2008. Fin du mandat 30 janvier 2011.		Nommés par le décret 366-2008 du 16 avril 2008. Fin du mandat 30 avril 2011.		Nommés par le décret 698-2008 du 25 juin 2008. Fin du mandat 24 juin 2011.

Les membres issus de la communauté reçoivent des honoraires correspondant à 60 % du maximum de l'échelle de traitement annuel applicable aux membres à temps plein d'organismes du niveau 3, majoré de 20 % et divisé par 261 jours ouvrables au terme de chaque journée de séance à laquelle ils participent ou la moitié de ces honoraires au terme de chaque demi-journée de séance à laquelle ils participent (décret 47-2007).

De plus, conformément à l'article 123 de la Loi sur le système correctionnel du Québec, les membres issus de la communauté demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Coût pour une journée : 326 \$
Coût pour une demi-journée : 163 \$

TITRE ET PROGRAMME : Commission québécoise des libérations conditionnelles – 03.02

QUESTION 68 : La liste des commissaires (permanents/communautaires) de la Commission pour la période 2009-2010, incluant leur CV, leur traitement annuel et date de la fin de leur mandat.

3. Membres issus de la communauté (suite)

Bastien, Richard
Demers, Jean (démission / 2010-03-12)
Roy, Denis
Villeneuve, Guy

Nommés par le décret 215-2009 du 12 mars 2009.
Fin du mandat 11 mars 2012.

Les membres issus de la communauté reçoivent des honoraires correspondant à 60 % du maximum de l'échelle de traitement annuel applicable aux membres à temps plein d'organismes du niveau 3, majoré de 20 % et divisé par 261 jours ouvrables au terme de chaque journée de séance à laquelle ils participent ou la moitié de ces honoraires au terme de chaque demi-journée de séance à laquelle ils participent (décret 47-2007).

De plus, conformément à l'article 123 de la Loi sur le système correctionnel du Québec, les membres issus de la communauté demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Coût pour une journée : 326 \$
Coût pour une demi-journée : 163 \$

* Les CV des employés nommés en vertu d'un décret sont disponibles sur le site des nominations du conseil des ministres.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

69. La répartition des décisions prises par la Commission pour la période 2009-2010 (libérations conditionnelles avec ou sans audiences, programme de semi-liberté et programme d'appel en matière d'absence temporaire).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commission québécoise des libérations conditionnelles – 03.02

QUESTION 69 : La répartition des décisions prises par la Commission pour la période 2009-2010 (libération conditionnelle avec ou sans audience, programme de semi-liberté et programme d'appel en matière d'absence temporaire).

La répartition des décisions prises par la Commission pour la période 2009-2010 (10 mois).

Au cours de l'exercice 2009-2010, soit du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} février 2010, la Commission a pris en audience et en examen sur dossier :

- Décisions en matière de permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle :	587 (incluant 117 reports)
- Décisions en matière de libération conditionnelle :	2854
- Décisions en matière de permission de sortir pour visite à la famille :	60 (aucun report)

Total des décisions prises en audience ou en examen sur dossier : 3501

En ce qui concerne les décisions prises hors audience, la répartition s'effectue comme suit :

- Autorisation de déplacements hors Québec et hors Canada :	18
- Recevabilité des demandes de révision en permission de sortir et en libération conditionnelle :	129
- Recevabilité des demandes de nouvel examen en libération conditionnelle :	44
- Rapports d'événement :	493

Total des décisions prises hors audience : 684

TOTAL DES DÉCISIONS PRISES PAR LA COMMISSION en 2009-2010 : 4185

Renoncations : 1366

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

70. La répartition territoriale, par établissement de détention, des renoncations et des décisions de la Commission pour la période 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commission québécoise des libérations conditionnelles – 03.02

QUESTION 70 : La répartition territoriale, par établissement de détention, des renoncements et des décisions de la Commission pour la période 2009-2010.

Pour la période du 1^{er} avril 2009 au 1 février 2010 (10 mois), la répartition du nombre de renoncements et du nombre de décisions en matière de mise en liberté sous condition (permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle, libération conditionnelle, permission de sortir pour visite à la famille) est la suivante :

Direction territoriale	Établissement	Renoncements	Décisions
Est du Québec	Baie-Comeau	10	20
	Chicoutimi	30	65
	CQLC-Québec	13	132
	Détention Québec(F)	11	68
	Détention Québec(H)	231	559
	New-Carlisle	37	44
	Rimouski	50	64
	Roberval	25	21
	Sept-Iles	1	4
	Trois-Rivières	87	267
	Sous-Total	495	1244
Ile de Montréal	CQLC-Montréal	2	205
	Détention Montréal	355	784
	Maison Tanguay	46	120
	Rivière - des - Prairies	14	11
	Sous-Total	417	1120
Ouest du Québec	Amos	49	78
	Hull	76	164
	Saint-Jérôme	147	458
	Sherbrooke	130	209
	Sorel	32	138
	Valleyfield	20	90
	Sous-Total	454	1137
	TOTAL	1 366	3501

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

71. Copie d'entente(s) conclue(s) avec la Commission nationale des libérations conditionnelles (fédéral)
concernant l'échange d'information contenue dans les dossiers des détenus.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels – 01.02

QUESTION 71 : Copie d'entente(s) conclue(s) avec la Commission nationale des libérations conditionnelles (fédéral) concernant l'échange d'information contenue dans les dossiers des détenus.

ENTENTE CANADA – QUÉBEC CONCERNANT L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉLINQUANTS (Voir pièce ci-jointe)

Aucune nouvelle entente concernant l'échange d'information contenue dans les dossiers de détenus n'a été conclue dans la dernière année.

ENTENTE

ENTRE

Le *GOUVERNEMENT DU CANADA*
représenté par le solliciteur général du Canada
(ci-après appelé le «Canada»)

ET

Le *GOUVERNEMENT DU QUÉBEC*
représenté par le ministre de la Sécurité publique du
Québec et le ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes
(ci-après appelé le «Québec»)

ENTENTE CANADA – QUÉBEC CONCERNANT
L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS
SUR LES DÉLINQUANTS

ATTENDU QUE l'alinéa 4c) de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (L.R.C., c. C-44.6) oblige le Service correctionnel du Canada (ci-après appelé le « SCC ») à accroître son efficacité et sa transparence par l'échange, au moment opportun, de renseignements utiles avec les autres éléments du système de justice pénale;

ATTENDU QUE l'article 23 de cette loi oblige le SCC à prendre toutes les mesures possibles pour obtenir des renseignements et documents concernant les personnes condamnées ou transférées dans un pénitencier;

ATTENDU QUE l'article 25 de cette loi oblige le SCC à communiquer à la Commission nationale des libérations conditionnelles, aux gouvernements provinciaux et aux commissions provinciales de libération conditionnelle les renseignements pertinents dont il dispose, soit pour prendre la décision de mettre un délinquant en liberté, soit pour sa surveillance;

ATTENDU QUE l'article 9 de la *Loi sur le Ministère de la Sécurité publique* (L.R.Q., c. M-19.3), modifié par l'article 147 du chapitre 76 des lois de 2001, confie au ministre de la Sécurité publique le mandat d'administrer les établissements de détention, d'assurer la disponibilité des services d'agents de probation et de surveillance, et de surveiller l'exécution des ordonnances de probation et de sursis ;

ATTENDU QUE l'article 57 de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus* (L.R.Q., c. L-1.1) confie au ministre de la Sécurité publique la responsabilité de son application ;

ATTENDU QUE l'alinéa 8(2)f) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (L.R.C., c. P-21) permet la communication de renseignements personnels qui relèvent d'une institution fédérale aux termes d'une entente entre le Canada et une province ou l'un de ses organismes en vue de l'application des lois ou pour la tenue d'enquêtes licites ;

ATTENDU QUE l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) permet la communication d'un renseignement nominatif par un organisme public à toute personne ou à un organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent conclure une entente visant l'échange électronique de renseignements nécessaires sur les délinquants en vue d'administrer ou d'appliquer leurs lois respectives en matière de services correctionnels et de mise en liberté sous condition, pour assurer efficacement la garde des délinquants ainsi que leur réinsertion dans la collectivité en toute sécurité et ce, tout en convenant des mesures de protection administratives, techniques et matérielles nécessaires pour la protection du caractère confidentiel des renseignements, surtout en ce qui concerne leur usage et leur communication ;

Par conséquent, les parties conviennent de ce qui suit :

DÉFINITION

1. Au sens de la présente entente, le terme «délinquant» désigne selon le cas :
 - a) une personne répondant à la définition de ce terme en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*;
 - b) une personne contrevenante ou prévenue en vertu de la *Loi sur les services correctionnels*;
 - c) une personne détenue visée par l'application de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus*.

OBJET DE L'ENTENTE

2. Afin que le Canada et le Québec puissent collaborer à l'amélioration de la fluidité de la circulation de l'information entre les deux gouvernements, la présente entente a pour objet de permettre l'échange électronique de certains renseignements sur les délinquants.
3. Afin que la partie, qui a la garde ou la surveillance d'un délinquant en particulier ou qui peut prendre la décision de le mettre en liberté, puisse administrer ou appliquer ses lois touchant les services correctionnels et la mise en liberté sous condition en disposant du maximum de renseignements nécessaires sur le délinquant en question, la présente entente donne :
 - a) à des utilisateurs autorisés de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles un accès direct aux renseignements prévus à l'annexe A et contenus dans la banque de données du système de gestion des délinquants (ci-après appelé « SGD ») administré par le Service correctionnel du Canada;
 - b) à des utilisateurs autorisés du SCC un accès direct aux renseignements prévus à l'annexe B et contenus dans la banque de données du système de dossiers administratifs correctionnels (ci-après appelé « système DACOR ») administré par la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec.

PARTIE I - SYSTÈME DE GESTION DES DÉLINQUANTS (SGD)

TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

4. Le Canada convient de donner aux utilisateurs autorisés de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles l'accès direct aux renseignements prévus à l'annexe A concernant les délinquants et contenus dans le SGD.
5. Avant de fournir des renseignements sur un délinquant, le Canada convient d'établir un processus de vérification électronique pour s'assurer que le délinquant, sur lequel des renseignements sont requis par le Québec, est inscrit dans le système DACOR.

PROCÉDURE

6. Le Canada convient de donner aux utilisateurs autorisés de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles la formation initiale nécessaire sur l'utilisation du SGD et de fournir au besoin une formation de recyclage, ainsi que le soutien technique et de dépannage nécessaires, de façon à leur donner accès aux renseignements sur les délinquants, qui sont contenus dans le SGD. La formation portera notamment sur les normes de protection du SGD, que chaque utilisateur devra respecter, ainsi que sur l'obligation qu'il a de protéger le caractère confidentiel des renseignements sur les délinquants.
7. Le Québec convient de fournir par écrit la liste des utilisateurs autorisés qui, avec l'accord du Canada, auront accès au SGD.

PARTIE II – SYSTÈME DE DOSSIERS ADMINISTRATIFS CORRECTIONNELS (DACOR)

PROCÉDURE

8. Le Québec convient de donner aux utilisateurs autorisés du SCC la formation nécessaire pour l'accès aux renseignements personnels sur les délinquants, qui sont contenus dans le système DACOR.
9. Le Canada convient de fournir par écrit la liste des utilisateurs autorisés du SCC qui, avec l'accord du Québec, auront accès au système DACOR.

TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

10. Le Québec convient de donner aux utilisateurs autorisés du SCC l'accès direct aux renseignements prévus à l'annexe B concernant les délinquants et contenus dans le système DACOR.

PARTIE III - CONFIDENTIALITÉ ET RESTRICTIONS

11. Le Québec convient que les renseignements fournis à titre confidentiel par le Canada à partir du SGD sont des renseignements personnels au sens de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (L.R.C. c. P-21) et qu'ils ne pourront être communiqués qu'aux utilisateurs prévus à l'article 3 de la présente entente.
12. Le Québec s'engage à n'utiliser ou à ne communiquer les renseignements personnels obtenus en vertu de la présente entente que pour l'application de la *Loi sur les services correctionnels* (L.R.Q., c. S-4.01) et de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus* (L.R.Q., c. L-1.1).
13. Le Canada convient que les renseignements fournis à titre confidentiel par le Québec à partir du système DACOR sont des renseignements nominatifs au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) et qu'ils ne pourront être communiqués qu'aux utilisateurs prévus à l'article 3 de la présente entente.
14. Le Canada s'engage à n'utiliser ou à ne communiquer les renseignements nominatifs obtenus en vertu de la présente entente que pour l'application de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (L.R.C., c. C-44.6).

15. Il est entendu que si un utilisateur autorisé ayant accès à des renseignements du Canada ou du Québec omet de protéger ces renseignements, utilise ses privilèges d'accès ou encore utilise ou communique ces renseignements à des fins non autorisées par la présente entente, le Canada ou le Québec, selon le cas, se réserve le droit de refuser immédiatement l'accès au SGD ou au système DACOR, selon le cas, à tous les utilisateurs autorisés dans le lieu de travail où la violation s'est produite, jusqu'au règlement de la violation d'une manière satisfaisante et jusqu'à l'installation de dispositifs de protection pour empêcher que d'autres incidents de cette nature ne surviennent.
16. Chaque partie s'engage à maintenir, à respecter et à protéger pleinement le caractère confidentiel des renseignements obtenus en vertu de la présente entente et à ne pas communiquer ces renseignements à qui que ce soit, à moins qu'une telle communication ne soit autorisée par la présente entente ou exigée par la loi.
17. Le Québec et le Canada conviennent de respecter les mesures de protection administratives, matérielles et techniques prévues aux annexes C et D.

PARTIE IV - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

18. Le Canada et le Québec assument respectivement les coûts occasionnés par l'application de la présente entente.

RESPONSABILITÉS

19. Le Canada s'engage à exonérer le Québec de toute responsabilité à l'égard de toutes réclamations ou actions et de tous droits d'action, dommages et frais subis ou engagés par le Québec ou auxquels il peut être exposé en application de la présente entente, sauf lorsque la réclamation découle de la négligence ou d'une omission du Québec ou de ses fonctionnaires, mandataires ou employés.
20. Le Québec s'engage à exonérer le Canada de toute responsabilité à l'égard de toutes réclamations ou actions et de tous droits d'action, dommages ou frais subis ou engagés par le Canada ou auxquels il peut être exposé en application de la présente entente, sauf lorsque cette réclamation découle de la négligence ou d'une omission du Canada ou de ses fonctionnaires, mandataires ou employés.

PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

21. En cas de différend au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou du respect des dispositions de la présente entente, les parties suivent les procédures de règlement ci-dessous :
 - a) le différend est soumis au sous-ministre associé de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec ainsi qu'au sous-commissaire régional adjoint (opérations) pour la région du Québec du SCC;
 - b) si le sous-ministre associé de la direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec et le sous-commissaire régional adjoint (opérations) pour la région du Québec du SCC ne peuvent résoudre le différend dans les 90 jours suivant sa soumission, l'un ou l'autre s'engage, à l'échéance de ce délai, à soumettre la question au sous-commissaire régional pour la région du Québec du SCC et au sous-ministre du ministère de la Sécurité publique du Québec qui s'efforceront de régler le différend dans un autre délai de 90 jours s'ils conviennent d'une prolongation de délai, à défaut de quoi la présente entente pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties sans préavis;

- c) pour l'application du présent article, le renvoi au sous-commissaire régional pour la région du Québec du SCC et au sous-ministre du ministère de la Sécurité publique du Québec s'entend exclusivement du renvoi au fonctionnaire ainsi nommé.

PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT

22. Les parties conviennent que le sous-commissaire régional pour la région du Québec du SCC et le sous-ministre du ministère de la Sécurité publique peuvent s'entendre sur des procédures de fonctionnement compatibles avec la présente entente au sujet des questions administratives et opérationnelles à régler pendant la durée de l'entente, pourvu qu'elles soient consignées par écrit.

ANNEXES

23. Les annexes font partie intégrante de la présente entente.

MODIFICATIONS

24. Sous réserve des dispositions légales applicables, les parties peuvent apporter en tout temps des modifications à la présente entente ou aux annexes par consentement mutuel donné par écrit.

AVIS ET AUTRES DOCUMENTS

25. Chaque partie s'engage à remettre à l'autre un avis écrit au sujet de toute modification apportée aux dispositions législatives, aux règlements ou aux politiques concernant ses programmes respectifs qui est susceptible d'influer sur la présente entente.
26. Tout avis ou autre document que l'une des parties peut ou doit donner ou remettre à l'autre est réputé avoir été valablement donné ou transmis à son destinataire, s'il lui est remis en mains propres, par télécopieur ou par courriel à la date de livraison ou de transmission ou, s'il est posté, le troisième jour ouvrable suivant sa mise à la poste au Canada par courrier affranchi au tarif de première classe adressé comme suit :

Au gouvernement du Québec :
 Direction générale des Services correctionnels du Québec
 2525, boulevard Laurier, 5^e étage
 Québec (Québec) G1V 2I2
 Télécopieur : (418) 643-0275
 Courriel : louis.dionne@misp.gouv.qc.ca

À l'attention du sous-ministre associé de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec

Au gouvernement du Canada :
 Service correctionnel du Canada
 Administration régionale du Québec
 3, Place Laval, 2^e étage
 Laval (Québec) H7N 1A2
 Télécopieur : (450) 967-3326
 Courriel : 301-sc@csc-scc-gc.ca

À l'attention du sous-commissaire régional pour la région du Québec.

27. L'une des parties peut, à tout moment, donner à l'autre un avis écrit de changement d'adresse postale, de courriel ou de numéro de télécopieur pour les communications futures.

ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

28. La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.
29. La présente entente a une durée d'une année à compter de son entrée en vigueur et se renouvelle par tacite reconduction. Chaque partie peut toutefois y mettre fin en avisant l'autre par écrit au moins six mois avant son échéance ou son renouvellement.

RÉSILIATION

30. À l'exception de ce qui est prévu aux articles 21 et 29, l'une des parties peut résilier la présente entente en tout temps, sans être tenue de motiver sa décision, en remettant à l'autre un préavis écrit d'un mois.

EN FOI DE QUOI, la présente entente est signée,

Pour le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Pour le GOUVERNEMENT DU CANADA

Le 10 avril 2003.

Le 9 11 2003 2003.



 Le ministre de la Sécurité publique



 Le solliciteur général du Canada



 Le ministre délégué aux Affaires
 intergouvernementales canadiennes

Annexe A

RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES
AUX UTILISATEURS AUTORISÉS DU QUÉBEC

L'échange de renseignements avec les utilisateurs autorisés du ministère de la Sécurité publique, incluant la Direction générale des services correctionnels et la Commission québécoise des libérations conditionnelles, prévoit un accès au SGD en mode lecture seulement et vise les écrans/documents listés ci-après ou les écrans /documents qui les remplacent.

Ce document a pour but d'indiquer à l'utilisateur autorisé du Québec le type d'information qu'il trouvera dans les écrans/documents auxquels il aura accès.

La présente annexe n'a pas pour but de limiter l'accès à des informations qui pourraient éventuellement être disponibles sous la forme électronique et qui sont nécessaires au Québec pour administrer ou appliquer ses lois et règlements touchant les services correctionnels et la libération conditionnelle.

LISTE DES ÉCRANS/DOCUMENTS

Accès au Système de Gestion des Délinquants :

Lors de l'accès au système, l'utilisateur autorisé du Québec aura d'abord accès à l'écran BANNIÈRE du SGD et à un MENU PRINCIPAL conçu spécialement pour les besoins du Québec.

Numéro d'écran	Nom de l'écran
UTIL023.QKC	SGD
UTILxxx.QKC	MENU PRINCIPAL DES PROVINCES

Accès au dossier des délinquants

La demande d'un dossier SGD se fera par l'écran VERIFIER SI LE DOSSIER EXISTE. Seuls les dossiers ayant été identifiés par le SCC pourront être accessibles à partir de cet écran. Cependant, un utilisateur du Québec pourra vérifier si le SGD a un dossier pour un détenu en particulier en y effectuant une recherche par SED, nom/prénom, date de naissance ou soundex à cet écran.

Numéro d'écran	Nom de l'écran
OFF004.QKC	VERIFIER SI LE DOSSIER EXISTE

Accès aux renseignements de base sur le délinquant

Les renseignements de base demandés par le Québec seront accessibles par les écrans suivants. Le tableau ci-après indique le type d'information qui est disponible dans chacun des écrans et sous-écrans.

Prendre note que l'écran des RELATIONS affichera des informations sur les associés, co-condamnés, complices, incompatibles, plus proche parent, soutien communautaire, ressources à joindre en cas d'urgence et visiteurs.

Numéro d'écran	Nom de l'écran
OFF003.QKC	INFORMATION SUR UN DÉTENU Incluant : Numéro SED, Nom de famille, Prénom, Deuxième Prénom, Date de naissance, Sexe, État civil, Langue officielle de service préférée, Langue maternelle, Besoin d'un traducteur, Autre langue parlée, Fumeur O/N, Emplacement actuel du délinquant, Citoyenneté, Autre pays, Citoyenneté vérifiée O/N, Date vérifiée
OFF009.QKC	TAILLE, POIDS, YEUX & CHEVEUX Incluant: Taille en cm et en pi/ po, Poids en kg et en lb, Teint, Couleur des yeux, Couleur des cheveux, Densité des cheveux, Cause de calvitie s'il y a lieu
OFF012.QKC	LIEU DE NAISSANCE Incluant: Ville, Pays, Province/État (si au Canada ou aux États-Unis)

OFF014.QKC	RACE Incluant : Race et • si Indien d'Amérique du Nord: Statut/Non-statut O/N, No. Bande, Nation/Langue • si Inuit: Dialecte parlé
OFF015.QKC	RELIGION
CMGT010.QKC	ALIAS & CHANGEMENTS DE NOM DU DÉTENU Incluant : Nom de famille de l'alias, Prénom de l'alias, Deuxième prénom de l'alias, alias de SED, alias de date de naissance, Catégorie d'alias (changement de nom légal, nom d'adoption, nom d'emprunt, nom de jeune fille, nom de femme mariée, nom de naissance, vrai nom), Observations sur l'alias
OFF007.QKC	CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DISTINCTIVES Incluant : Type de caract. phys. (cicatrices, amputation, barbe, cicatrices chirurgicales, cicatrices de tatouage, lunettes, moustache, perruque, prothèse, tatouage, tache de naissance, toupet et autre), Endroit sur le corps, Description
OFF010.QKC	AFFILIATIONS DU DÉTENU Incluant: Affiliation (groupe et type), Identifiée par, Observations
OFF022.QKC	RELATIONS DU/DE LA DÉLINQUANT(E) Incluant: Nom de famille de la relation, Prénom de la relation, Deuxième prénom de la relation, DDN de la relation, Sexe, SED de la relation s'il y a lieu, Relation (ami, avocat, conjoint de fait, mère, père, sœur, frère, etc.), Observations, Type de relation (associés, co-condamnés, complices, incompatibles, plus proche parent, soutien communautaire, en cas d'urgence et visiteurs)
OFF023.QKC	ADRESSES de la relation Incluant: Type d'adresse (bureau ou résidence), Pays, Rue/casier postal, Ville, Province/État, Code postal/zip code, N° de tél., N° de télécopieur, Observations, Statut de l'adresse (actif ou inactif), En vigueur le
OFF020.QKC	ADRESSE DU/DE LA DÉLINQUANT(E) Incluant : Type d'adresse (bureau, centre résidentiel communautaire ou résidence), Pays, Rue/case postale, Ville, Province/État, Code postal/zip code, N° de tél., Statut de l'adresse (actif ou inactif), En vigueur le, Demeure présentement avec
CMGT050.QKC	ALERTES Incluant: Code de l'alerte (affectivement instable, antécédents d'isolement préventif, arrangements relatif à l'unité spéciale de détention, connaissance dans le domaine des armes et des explosifs, connaissances dans le domaine de la sécurité, fournisseur/utilisateur de substances intoxicantes, conditions spéciales de libération d'office, constat de maladie mentale, conditions non-standard de surveillance, comportement prédateur, considération usage de la force, handicap de communication, handicap physique, intérêt pour la police et la communauté, information à la sécurité préventive, leader / organisateur / instigateur, menaçant, connaissance dans le domaine de l'informatique, préoccupation dans le domaine de la sécurité, prise d'otage, prise d'otage et agression sexuelle, risque d'évasion, réactif aux gaz, séquestration, programme de surveillance intensive en communauté, séquestration / agression sexuelle, suicidaire, détenu à l'unité spéciale de détention, violent, autre), Date, Identifiée par, Statut (actif, inactif), Date du statut, Description
CMGT052.QKC	INDICATEURS Incluant: Code (acte de gangstérisme, cas notoire, séjour au centre de santé mentale au Québec, expulsion / extradition, initiative du Nouveau-Brunswick, observateurs aux audiences, purge sa peine sous un alias, listé au registre des ordonnances protection, renseignements protégés à la sécurité préventive, initiative de la Saskatchewan, thérapie à la méthadone, violence conjugale), Statut, Date, Description
CMGT008.QKC	ANTÉCÉDENTS CRIMINELS Incluant: Condamnations antérieure(s), Condamnation(s) antérieure(s) la (les) plus grave(s), Évaluation des antécédents criminels

Les écrans suivants de la gestion des peines qui seront partagés avec le Québec contiennent les informations suivantes :

Numéro d'écran	Nom de l'écran
UTIL029.QKC	GESTION DES PEINES Écran menu incluant: Numéro de peine (avec possibilité d'ouvrir la peine désirée), Date du début de la peine choisie, Type de peine (déterminée ou indéterminée), Date d'expiration du mandat, Peine Totale en années/mois/jours

SENT019.QKC	PEINE Incluant: Numéro de peine, Juridiction, Renonciation à l'admission O/N, Type de peine (déterminée, indéterminée), Date de début, Peine totale, Observations spéciales, Sommaire des événements de la peine
SENT039.QKC	PÉRIODE D'INCARCÉRATION Incluant : Type d'admission (cessation de libération avec ou sans infractions, échanges de services avec provinces, libération inopérante, mandat d'incarcération, mandat du lieutenant gouverneur, révocation avec accusations en instance / avec infractions / sans infraction, transfèrement d'un pays étranger), Date, Numéro de la période, Établissement d'admission, Type admission modifié (s'il y a lieu), Date de la modification, Début de la période d'incarcération, Période d'incarcération totale en jours, Date de libération d'office, Observations.
SENT041.QKC	RÉDUCTION MÉRITÉE DE PEINE
SENT018.QKC	LIBÉRATION PROVISOIRE (SOUS CAUTION) Incluant: Date de début de la période de caution, Date d'audition, Date de rappel, Date de fin de la période de caution, Observations sur libération provisoire, Total des jours de libération sous caution
SENT004.QKC	ÉVASION / IEL Incluant : Date d'évasion, Type d'évasion (évasion d'un établissement, d'une escorte, d'un établissement minimum, médium ou maximum, évasion d'un autre établissement, non-retour d'une permission de sortir), Période totale en jrs, Évadé de l'établissement, Date reprise, Observations
CMGT201.QKC	INFORMATIONS ET CERTIFICATS DE SURVEILLANCE Incluant : Numéro de la peine, Établissement de libération, Type de surveillance, No de décision, Date du début et de fin, Bureau responsable de la surveillance, Endroit de surveillance, Avis envoyé à la police O/N, Conditions particulières et Directives spéciales, Statut de surveillance, Date du statut, Se rapporte à la Police (Corps Policier)
CMGT151.QKC	CONDITION(S) SPÉCIALE(S) Incluant : Conditions et Observations supplémentaires, date de début et de fin, Statut
SENT048.QKC	FIN DE LA PEINE Incluant : Type de fin (décès, expiration de mandat, expiration de sentence, mandat de la cour, mandat du lieutenant-gouverneur, privilège royal de grâce, surveillance antérieure révoqué ou terminée, transfèrement à l'étranger), Date de fin, Destination, Observations
SENT006.QKC	MANDAT DE DÉPÔT Incluant : Début de peine, Date de condamnation, No registre de la Cour, No référence du mandat, Nom de la Cour, Endroit de la sentence, Nom du Juge
SENT007.QKC	INFRACTIONS Incluant : Date de début de la peine, No de référence du mandat, No du registre de la Cour, Numéro infraction, Statut de l'infraction (en appel, augmenté en appel, condamné, diminué, abandonné / non-coupable), Article (1), Article (2), nombre de Chefs, Type de peine (déterminé, indéterminé, acte de gangstérisme, loi des jeunes contrevenants, délinquant à contrôler et acte de gangstérisme, délinquant à contrôler, fin ordre de sursis, intermittent, peine totale du mandat, remanet), Peine années/mois/jours, Restriction (un tiers, une demie). Direction de peine (concurrent, consécutif ou non spécifié), Observations
SENT008.QKC	INFO. SUPPLÉMENTAIRES SUR L'INFRACTION Incluant : Lieu de l'infraction, Dates d'infraction, Lieu d'arrestation, Date d'arrestation, Corps policier, N° de référence de la police
SENT005.QKC	ARMES
SENT029.QKC	AMENDES/FRAIS SUPPL. POUR VICT/DÉDOMMAGEMENT Incluant : Type d'amende (amende, restitution, surcharge pour la victime), Montant de l'amende, Peine si défaut en années/mois/jours, Jours en défaut, Direction (concurrent, consécutif ou non spécifié), Période de défaut en années/mois/jours, Date de défaut, Date exécution mandat, Observations, Balance de l'amende à payer, Jours
SENT052.QKC	INFO. SUPPLÉMENTAIRES SUR LA VICTIME Incluant: Age auquel il/elle fut victime, Relation avec le détenu, Sexe, Observations

SENT010.QKC	RECOMMANDATION(S) DU JUGE Incluant : Port d'arme à feu interdit, Traitement et programme recommandés, Conditions spéciales relatives à la libération conditionnelle, Autres directives, Observations
SENT015.QKC	PROBATION Incluant : Période de probation, Début, Observations
SENT035.QKC	INFRACTIONS - sommaire Liste des infractions dont le détenu a été reconnu coupable incluant les informations suivantes : N° De l'infraction, N° De l'Article, Description, Chef, Type, Peine, Direction, Date, si Victime
SENT011.QKC	APPELS Incluant : N° d'infraction, Type d'appel (condamnation, condamnation et peine, peine), Appel logé par (Couronne, détenu), Nom de la Cour, Niveau de Cour, Date comparution, Date de rappel, Résultat d'appel (abandonné, annulé, augmenté, diminué, rejeté), Observations
SENT021.QKC	ACCUSATIONS EN INSTANCE Incluant : Numéro accusation instance, Code de l'infraction, Infraction perpétrée du/au, Date d'accusation, Chefs, Lieu d'infraction, Corps policier, Rayon d'application, Plaide coupable? O/N, Date, Résultat, Date, Observations, Date de renvoi, Date de comparution
SENT002.QKC	CONTRÔLE DES SUSPENSIONS Liste des périodes de liberté illégale incluant : Type de mandat, Date de suspension, Date d'arrestation, Type de cessation, Date de cessation, Nombre de Jours
SENT003.QKC	PERIODE D'ÉES (Entente d'Échange de Services) Incluant : Statut (caution, détenu incarcéré, détention temporaire, expiration de mandat, évaluation psychiatrique, expiration, illégalement en liberté, libération conditionnelle totale, libération d'office, mandat du lieutenant-gouverneur, placement extérieur, permission de sortir, remand, retourné à juridiction fédérale ou provinciale, semi-liberté, renonciation), Date début et fin, Province/territoire, Établissement, Observations
SENT038.QKC	ORDONNANCE D'EXTRADITION/EXPULSION Incluant : Type ordonnance, Destination-pays, Date, Observations
SENT049.QKC	LIBÉRATION PROVISOIRE (SOUS CAUTION) SOMMAIRE Liste des périodes de libération provisoire incluant : Numéro de la peine, date de début et de fin, Observations
SENT050.QKC	ÉVASIONNEL SOMMAIRE Liste des périodes d'évasion incluant : Numéro de la peine, date d'évasion, date de reprise, Observations

Les écrans/rapports (case_docs) suivants seront accessibles via l'écran EXAMEN DE LA DOCUMENTATION ainsi que les écrans / sous-écrans qui les sous-tendent.

Numéro d'écran / numéro du document	Nom de l'écran
CMGT184.QKC	EXAMEN DE LA DOCUMENTATION Listant tous les documents ci-après.
CMGT168.QKC / 0012	ENQUÊTE COMMUNAUTAIRE Rapport décrivant l'information recueillie auprès de ressources communautaires.
CMGT198.QKC / 0013	RAPPORT RÉCAPITULATIF SUR L'ÉVOLUTION DU CAS Rapport décrivant le processus d'évolution du délinquant incarcéré ou en surveillance ainsi que les différentes études concernant ses élargissements à venir incluant les recommandations. Rapports présents au SGD avant février 99 puis remplacés par les « Évaluations en vue d'une décision »
CMGT164.QKC / 0014	RAPPORT SUR LE PROFIL CRIMINEL Rapport décrivant les infractions commises par le délinquant incluant la version du délinquant et la version officielle.
SECU011.QKC / 0015, 0053, 0054, 0055, 0056, 0057	EXAMEN/AUDITION D'UN CAS EN ISOLEMENT Rapport effectué lors d'un séjour du délinquant en isolement préventif incluant les études concernant le retrait ou le maintien du délinquant en isolement.
SECU018.QKC / 0016	AUDIENCE DE DÉTENTION Information inscrite au système lors de l'étude préliminaire de maintien en incarcération.

CMGT181.QKC / 0018, 0032, 0033, 0044, 0045, 0046, 0047, 0048, 0049, 0050, 0051, 0052	EVALUATION PSYCHO./PSYCHI. DE GESTION DES CAS Rapports de différents types complétés par les psychologues et psychiatres : 0032 ÉVAL. PSYCHIATRIQUE - AU SGD 0033 ÉVAL. PSYCHOLOGIQUE - AU SGD 0044 PSYCHIATRIQUE/ISOLEMENT 0045 PSYCHOLOGIQUE/ISOLEMENT 0046 PSYCHIATRIQUE/GÉNÉRAL 0047 PSYCHOLOGIQUE/ACTIVITÉS/NOTES 0048 PSYCHOLOGIQUE/ÉVAL. INITIALE 0049 PSYCHOLOGIQUE/AUTRES 0050 PSYCHOLOGIQUE/SPÉCIALISÉ 0051 PSYCHOLOGIQUE/THÉRAPIE 0052 PSYCHOLOGIQUE/CNLC
SECU020.QKC / 0019	REVUE/DÉCISION PAR UN COMITÉ DU SCC Rapport concernant les décisions prises par le SCC.
CMGT187.QKC / 0020	RAPPORT SPECIAL Rapport décrivant le processus d'évolution du délinquant en surveillance ainsi que les différentes études concernant ses libérations incluant les recommandations. Rapports présents au SGD avant février 99 puis remplacés par les « Évaluations en vue d'une décision »
SECU017.QKC / 0021	RAPPORT SUR UN ÉVÉNEMENT SPECTACULAIRE Rapport concernant des événements significatifs, médiatisés ou non, tels des libérés illégaux, décès, etc, étant survenus dans la communauté et impliquant un délinquant en surveillance.
CMGT149.QKC / 0025	ÉCHELLE D'ÉVALUATION DES RISQUES ET BESOINS DANS LA COLLECTIVITÉ Étude concernant le rythme de surveillance pendant une libération.
CMGT223.QKC / 0027	NOTE DE SERVICE AU DOSSIER Informations diverses concernant le délinquant ou la gestion de son dossier.
CMGT157.QKC / 0028, 0034	RAPPORT SUIVANT UNE PS OU UN PE Rapport complété après la participation à une permission de sortir ou un placement extérieur.
PGM20000.QKC / 0029	PLAN CORRECTIONNEL PRÉCÉDENT Rapport indiquant les progrès du délinquant face à son plan correctionnel initial. Rapports présents au système avant février 99 puis remplacés par les « Suivis du plan correctionnel ».
IA00.QKC / 0030	ÉVALUATION INITIALE Rapport complété à l'admission du détenu, décrivant les détails de son cas et la planification correctionnelle qui sera suivie pendant son mandat. Rapport présent au système avant février 99 puis remplacé par le « Plan correctionnel ».
PGM22000.QKC / 0031	ÉVALUATION DU RENDEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME Rapport suite à la participation aux programmes en établissement ou en communauté.
IA25.QKC / 0041	ECHELLE D'ISR Rapport statistique concernant l'évaluation du risque de récidive.
IA92.QKC / 0042	ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE Rapport complété suite à la condamnation du délinquant, s'attardant aux besoins immédiats de celui-ci ainsi qu'à la version du délit selon le délinquant.
CMGT245.QKC / 0042, 0060	INDICATEURS DES BESOINS IMMÉDIATS - MÉDICAL Rapport concernant la révision, s'il y a lieu, des besoins médicaux du délinquant.
CMGT245.QKC / 0042, 0061	INDICATEURS DES BESOINS IMMÉDIATS - SANTÉ MENTALE Rapport concernant la révision, s'il y a lieu, des besoins du délinquant en matière de santé mentale.
CMGT245.QKC / 0042, 0062	INDICATEURS DES BESOINS IMMÉDIATS - SÉCURITÉ Rapport concernant la révision, s'il y a lieu, des besoins du délinquant en matière de sécurité.
CMGT245.QKC / 0042, 0063	INDICATEURS DES BESOINS IMMÉDIATS - SUICIDE Rapport concernant la révision, s'il y a lieu, des besoins du délinquant en matière de prévention du suicide.
CMGT236.QKC / 0058	MAJ DU PROFIL CRIMINEL Rapport complété lors de mise-à-jour de l'information contenue au "Rapport sur le profil criminel" (version officielle).
CMGT013.QKC / 0059	ÉCHELLE DE CLASSEMENT PAR NIVEAU DE SÉCURITÉ Rapport complété pour évaluer les critères servant à déterminer le lieu d'incarcération.
CMGT225.QKC / 0064	ÉVALUATION EN VUE D'UNE DÉCISION Rapport fournissant une analyse professionnelle et un résumé du cas du délinquant qui serviront à la présentation de recommandations aux autorités décisionnelles concernées en vue d'une décision.

CMGT241.QKC	SUIVI DU PLAN CORRECTIONNEL Rapport complété pour enregistrer les progrès du délinquant face à son plan correctionnel et les changements importants survenus depuis le dernier suivi, pour résumer les observations pertinentes aux progrès vers la réinsertion sociale du délinquant ou pour fournir une mise-à-jour sur les progrès du cas en vue de la rédaction d'une « Évaluation en vue d'une décision ».
CMGT226.QKC	PLAN CORRECTIONNEL Rapport permettant d'identifier les composantes de la planification correctionnelle, incluant l'évaluation des facteurs dynamiques et statiques, la planification de la peine, la chronologie du plan correctionnel, l'évaluation du potentiel de réinsertion sociale et les programmes appropriés.

Les écrans suivants relatifs aux incidents et aux analyses d'urine seront accessibles au Québec :

Numéro d'écran	Nom de l'écran
SECU036.QKC	INCIDENTS D'UN DÉTENU Incluant : Type d'incident, Numéro de l'incident, Date, Emplacement, Résumé de l'incident ainsi que le texte descriptif de l'incident.
SECU003.QKC	RAPPORT D'INCIDENT (seulement ceux en lien avec SECU036.QKC) Incluant : Type d'incident, Date/Heure, Usage de la force, Emplacement / Lieu, Commentaires et Détails sur l'incident, Résumé, Auteur du rapport, Sommaire narratif.
SECU061.QKC	INFO. USAGE DE LA FORCE (seulement ceux en lien avec SECU036.QKC et SECU003.QKC) Incluant : Description de la force utilisée, Rapport complété par, Incident filmé O/N, Intervention de l'ÉPIU O/N, Type de force utilisé ainsi que sa description et quantité s'il y a lieu (arme à feu, agent chimique, jet incendiaire, autre force).
SECU064.QKC	OBJETS INTERDITS (seulement ceux en lien avec SECU036.QKC et SECU003.QKC) Incluant : Type et Description des objets interdits, Quantité et Commentaires.
SECU005.QKC	RÔLE DANS L'INCIDENT (seulement ceux en lien avec SECU036.QKC et SECU003.QKC) Incluant : Identification des individus et leurs rôles dans l'incident, Identification des blessures encourues s'il y a lieu.
SECU006.QKC	INFO. PERTINENTES (RÉFÉRENCES) (seulement ceux en lien avec SECU036.QKC et SECU003.QKC) Incluant : Toute autre information pertinente à l'incident.
SECU014.QKC	MAJ SUR L'INCIDENT (seulement ceux en lien avec SECU036.QKC et SECU003.QKC) Incluant : Auteur du rapport et son titre, Date / Heure ainsi que le texte narratif
SECU031.QKC	ANALYSE D'URINE Incluant : Date / Heure de la demande, Unité opérationnel, Raison pour le test, Refus du délinquant s'il y a lieu, Date de la collecte, Nom du collecteur, Date du test au laboratoire, Résultats et Commentaire, Action prise, Produits présents dans l'échantillon s'il y a lieu.

L'écran suivant relatif aux transfèrements sera accessible au Québec :

Numéro d'écran	Nom de l'écran
CMGT216.QKC	MANDAT DE TRANSFÈREMENT Incluant : Numéro du mandat, Type de mandat, Numéro de la décision, Date de décision, Autorité décisionnelle, Motif du transfèrement, Établissements de départ et d'arrivée, Destinations intérimaires, Mandat signé par, Date, Décision en vigueur le, Statut du mandat (annulé, émis, exécuté, expiré, retiré), Date et les Observations.

Pour pouvoir consulter les décisions de la Commission nationale des libérations conditionnelles, les utilisateurs accéderont aux écrans suivants:

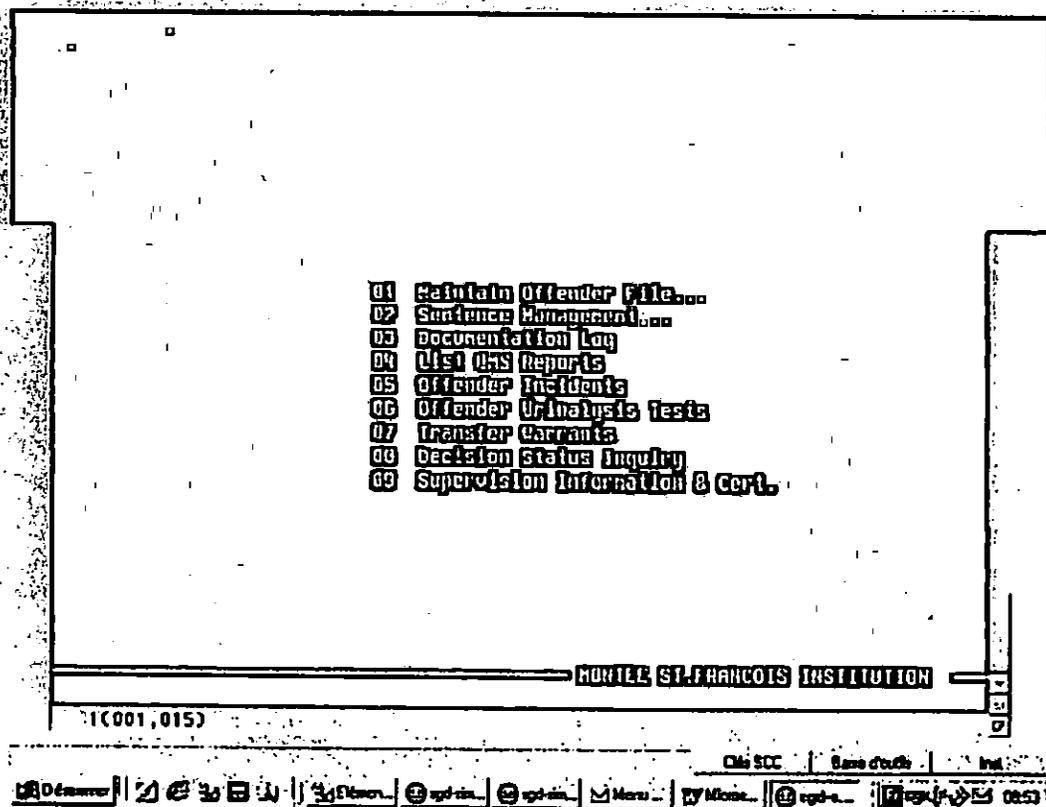
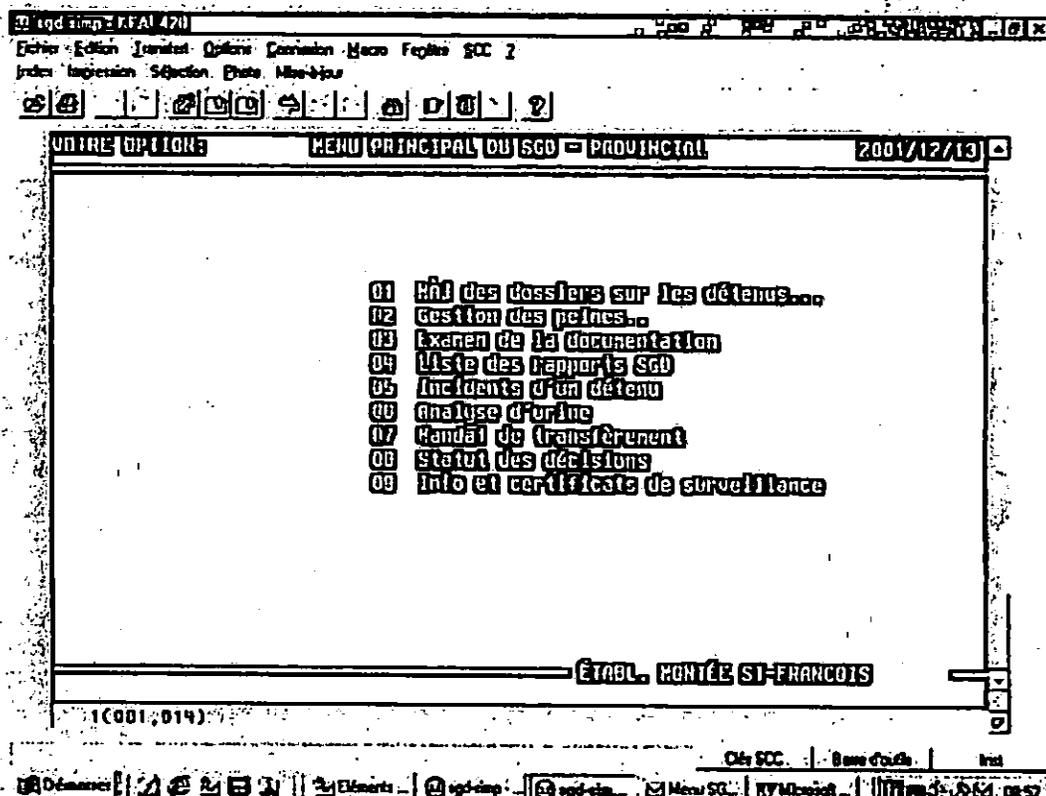
Numéro d'écran	Nom de l'écran
NPB004.QKC	STATUT DES DÉCISIONS - HISTOIRE Incluant : une liste complète des décisions prises par la CNLC : Numéro de la décision, Statut de la décision, Type de décision, Prise en audience ou sur dossier, Date, Total des décisions prises.

Pour l'impression des documents, les utilisateurs auront besoin d'utiliser les écrans suivants (en mode d'écriture et de lecture) :

Numéro d'écran	Nom de l'écran
RPTS040.QKC	GESTION DES FORMULAIRES
RPTS020.QKC	LISTE DES RAPPORTS SGD
RPTS009.QKC	ÉCRAN IMPRESSION DES RAPPORTS
CMGT185.QKC	IMPRESSION DE PLUSIEURS RAPPORTS
RPTS010.QKC	PARAMÈTRES POUR IMPRESSION DE PLUSIEURS RAPPORTS
UTIL037.QKC	GESTION DES TEXTES LIBRES
CMGT204.QKC	IMPRIMER LE CERTIFICAT de libération
RPTS036.QKC	INTERACTIF/EN LOT

ATTRIBUTION DU CAS AU QUÉBEC PAR LE SCC

Dans un premier temps, l'utilisateur du Québec pourra vérifier si la base de données du Service Correctionnel du Canada possède de l'information sur le délinquant visé et ce en utilisant l'écran VÉRIFIER SI LE DOSSIER EXISTE. Cette vérification ne permettra pas l'ouverture du dit dossier électronique. Le Québec pourra accéder au dossier requis lorsqu'une attribution de cas sera faite par un employé du SCC suite à l'envoi d'une demande d'accès au dossier informatisé.



Annexe B

RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES
AUX UTILISATEURS AUTORISÉS DU CANADA

L'échange de renseignements avec les utilisateurs autorisés du Canada, prévoit un accès au système DACOR en mode lecture seulement et vise les écrans/documents listés ci-après ou les écrans /documents qui les remplacent.

Ces panoramas ou les panoramas qui les remplacent touchent les aspects de repérage d'un contrevenant, de consultation du dossier d'un contrevenant, de la feuille de route, de repérage des causes ainsi que du repérage et de la consultation des manquements à la discipline en milieu carcéral.

Cette annexe donne le contenu des champs disponibles pour le SCC.

La présente annexe n'a pas pour but de limiter l'accès à des informations qui pourraient éventuellement être disponibles sous forme électronique et qui sont nécessaires au SCC pour administrer ou appliquer ses lois et règlements sur les services correctionnels et la mise en liberté sous condition.

Numéro de l'écran	Nom de l'écran
DAAG0093 PROBATION	REPÉRER UN DOSSIER Nom, Prénom, N° de dossier, Date de naissance, Prénom de la mère, (archivé informatiquement)
DAAG0082 PROBATION	CONSULTER LE CONTREVENANT N° de dossier, Date de naissance, Sexe, Nom du contrevenant, Prénom, Prénom de la mère, Adresse, N° téléphone, Nom et prénom de la mère, Décédée (O/N), Nom et prénom du père, Décédé (O/N), Alias (nom, prénom, date de naissance, prénom de la mère)
DAAG0103 PROBATION	CONSULTER LE CONTREVENANT N° dossier, Date d'inscription, État civil (célibataire, marié, séparé, divorcé, veuf, union de fait), Groupe ethnique, Nation autochtone, Citoyenneté autre que canadienne; Code de langue (français, anglais, français et anglais, autre); Scolarité (sait lire (O/N), sait écrire (O/N), Nombre d'années, Niveau: nil, primaire, secondaire, collégial, universitaire, scolarité complétée O/N); Emploi (actuel, habituel, au délit, nom de l'employeur, téléphone, adresse), Source de revenu (emploi, SR, assurance-chômage, nil, autre, revenu net mensuel au dernier emploi)
DAAG0104 PROBATION	CONSULTER LE CONTREVENANT Dossier (juvénile O/N), judiciaire O/N), Dossiers existants (correctionnels, communautaires); Personne ressource (nom, prénom, adresse, code postal, n° téléphone, lien: père, mère, frère, sœur, ami, conjoint, autre); Nombre de personnes à charge, N° téléphone des parents; Complexité du cas (faible, moyen, élevé); Disponibilité du contrevenant (jour, soir, fin de semaine); Commentaires
DAAG0075 FEUILLE DE ROUTE	SITUATION PRÉSENTE DU CONTREVENANT Nom du contrevenant, Prénom, Prénom de la mère, N° de dossier, Date de naissance, Bureau en milieu ouvert (intervenant, début, fin prévue, état particulier, EV, IN, PS, centre alco-frein, date de manquement), Établissement de détention (date d'entrée, libération probable, exp. Légale, statut, motif d'inscription, état particulier, absence temporaire: début, fin, lieu de séjour, exécution/ suspension: date, CQLC, localisation, admissibilité, audience).
DAAG0076 FEUILLE DE ROUTE	HISTORIQUE CORRECTIONNEL N° dossier, Nom, Prénom, Date Service: détention, probation CQLC: endroit, motif (demande, libération, audience, fermeture, inscription, décision, transfert), raison, numéro, statut.

Numéro de l'écran	Nom de l'écran
DAAG0077 FEUILLE DE ROUTE	HISTORIQUE DES SENTENCES N° dossier, Début de la sentence, Libellé loi et article, N° cause et chefs, Nombre de chefs, Amende (\$), Sursis (jr), Prob. (MS), TC (heures), Dét. (jr)
DAAG0027 FEUILLE DE ROUTE	INFORMATIONS GÉNÉRALES N° de dossier, Date de naissance, Nom contrevenant, Prénom, Prénom de la mère, N° assurance sociale, N° assurance maladie, Service dactyloscopique (FPS), Sexe, État civil, Profession, Citoyenneté, Langue, Religion, Ethnie, Taille, Yeux, Cheveux, Teint, Codes de repérage connus, Signes distinctifs.
DAAG0020 FEUILLE DE ROUTE	INFORMATIONS MÉDICALES N° dossier, Maladie :diabétique, cardiaque, épileptique, autre, médication, Avait un emploi O/N, Emploi habituel, Dernier classement :catégorie (transit, juvénile, détention, résidence, réclusion, infirmerie, première peine, courte peine, récidiviste pénitencier, récidiviste, prison commune), Motif: psychiatrie : (pyromane, dépressif, narcomane, risque suic. antc. suic., autres, motif), social : (transsexuel, autres), sécuritaire : (assaut, évasion, violence, traitement, particulier, tentative de suicide, tentative d'évasion, autres).
DAAD0142 DÉTENTION	LISTE INDIVIDUELLE DES CAUSES ET DES CHEFS D'ACCUSATION N° de dossier, Date de naissance, Nom contrevenant, Prénom, Prénom de la mère, États de chef, Causes, N° cause greffe, N° cause municipale, N° chef, état du chef, Date du début de la peine.
DAD0143 DÉTENTION	LISTE INDIVIDUELLE DES MANQUEMENTS À LA DISCIPLINE N° de dossier, Date de naissance, Nom du contrevenant, Prénom, Prénom de la mère, Date/heure manquement, Avis/rapport., Établissement, Nature du manquement (art. 35), Date/heure, Décision, Date/heure révision
DAAD0181 DÉTENTION	CONSULTER UN MANQUEMENT À LA DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, N° écrou, Date de naissance, Prénom de la mère, Cellule, Libération probable, Statut, Date et heure du manquement, Avis ou rapport, Infractions en vertu de l'art. 35 (usage de violence physique, langue, geste injur. menac., bris de biens, refus de participer, entrave à la bonne marche, objets interdits, don. ou échange d'objets prohibés, commet des actes obscènes, non-conformité aux règlements, détail); Lieu (établissement, transfert, retour à l'établissement, extérieur, comparution, sortie sous escorte), Implique qui :(fonctionnaire, personne incarcérée, autre : si autre spécifiez)
DAAD0182 DÉTENTION	CONSULTER UN MANQUEMENT À LA DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, Date et heure du manquement, Avis ou rapport, Renseignements sur le manquement (quoi, où, quand, comment, pourquoi, noms des témoins)
DAAD0183 DÉTENTION	CONSULTER UN MANQUEMENT À LA DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, Date et heure du manquement, Avis ou rapport, art. 38; Mesures temporaires prises par le supérieur immédiat : (perte de bénéfice, confinement, réclusion); Date et heure du rapport ou de l'avis; Établissement origine, Témoins du manquement : nom, prénom; Auteur du rapport/avis : nom, prénom; Supérieur immédiat : nom, prénom
DAAD0184 DÉTENTION	CONSULTER UN COMPTE RENDU DU COMITÉ DE DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, N° écrou, Date de naissance, Mère, Cellule, Statut, Date et heure du manquement, Lieu, Nature de l'infraction (article); Mesures temporaires prises: Sentence globale (début de la peine, sentence globale, libération conditionnelle, bon temps accumulable, libération probable, sentence complétée, date de report de décision, plainte déposée à la cour O/N)

Numéro de l'écran	Nom de l'écran
DAAD0185 DÉTENTION	CONSULTER UN COMPTE RENDU DU COMITÉ DE DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, Date et heure du manquement, Date et heure de l'audition, Résumé de l'audition, Personnes entendues lors de l'audition : (contrevenant, auteur du rapport, avocat, témoins)
DAAD0186 DÉTENTION	CONSULTER UN COMPTE RENDU DU COMITÉ DE DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, Date et heure du manquement ; Y a-t-il eu manquement ; Date et heure de la décision, Renvoi au directeur, Sanctions : (réprimande, perte bénéfice(jr), déchéance(jr), confinement(jr), réclusion(jr), sanctions suspendues exécutoire le, délai de révision ; Comité : président (nom, prénom), membre (nom, prénom)
DAAD0187 DÉTENTION	CONSULTER UNE DEMANDE DE RÉVISION EN DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, N° écrou, Date de naissance, Prénom de la mère, Date et heure du manquement, Lieu, Nature de l'infraction (article), Date et heure de décision du comité; Sanctions ; Date, heure et motifs de la demande de révision
DAAD0188 DÉTENTION	CONSULTER UNE DÉCISION SUR RÉVISION EN DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, Date et heure du manquement ; Décision de l'administrateur (sanctions maintenues, sanctions modifiées, sanctions annulées, réprimande, perte bénéfice (jr), déchéance (jr), confinement (jr) réclusion (jr), sanctions suspendues jusqu'au); Administrateur : nom, prénom

Annexe C

Mesures de protection administratives, matérielles et techniques

INTRODUCTION

Le présent document décrit les mesures de protection administratives, matérielles et techniques que le Québec doit respecter afin de conserver son accès aux renseignements sur les délinquants contenus dans les systèmes informatiques du Service correctionnel du Canada (SCC).

PRÉPONDÉRANCE

Le présent document est assujéti à l'entente. Si l'information contenue dans cette annexe ne correspond pas à celle de l'entente, cette dernière a prépondérance.

MESURES ADMINISTRATIVES

Responsable technique

Le Québec désigne un responsable technique qui aura pour responsabilités :

- de voir à ce que la configuration soit conforme aux normes de connexion du Québec;
- de maintenir la connexion au réseau virtuel privé tout au long de l'application de la présente entente;
- de participer aux essais de réception de la connexion;
- de coordonner les essais de réception des utilisateurs autorisés du Québec.

Agent de sécurité des systèmes informatiques

Le Québec désigne un agent de sécurité des systèmes informatiques (ASSI) qui aura pour fonctions :

- de recevoir les avis de sécurité pertinents à la connexion au SGD;
- de signaler les incidents de sécurité au directeur de la sécurité des TI du SCC;
- de demander l'ouverture, la suppression et la modification de comptes et de certificats de l'ICP pour les utilisateurs autorisés qui ont besoin de disposer de tels accès;
- de s'assurer que seuls ces utilisateurs utilisent le poste du SGD sur une base individuelle et que les mots de passe ou que les jetons d'accès demeurent confidentiels;
- de renseigner ces utilisateurs sur les mesures de sécurité à respecter prévues dans la trousse de connectivité;
- de s'assurer que les mesures de protection mises en place sont opérationnelles et fonctionnelles;
- de remettre les informations relatives à la vérification de sécurité des employés (si nécessaire);
- de fournir ses coordonnées au SCC.

Gestion des incidents

En cas d'incident de sécurité informatique, le Québec convient de procéder à une vérification et d'en transmettre les résultats à l'administrateur régional, Systèmes de gestion de l'information, SCC.

Interruption de service

Le Québec accepte que le SCC se réserve le droit d'interrompre les services si la situation l'exige et ce, sans justification ou préavis.

Administration des comptes

Seuls les employés du gouvernement du Québec peuvent être désignés comme utilisateurs autorisés et posséder un compte d'accès au SGD. Les bénévoles et les contractuels n'y ont donc pas droit. Dès qu'un utilisateur autorisé quitte son emploi, le Québec doit immédiatement en aviser le SCC. De plus, le Québec doit s'assurer que les délinquants n'ont accès à aucun poste du SGD.

SÉCURITÉ MATÉRIELLE

- Chaque poste d'accès au SGD doit être situé dans une aire d'accès restreint.
- Seuls les employés autorisés et les visiteurs sous escorte peuvent y pénétrer. De plus, cette aire doit faire l'objet d'une surveillance périodique et être isolée, de préférence, par une aire de réception.
- Cette aire de réception est utilisée pour accueillir les visiteurs, pour offrir des services, pour échanger de l'information et pour contrôler l'accès à certaines zones. En général, ce qui se passe à la réception est surveillé par ceux qui y travaillent, par le personnel de la sécurité ou par d'autres employés. Les heures de visite sont restreintes et seuls les visiteurs autorisés pourront y entrer.
- Dans une zone de travail à aire ouverte, le périmètre de la réception est visiblement délimité, par exemple, par une entrée de porte, par l'arrangement du mobilier ou par des cloisons.

Entretien

Les préposés à l'entretien qui ont accès au poste du SGD doivent être surveillés pour préserver l'intégrité des renseignements qu'il contient et empêcher qu'aucun dommage ne lui soit causé. Si le disque dur du poste de travail devient inaccessible, il devra être effacé au moyen de l'utilitaire DMX de la GRC. Mais, si le contenu ne peut être effacé, on devra l'envoyer à l'administration régionale du SCC où il sera démagnétisé, puis envoyé à l'administration centrale. Le coût du disque dur défectueux ne sera pas remboursé.

SÉCURITÉ TECHNIQUE

Configuration

Le poste de travail est configuré par le Québec en conformité avec ses normes de connexion.

Disponibilité

Tous les efforts sont déployés afin de permettre l'accès au SGD, mais la disponibilité du système n'est pas garantie.

Modalités de reprise des opérations en cas de sinistre

En cas de sinistre et s'il juge que l'accès au SGD est essentiel aux activités de la direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique, le Québec doit intégrer le lien formé par le poste de travail du SGD à ses procédures de reprise des opérations.

Annexe D

Mesures de protection administratives et de sécurité

INTRODUCTION

Le présent document décrit les mesures de protection administratives et de sécurité que le Service correctionnel du Canada (SCC) doit respecter afin de conserver son accès aux renseignements sur les contrevenants inscrits dans le système DACOR de la Direction générale des services correctionnels (DGSC) du ministère de la Sécurité publique du Québec.

PRÉPONDÉRANCE

Le présent document est assujéti à l'entente. Si l'information contenue dans cette annexe ne correspond pas à celle de l'entente, cette dernière a prépondérance.

MESURES DE PROTECTION ADMINISTRATIVES

- Le SCC reconnaît le caractère confidentiel des renseignements qui lui sont fournis par la DGSC.
- Le SCC s'engage à appliquer les mesures conventionnelles de protection de la nature confidentielle des renseignements communiqués soit, le rangement après les heures de travail des documents imprimés, la protection contre les indiscretions lors de la circulation des documents et la destruction confidentielle des documents imprimés.
- Chaque poste de travail donnant accès à ces données doit être situé dans un endroit discret non accessible au public.
- L'accès aux renseignements inscrits dans les panoramas mentionnés à l'annexe B est limité par un code d'identification permanent, attribué spécifiquement à l'utilisateur autorisé assigné au poste de travail dédié au système DACOR, et par l'utilisation d'un mot de passe individuel que chacun voit à modifier à chaque 90 jours.
- Les utilisateurs autorisés à consulter le système DACOR sont ceux identifiés par le SCC et dont les noms ont été transmis au pilote, responsable de la sécurité. La DGSC est en charge de la gestion des codes d'identification pour l'accès au système DACOR. Cet accès est limité à la consultation et au repérage des panoramas présentés à l'annexe B.
- Le SCC accepte que le ministère de la Sécurité publique du Québec se réserve le droit d'interrompre les services informatiques si la situation l'exige et ce, sans justification ou préavis.

MESURES DE SÉCURITÉ

- Les mesures de sécurité en vigueur au sein du ministère de la Sécurité publique du Québec doivent être appliquées afin d'assurer la préservation, l'intégrité et la confidentialité des renseignements communiqués, notamment en limitant l'accès aux employés pour qui ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.
- Le SCC s'engage à ne pas divulguer ces renseignements à d'autres personnes qu'à ces employés.
- Le SCC doit communiquer le plus rapidement possible au pilote du système DACOR le nom de toute personne qui ne doit plus accéder à ce système à la suite d'un changement de responsabilité ou de son départ du SCC.

- En cas d'incident informatique, le SCC s'engage à en informer le pilote du système DACOR et à procéder à une vérification de sécurité pour éventuellement prendre les mesures correctives et les dispositions appropriées.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

72. Les effectifs de l'École nationale de police du Québec, par catégorie d'emploi ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 72 : Les effectifs de l'École nationale de police du Québec, par catégorie d'emploi ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2009-2010.

Catégorie d'emplois	Nombre d'effectifs		Masse salariale 2009-2010
	ETC au plan d'effectifs*	Personnes	En dollars
Cadres	20,6	21	2 233 466
Professionnels	37,8	45	3 347 360
Fonctionnaires	80,4	116	5 238 021
Ouvriers	17,9	32	1 075 824
Policiers en prêt de service	18,0	18	1 833 649
Personnes-ressources	0,0	150	1 969 535
	174,7	382	15 697 655

* Le plan d'effectifs autorisé de l'École est de 174,7 ETC auquel s'ajoute un équivalent de 38,3 ETC occasionnels pour les besoins des différents cours et activités.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

73. La liste des dirigeants de l'École, leur rémunération respective pour la période 2009-2010 ainsi que les augmentations prévues.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 73 : La liste des dirigeants de l'École, leur rémunération respective pour la période 2009-2010 ainsi que les augmentations prévues.

		<u>Rémunération</u>	<u>Prochaine augmentation prévue</u>
Michel Beaudoin	Directeur général	114 895 \$ *	Conformément aux orientations gouvernementales

* Rémunération ajustée à la baisse afin de tenir compte d'une rente de retraite.
La rémunération inclut des avantages sociaux à un taux de 17,45 %.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

74. La liste des cours offerts par l'École nationale de police du Québec ainsi que la liste des cours en évaluation ou en préparation qui ne sont pas encore offerts.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 74 : La liste des cours offerts par l'École nationale de police du Québec ainsi que la liste des cours en évaluation ou en préparation qui ne sont pas encore offerts.

Mission et programmes de formation

En tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration, l'École a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière.

La formation professionnelle personnelle du policier comporte **trois aspects**:

1. la formation initiale (détail page suivante);
2. le perfectionnement professionnel (détail page suivante);
3. le perfectionnement de service.

Pour chacun des aspects de formation, les programmes de l'École s'articulent autour des **trois domaines** de la pratique policière suivants :

- la patrouille-gendarmerie;
- l'enquête policière;
- la gestion policière.

Les formations initiales

La Loi sur la police stipule que l'École a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder aux trois domaines de la pratique policière.

La formation initiale est celle qui permet d'acquérir les compétences de base dans un domaine donné de pratique policière. L'acquisition de la formation initiale en patrouille-gendarmerie est nécessaire pour accéder à la formation initiale dans les deux autres pratiques policières.

Le perfectionnement professionnel

L'École offre également des activités de perfectionnement professionnel. Contrairement aux formations initiales dont l'École a l'exclusivité, l'aspect du perfectionnement professionnel des policiers est une responsabilité partagée entre les partenaires du continuum de formation policière du Québec (collèges, école, universités, service de formation des corps de police).

Le perfectionnement professionnel représente donc la formation ayant pour objet, dans chaque domaine de pratique policière, la mise à jour des compétences ou l'acquisition d'une spécialité. Au nombre des principales spécialités représentées dans l'offre de formation de l'École, on retrouve notamment la patrouille spécialisée, les appareils de mesure du taux d'alcool, l'intervention tactique ou encore les formations de pointes en enquête (agent d'infiltration, crimes à caractère sexuel, entrevue filmée d'un suspect, etc.) et en gestion (sélection du personnel, application stratégique du maintien de l'ordre par la résolution de problèmes, etc.).

Afin de répondre aux besoins de formation des policiers dispersés sur l'ensemble du territoire québécois, l'École mise également sur la formation d'un réseau de moniteurs oeuvrant en emploi de la force ainsi qu'en sécurité publique. Cette stratégie, hautement appréciée par les corps de police, couvre notamment les spécialités suivantes : appareils de détection d'alcool approuvés, cinémomètres, intervention tactique, intervention physique, etc.

Le perfectionnement de service

Au besoin, l'École offre ou collabore à l'organisation d'activités de perfectionnement de service destinées à répondre aux besoins des différents corps de police.

Formation policière autochtone

L'École offre également des programmes d'études à la clientèle policière des Premières Nations du Québec afin de lui assurer un cheminement de carrière professionnel et dynamique. Les programmes offerts touchent la formation initiale en patrouille-gendarmerie, l'enquête policière, la gestion policière (certificat universitaire) ainsi que la formation de constables spéciaux.

Formation sur mesure

La mission de la Direction de la formation sur mesure est d'offrir des programmes et des activités de formation à d'autres organismes oeuvrant dans le domaine de la sécurité publique ou dont les domaines de compétences s'apparentent aux tâches que l'on retrouve en milieu policier, tout en s'appuyant sur l'expertise de l'École en matière de patrouille, de sécurité routière, d'emploi de la force et d'enquête.

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 74 : La liste des cours offerts par l'École nationale de police du Québec ainsi que la liste des cours en évaluation ou en préparation qui ne sont pas encore offerts.

LES PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

Patrouille-gendarmerie

Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Enquête policière

Programme de formation initiale en enquête policière

- Analyse criminologique : enquête policière
- Droit pénal appliqué à l'enquête policière
- Éléments d'éthique appliquée
- Processus d'enquête
- Activité d'intégration en enquête policière

Gestion policière

Programme de formation initiale en gestion policière

- Développement des habiletés de direction
- Éléments d'éthique appliquée
- Évaluation continue du rendement
- Management des organisations
- Activité d'intégration de la fonction de superviseur de patrouille-gendarmerie
- Activité d'intégration de la fonction de superviseur d'enquêtes

LES PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Patrouille-gendarmerie

Formation en pédagogie

- Enseignement et didactique
- Instrumentation didactique
- Interventions pédagogiques
- Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages

Activités du patrouilleur

Le moniteur

- Épreuves de coordination des mouvements

L'utilisateur

- Actualisation des connaissances du patrouilleur
- Animation et conférence
- Code de la sécurité routière
- Épreuve de coordination des mouvements
- Inspection systématique du système d'échappement d'une motocyclette
- Maintien de l'ordre par la résolution de problèmes

Patrouilles spécialisées

- Cadre légal et technique lié à la patrouille nautique
- Loi sur les véhicules hors route
- Patrouille à bicyclette
- Patrouille à motoneige
- Patrouille à motoquad
- Patrouille nautique

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 74 : La liste des cours offerts par l'École nationale de police du Québec ainsi que la liste des cours en évaluation ou en préparation qui ne sont pas encore offerts.

LES PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (suite)

Patrouille-gendarmerie (suite)

Appareils de mesure du taux d'alcool

- Alco-Sensor IV - RBT IV – Notions spécifiques
- Intoxilyzer® 5000 C – Notions spécifiques
- Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV
- Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV – Requalification
- Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV – Requalification (test)
- Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C
- Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C – Requalification
- Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C – Requalification (test)

Appareils de détection approuvés

Le moniteur

- Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur
- Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur – Requalification
- Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur
- Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur – Requalification

L'utilisateur

- Alco-Sensor IV DWF
- Alco-Sensor IV DWF – Le technicien en étalonnage
- Alcotest® 7410 GLC
- Alcotest® 7410 GLC – Le technicien en étalonnage

Cinémomètres

Le moniteur

- Cinémomètre Doppler – Le moniteur
- Cinémomètre Doppler – Le moniteur – Requalification
- Cinémomètre laser – Le moniteur
- Cinémomètre laser – Le moniteur – Requalification

L'utilisateur

- Cinémomètre Doppler
- Cinémomètre Doppler – Requalification
- Cinémomètre laser
- Cinémomètre laser – Notions spécifiques
- Cinémomètre laser – Requalification

Photomètre

Le moniteur

- Photomètre – Le moniteur
- Photomètre – Le moniteur – Requalification

L'utilisateur

- Photomètre

Enquête de collision

- Dessin de scène d'événement assisté par ordinateur
- Techniques d'enquête de collision

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 74 : La liste des cours offerts par l'École nationale de police du Québec ainsi que la liste des cours en évaluation ou en préparation qui ne sont pas encore offerts.

LES PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (suite)

Patrouille-gendarmerie (suite)

Communication tactique et intervention physique

- Fondements stratégiques de l'emploi de la force

Le moniteur

- Communication tactique – Le moniteur
- Communication tactique – Le moniteur – Requalification
- Dispositif à impulsions – Le moniteur
- Intervention physique – Le moniteur
- Intervention physique – Le moniteur – Requalification

L'utilisateur

- Dispositif à impulsions

Intervention tactique

- Arrestation et perquisition à risque faible

Contrôle de foule

- Contrôle de foule – Chef de section ou de peloton (cotes d'alerte 1, 2 et 3)
- Contrôle de foule – Membre de peloton (cotes d'alerte 2 et 3)
- Contre de foule – Membre de section (cote d'alerte 1)

Utilisation des armes à feu

Le moniteur

- Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur
- Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur – Requalification
- Tir au pistolet – Le moniteur
- Tir au pistolet – Le moniteur – Requalification

L'utilisateur

- Maniement du fusil calibre 12
- Tir au pistolet – Requalification

Enquête policière

- Actualisation des connaissances juridiques – L'enquêteur
- Agent d'infiltration
- Analyse de déclaration
- Conception informatique d'un portrait-robot à l'aide du logiciel « Faces »
- Enquête à la suite d'un incendie
- Enquête sur le crime économique
- Enquête sur le crime organisé
- Enquête sur les crimes à caractère sexuel, sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants
- Entrevue d'enfants – Le guide NICHD
- Entrevue filmée d'un suspect
- Identification de véhicule
- Imagerie numérique judiciaire
- Investigation d'une scène d'incendie
- Négociateur
- Policier judiciaire
- Renseignement criminel

Gestion policière

- Introduction à l'opération Filet II
- Opération Filet II – Le commandant
- Prise de décision dans un contexte opérationnel policier

Appréciation du personnel de la police

- Sélection du personnel policier 1 – Concepts et applications – Appréciation par simulation
- Sélection du personnel policier 2 – Principes et méthodes – Entrevue structurée
- Sélection du personnel policier – Mise à jour : concepts et applications – Appréciation par simulation

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

Question 74 : La liste des cours offerts par l'École nationale de police du Québec ainsi que la liste des cours en évaluation ou en préparation qui ne sont pas encore offerts

**LES COURS EN DÉVELOPPEMENT
PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL**

Activités du patrouilleur

- Évaluation et classification des drogues – L'agent évaluateur

Patrouilles spécialisées

- Opération planifiée de contrôle routier

Enquête de collision

- Reconstitutionniste en scène de collision

Communication tactique et intervention physique

- Dispositif à impulsions – Le moniteur – Requalification

Intervention tactique

- Arme de périmètre – Calibre 223
- Armes intermédiaires d'impact à projectiles
- Intervention tactique – Le moniteur – Module 1 et 2 – Requalification
- Intervention tactique – Le moniteur – Module 3 : La poursuite policière d'un véhicule et les techniques d'immobilisation provoquée
- Intervention tactique – Le moniteur – Module 4 : L'interception d'un véhicule à risque et la poursuite à pied
- Intervention tactique – Le moniteur – Modules 3 et 4 - Requalification

Contrôle de foule

- Intervention physique – Option contrôle de foule – Le moniteur

Enquête policière

- Enquêteur principal de crimes majeurs
- Méthodes et techniques d'enquêtes avancées

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

75. La liste des conditions et des tests requis pour être admis à l'École nationale de police du Québec et pour y graduer.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 75 : Liste des conditions et des tests requis pour être admis à l'École nationale de police du Québec et pour y graduer.

Programme de formation initiale en patrouille gendarmerie (PFIPG) :

Liste des conditions et tests requis pour être admis..... Veuillez vous référer à la partie I – Guide d'admission de l'aspirant policier titulaire d'un DEC en techniques policières (Conditions d'admission et demande d'admission)

Pour y graduer..... Veuillez vous référer à la partie II – Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec (articles 14, 15 et 16)

PARTIE I – Guide d'admission de l'aspirant policier titulaire d'un DEC en techniques policières

Les conditions d'admission du programme sont prévues au Règlements sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec. Veuillez prendre note que les nouvelles conditions d'admission prescrites seront applicables à compter de l'année scolaire 2010-2011. Le règlement prévoira particulièrement ce qui suit :

Conditions d'admission

1. Être citoyen canadien;
2. Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
3. Être titulaire d'un permis de conduire autorisant la conduite d'un véhicule d'urgence (permis classe 4A autre qu'un permis probatoire – la condition A doit être retirée s'il y a eu opération aux yeux);
4. Ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (lois révisées du Canada [1985], chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées;
5. Avoir réussi l'examen médical prescrit;
6. Avoir réussi l'un des tests, épreuves ou cours de langue suivants :
 - l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et de littérature, tel que prescrit par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
 - l'épreuve de langue française exigée par un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
 - les cours d'appoint en langue française suivis dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
 - le test « SEL » administré par Télé-Université au sein du réseau de l'Université du Québec;
 - le test « Ministerial Examination of College English » pour le candidat provenant du Collège John Abbott.
7. Payer les frais d'admission;
8. Avoir réussi le test d'aptitude physique prescrit;
9. Avoir réussi, dans les deuxans précédant le début de sa formation à l'École, le cours de « soins d'urgence » offert dans un établissement d'enseignement collégial ou le cours de « réanimation cardiorespiratoire » ou toute formation équivalent délivré par l'un des organismes suivants :
 - Ambulance St-Jean;
 - Croix-Rouge canadienne;
 - Fondation des maladies du cœur du Québec;
 - Société de sauvetage.

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 75 : Liste des conditions et des tests requis pour être admis à l'École nationale de police du Québec et pour y graduer.

PARTIE 1 (suite) – Guide d'admission de l'aspirant policier titulaire d'un DEC en techniques policières

Conditions d'admission (suite)

10. Donner ses empreintes digitales à l'École;
11. Être de bonnes mœurs;
12. Avoir réussi le test de natation prescrit;
13. Avoir réussi les exigences du test psychométrique par l'École (*nouveauté*);
14. Avoir réussi le test de jugement situationnel administré par l'École (*nouveauté*).

Demande d'admission

Votre demande d'admission doit être présentée au registraire de l'École en retournant le formulaire d'admission et d'inscription annexé du présent guide et être accompagnée des documents suivants :

- A. L'original de votre certificat (grand format) ou acte de naissance ou une copie de votre certificat de citoyenneté canadienne;
- B. Une copie de votre dernier bulletin d'études collégiales (Le bulletin final nous sera transmis par votre établissement d'enseignement collégial si vous êtes diplômé de la session hiver 2010);
- C. Une copie de votre permis de conduire de classe 4A et le document délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec concernant les renseignements relatifs à votre dossier de conduite;
- D. Une copie du rapport de l'épreuve ou du test mentionné au paragraphe 6 des conditions d'admission susmentionnées;

Le formulaire d'admission et d'inscription doit être reçu à l'École au plus tard le **1^{er} mai 2010** alors que votre dossier scolaire doit être complété et transmis au Registrariat au plus tard le **15 juillet 2010**. Vous avez jusqu'à cette dernière date pour nous faire parvenir tous les documents manquants à votre dossier, sans quoi votre demande d'admission sera rejetée.

Test d'admission (nouveauté)

Deux instruments s'ajoutent aux conditions déjà existantes. Ces instruments ne demandent aucune préparation spécifique et vise à évaluer des savoir-être reliés à l'exercice de la fonction policière. Pour en savoir plus sur ces nouveaux tests, visitez la section Admission 2010-2011 du site Internet de l'École au www.enpq.qc.ca.

Le premier examen, le M-Pulse, est un test psychométrique qui permet d'évaluer chez les répondants le degré de risque de commettre des comportements incompatibles avec la profession policière. Ce test comprend 455 questions et prend de 50 à 90 minutes à répondre. Le répondant se prononce quant à son degré d'accord de chacun des énoncés, sur une échelle à quatre points. Le M-Pulse mesure des facteurs reliés au sens des responsabilités et au respect des règles. Il permet également d'évaluer d'autres comportements contreproductifs relatifs aux interactions avec les citoyens.

D'une durée de deux heures, le second examen, un test de jugement situationnel, prend la forme de mises en situation pour lesquelles les répondants doivent ordonnancer quatre (4) choix de réponses, de la meilleure à la moins bonne. Ces situations proviennent d'un contexte d'intervention ou de formation policière et ne nécessitent aucune connaissance autre que celles déjà acquises au cours du programme de Techniques policières. Comme le nom l'indique, il s'agit d'un test de jugement qui demande aux répondants de situer les meilleures réponses en fonction d'un contexte propre au milieu policier.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 75 : Liste des conditions et des tests requis pour être admis à l'École nationale de police du Québec et pour y graduer.

PARTIE II – Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec

Article 14

« L'École évalue, le cas échéant, les apprentissages liés à une activité de formation professionnelle à laquelle l'étudiant est inscrit ».

« L'évaluation se fait au moyen d'épreuves de connaissances, de travaux, de résolutions de problèmes, de simulations ou de tout autre moyen permettant d'évaluer l'acquisition d'une compétence ».

Article 15

« L'École délivre, le cas échéant, à chaque étudiant inscrit à une activité de formation professionnelle un relevé de notes qui fait état des résultats de l'évaluation de ses apprentissages et du respect des valeurs professionnelles de l'École durant sa formation ».

Les résultats d'une évaluation d'un apprentissage sont établis comme suit :

A+	=	96,3 à 100 %
A	=	92,7 à 96,2 %
A-	=	89,1 à 92,6 %
B+	=	85,5 à 89 %
B	=	81,8 à 85,4 %
B-	=	78,1 à 81,7 %
C+	=	74,5 à 78 %
C	=	70,9 à 74,4 %
C-	=	67,3 à 70,8 %
D+	=	63,6 à 67,2 %
D	=	60 à 63,5 %
E	=	59,9 % et moins

La note de passage est établie à « D ».

Article 16

« L'École délivre un diplôme à l'étudiant qui a obtenu au moins la note « D » pour chacune des activités de formation professionnelle contenues dans un programme et qui a payé les frais de scolarité exigibles en vertu de l'article 42 de la loi. Le diplôme mentionne le nom de l'étudiant et le titre du programme ».

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

76. Les effectifs de la RACJ par catégorie d'emploi ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2009-2010.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 76 : Les effectifs de la RACJ par catégorie d'emploi ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2009-2010.

	2009-2010	
	Nombre	Masse salariale (\$)
Dirigeants et membres d'organismes	17	1 998 400
Cadres	8	760 200
Cadres juridiques	2	246 800
Avocats, notaires	21	1 784 200
Professionnels	17	1 202 200
Techniciens	61	2 790 300
Personnel de bureau	60	2 265 800
Sous-total	186	11 047 900
Effectifs occasionnels additionnels qui ont été octroyés par le gouvernement pour combattre l'économie souterraine dans le domaine des alcools – Projet ACCES (CT 207995 du 2009-07-07 et CT 208225 du 2009-09-29)	24	1 518 000
Contractuels à l'emploi de la Régie dans les secteurs des courses de chevaux et des sports de combat pratiqués par des professionnels (juges, arbitres, vétérinaires, médecins)	65	620 900
Total	<u>275</u>	<u>13 186 800</u>

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

77. La liste des dirigeants et des régisseurs de la RACJ, leur rémunération respective pour la période 2009-2010 ainsi que les augmentations prévues.
Préciser pour chacun la date d'entrée en fonction et la date d'échéance du contrat d'embauche.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 77 : La liste des dirigeants et des régisseurs de la RACJ, leur rémunération respective pour la période 2009-2010 ainsi que les augmentations prévues. Préciser pour chacun la date d'entrée en fonction et la date d'échéance du contrat d'embauche.

<u>NOM</u>	<u>TITRE</u>	<u>RÉMUNÉRATION</u>	<u>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</u>	<u>DATE D'ÉCHÉANCE</u>	<u>AUGMENTATION PRÉVUE</u>
DIRIGEANTS :					
Racicot, Denis	Président	167 931	2005-05-02	2010-05-01	-----
Lord, Daniel Y.	Vice-président à la fonction juridictionnelle	130 066	2007-09-04	2012-09-03	-----
Ellefsen, Christine	Vice-présidente aux opérations	125 864	2009-04-23	2014-04-22	-----
RÉGISSEURS :					
Boileau, André	Régisseur	90 221	2009-11-02	2014-11-01	-----
Boivin, Bernard	Régisseur	105 797	2009-06-01	2014-05-31	-----
Cadieux, Pierre H	Régisseur	118 113	2008-05-05	2013-05-04	-----
Caron, Jocelyne	Régisseuse	118 113	2008-08-04	2013-08-03	-----
Chrétien, André J.	Régisseur	118 113	2000-01-05	2011-09-18	-----
Couture, Guy	Régisseur	87 494	2009-02-02	2012-02-01	-----
Dostie, Liane	Régisseuse	114 997	2007-01-15	2012-01-14	-----
Elmir, Saïfo	Régisseur	70 597	2009-02-16	2012-02-15	-----
Fortin, Andrée	Régisseuse	118 113	2006-09-05	2011-09-04	-----
Fréchette, Carole	Régisseuse	118 113	2005-10-24	2010-10-23	-----
Gougeon, Michel	Régisseur	97 160	2006-08-14	2011-08-13	-----
Karibian, Aïda	Régisseuse	112 541	2005-08-15	2010-08-14	-----
Provencher, Jean	Régisseur	118 113	2001-09-24	2012-01-29	-----
Richard, Jacques	Régisseur	118 113	2005-09-06	2010-09-05	-----
Robert, Jean	Régisseur	108 933	2006-08-14	2011-08-13	-----
Savard, Marc	Régisseur	118 113	2007-10-29	2012-10-28	-----

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

78. Le nombre d'enquêtes et d'inspections effectuées par la RACJ et les corps de police mandatés,
pour chaque secteur d'activité pour la période 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 78 : Le nombre d'enquêtes et d'inspections effectuées par la RACJ et les corps de police mandatés, pour chaque secteur d'activité pour la période 2009-2010.

Régie des alcools, des courses et des jeux

Alcools	196
Appareils d'amusement	319
Appareils de loterie vidéo	333
Bingos	65
Concours publicitaires	4
Courses	37
Moûts et fabricants	15
Sports de combat	27
Tirages	1
Transmis à un corps policier	178
Total :	1 175

Par les corps de police mandatés « ACCES-Alcools »

SPVM	1 170
Sûretés municipales	2 151
SQ	<u>2 300</u>
Total :	<u>5 621</u>

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

79. Le nombre de permis d'alcool accordés, suspendus ou révoqués, pour la période 2009-2010, incluant les principales raisons de suspension ou de révocation.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 79 : Le nombre de permis d'alcool accordés, suspendus ou révoqués, pour la période 2009-2010, incluant les principales raisons de suspension ou de révocation.

Nombre de permis d'alcool accordés :	- nouveaux	521	
	- modifications	<u>2872</u>	
	Total :	<u>3 393</u>	
Nombre de permis d'alcool suspendus :		<u>446</u>	
Nombre de permis d'alcool révoqués :	- volontairement	240	- à la demande des détenteurs
	- avec saisie des boissons alcooliques	1 064	- pour non-paiement des droits ou suite à une décision des régisseurs
	- autres	<u>167</u>	- pour non-paiement des droits ou suite à une décision des régisseurs mais sans saisie des boissons alcooliques
	Total :	<u>1 471</u>	

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

80. Le nombre de licences d'appareils de loterie vidéo accordées, suspendues ou révoquées, pour la période 2009-2010, incluant les principales raisons de suspension ou de révocation.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 80 : Le nombre de licences d'appareils de loterie vidéo accordées, suspendues ou révoquées, pour la période 2009-2010, incluant les principales raisons de suspension ou de révocation.

Nombre de licences d'exploitant de site renouvelées pour lesquelles des appareils sont en fonction :	2 295
Nombre de licences d'exploitant de site suspendues :	76
Nombre de licences d'exploitant de site révoquées :	53

Motif de suspension

– Suspensions à la suite d'une convocation à la Régie :	76
---	----

Motifs de révocation

– Révocations volontaires :	32
– Révocations pour non-paiement des droits de permis d'alcool :	5
– Révocations à la suite d'une convocation à la Régie :	16

Total :	53
---------	----

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

81. Le nombre d'événements de bingo et de licences, selon la catégorie, pour la période 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 81 : Le nombre d'événements de bingo et de licences, selon la catégorie, pour la période 2009-2010.

Nombre d'événements de bingo

La notion « événements de bingo » a disparu à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles règles sur le bingo le 1^{er} juin 2008.

Nombre de licences de bingo

<u>Catégorie de licences</u>	<u>Nombre de licences</u>
Bingo en salle	746
Bingo-média	76
Bingo récréatif	835
Gestionnaire de salle	47
Fournisseur en bingo	3
Bingo de foire ou d'exposition	9
Bingo de concession agricole	5
Bingo dans un lieu d'amusement public	6
	<hr/>
Total des licences :	1 727

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

82. Le nombre de licences de course, de pistes de course, de salles de paris et de demandes de réciprocité accordées pour la période 2009-2010.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 82 : Le nombre de licences de course, de pistes de course, de salles de paris et de demandes de réciprocité accordées pour la période 2009-2010.

Nombre de licences de courses : (accordées aux individus et/ou raisons sociales)	2 692
Nombre de licences de pistes de course :	22
Nombre de licences de salles de paris :	0
Nombre de demandes selon l'entente de réciprocité :	66

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

83. Le nombre de décisions rendues par le personnel désigné et par les régisseurs, pour chaque secteur d'activité pour la période 2009-2010 ainsi que le résultat de la décision.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 83 : Le nombre de décisions rendues par le personnel désigné et par les régisseurs, pour chaque secteur d'activité pour la période 2009-2010 ainsi que le résultat de la décision.

Permis d'alcool		Licences de loterie vidéo		Licences de tirage		Licences de bingo		Licences d'appareils d'amusement		Concours publicitaires	
Type de décision	Nombre	Type de décision	Nombre	Type de décision	Nombre	Type de décision	Nombre	Type de décision	Nombre	Type de décision	Nombre
Autorisation	9 747	Autorisation	2 295	Autorisation	1 048	Autorisation	1 722	Autorisation	868	Avis de tenue	7 332
Refus	719	Refus	1	Refus	8	Refus	11	Refus	0	Refus	0
Conditionnelle	4	Révocation	53	Libération de cautionnement	7	Désistement	31				
Désistement	234	Suspension	76			Révocation	8				
Nul effet	37					Suspension	2				
Révocation volontaire	240					Révision décision	1				
Révocation avec saisie des boissons alcooliques	1 064										
Révocation - autres	167										
Révocation d'autorisation d'exploitation temporaire	243										
Suspension	446										

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

84. Ventilation des budgets accordés pour mesurer et diminuer les coûts sociaux causés par les jeux de hasard pour la période 2009-2010.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 84 : Ventilation des budgets accordés pour mesurer et diminuer les coûts sociaux causés par les jeux de hasard pour la période 2009-2010.

Lors du discours sur le budget en 2001-2002, la Régie s'est vue octroyer la responsabilité d'un compte à fin déterminée pour le financement de la mise en place des mesures de contrôle pour limiter l'accès aux appareils de loterie vidéo.

	<u>2009-2010</u>
Gestion des licences	1 700 000 \$
– Analyser l'environnement social et physique du site;	
– Visiter systématiquement les lieux à la suite d'une demande de changement de lieu d'exploitation d'une licence;	
– Mettre en place et exploiter un système de gestion rigoureux des licences qui facilite les échanges d'information avec la Société des loteries vidéo du Québec et les partenaires (autorités policières).	
Contrôle et impacts	1 300 000 \$
– Contrôler les licences par une inspection de tous les sites sur une période de cinq ans (priorité aux multisites et aux endroits susceptibles d'être fréquentés par les jeunes);	
– Réaliser des études comparatives sur les impacts des actions de la Régie.	
Total	<u>3 000 000 \$</u>

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

85. Le nombre et le montant des fraudes électroniques en 2008-2009 et en 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection – 01.04

QUESTION 85 : Le nombre et le montant des fraudes électroniques en 2008-2009 et en 2009-2010.

Événements criminels liés aux fraudes électroniques, Québec, 2008 et 2009

Code d'événement	Année	Nombre de dossiers	Somme des pertes	Valeur maximum	Valeur minimum
Fraudes par ordinateur (21613)	2008	299	843 124 \$ (166)	101 000 \$	1 \$
	2009	430	979 271 (226)	261 191 \$	1 \$
Clonage de cartes de service (21614)	2008	95	120 794 \$ (60)	19 163 \$	1 \$
	2009	265	341 835 (123)	22 143 \$	1 \$

Dans le tableau ci-contre, le chiffre entre parenthèses indique le nombre de dossiers pour lesquels des pertes ont été enregistrées. Par exemple, des 299 dossiers répertoriés en 2008, on retrouve une indication relative aux pertes encourues par le plaignant dans seulement 166 dossiers.

Par ailleurs, le nombre de fraudes électroniques présentées dans le tableau ne représente pas la totalité des fraudes commises au Québec, mais seulement celles qui sont déclarées aux corps policiers.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et certains corps et services de police autochtones.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

86. Le nombre et la nature des crimes reliés aux gangs de rue et leur répartition géographique en 2008-2009 et 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 86 : Le nombre et la nature des crimes reliés aux gangs de rue et leur répartition géographique en 2008-2009 et en 2009-2010.

Depuis mars 2008, le Programme DUC2 permet aux corps policiers d'indiquer si un événement criminel est lié à une bande de rue ou si on soupçonne qu'une bande de rue est mêlée à l'événement criminel. Les données pour l'année 2009 ne sont que préliminaires.

Événements criminels liés à une bande de rue et soupçonnés d'être liés à une bande de rue, par corps policiers, Québec, 2008

Nom du corps policier	Événements criminels liés ou soupçonnés être liés à une bande de rue associée ¹	Événements criminels liés ou soupçonnés être liés à une bande de rue non associée ²	Total
Service de la protection des citoyens de Laval	42	74	116
Service de police de la Ville DE Montréal	76	2	78
Service de police de la Ville de Gatineau	1	46	47
Service de police de la Ville de Sherbrooke	8	4	12
SÛRETÉ DU QUÉBEC MRC De Drummond	4	1	5
SÛRETÉ DU QUÉBEC MRC DE Vaudreuil Soulanges Ouest	1	0	1
Service de police de la Ville de Québec ⁴	-	-	71
Services de police de la Ville de Longueuil ⁵	-	-	29
Total	132	127	359³

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et certains corps et services de police autochtones.

¹. Associé = bande de rue structurée et reconnue pour être associé au crime organisé

². Non associé = bande de rue émergente et non connue pour être associé au crime organisé

³. Si l'on prend également en compte les événements criminels liés à une bande de rue ou soupçonnés d'être liés à une bande de rue mais pour lesquels **la nature de l'affiliation gang de rue est inconnue**, le nombre total de crimes liés aux gangs de rue s'élève à 620.

⁴ Les données proviennent d'une compilation interne produite par l'unité du renseignement criminel du Service de police de la Ville de Québec. L'information à savoir si l'événement est lié à une bande de rue associée ou non n'est pas disponible.

⁵ Les données proviennent d'une compilation interne produite par l'unité du renseignement criminel du Service de police de la Ville de Longueuil. L'information à savoir si l'événement est lié à une bande de rue associée ou non n'est pas disponible.

Note : Les données de 2008 doivent être interprétées avec une grande prudence. En effet, l'indicateur « bande de rue » est disponible dans le Programme DUC 2.2 uniquement depuis le 1^{er} mars 2008. Ainsi, les données présentées pour l'année 2008 couvrent que la période du 1^{er} mars au 31 décembre. Également, il y a lieu de préciser que ces données peuvent sous-estimer le nombre réel d'événements criminels liés aux gangs de rue, la nouveauté possible d'accoler un indice de bande de rue aux événements criminels n'a pas nécessairement été intégrée par toutes les organisations policières du Québec dès le début de la mise en place de l'indicateur « bande de rue ».

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

87. Le nombre de pistolets Taser par corps policier et par région en 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 87 : Le nombre de pistolets Taser par corps policier et par région en 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Nombre de dispositifs à impulsions dont disposent les organisations policières¹					
Corps de police	2005²	2006²	2007²	2008²	2009²
Service de police de Gatineau	4	4	4	8	8
Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	0	1	2	2	2 ³
Service de protection des citoyens de Laval	3	3	4	4	5
Service de police de Longueuil	0	4	4	3	4 ³
Sûreté du Québec	9	17	24	22	21
Service de police de la Ville de Montréal	14	40 ⁴	41 ⁴	41 ⁴	42 ⁴
Service de police de la Ville de Québec	15	14	15	15	15
Service de police de la Ville de Sherbrooke	2	2	2	2	2
Service de police de Mirabel	1	1	0	1	1
Total	48	86	96	98	100

1. Il s'agit du nombre total de dispositifs à impulsion dans les organisations policières et non du nombre déployé, c'est-à-dire susceptible d'être utilisé.

2. Données issues du Questionnaire sur l'administration des activités policières complété annuellement par chacune des organisations policières municipales et par la Sûreté du Québec à l'exception de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et du Service de police de Longueuil.

3. Les données présentées sont issues d'une vérification téléphonique réalisée par le MSP auprès du corps de police.

4. Le SPVM compte au total ce nombre de DI, mais en déployé seulement 16 sur le territoire.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

88. Le nombre d'interventions policières incluant l'usage de pistolet Taser en 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, par corps policier et région.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 88 : Le nombre d'interventions incluant l'usage de pistolet Taser en 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, par corps policier et région.

Corps de police	Nombre d'événements ¹				
	2005	2006	2007	2008	2009
Service de police de Gatineau	0	2	2	0	0
Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	0	1	0	0	0 ²
Service de protection des citoyens de Laval	0	0	0	3	1
Service de police de Longueuil	0	0	3	0	0 ²
Sûreté du Québec	2	0	2	2	1
Service de police de la Ville de Montréal	28	28	32	14	17
Service de police de la Ville de Québec	12	26	15	13	7
Service de police de la Ville de Sherbrooke	2	0	1	1	0
Total	44	57	55	33	26

Fin 2008, une expertise a été demandée par le ministère de la Sécurité publique au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale. Tous les pistolets Taser utilisés par les corps de police du Québec (SQ, municipaux et autochtones) ont été soumis pour expertise laquelle s'est étalée sur plusieurs mois durant lesquels les services policiers n'ont pas eu accès à leurs pistolets Taser.

1. Données issues du Questionnaire sur l'administration des activités policières complété annuellement par chacune des organisations policières municipales et par la Sûreté du Québec.

2. Les données présentées sont issues d'une vérification téléphonique réalisée par le MSP auprès du corps de police.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

89. Le nombre de pistolets Taser par corps policier autochtone en 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 89 : Le nombre de pistolets Taser par corps policier autochtone en 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Nombre de dispositifs à impulsions dont disposent les organisations policières autochtones

COMMUNAUTÉS	NOMBRE DE PISTOLETS TASER 2005-2006	NOMBRE DE PISTOLETS TASER 2006-2007	NOMBRE DE PISTOLETS TASER 2007-2008	NOMBRE DE PISTOLETS TASER 2008-2009	NOMBRE DE PISTOLETS TASER 2009-2010
Odanak/Wôlinak	ND	ND	2	2	2
Mashteuiatsh	ND	ND	2	2	1
Kawawachikamach	ND	ND	1	1	1
Manawan	ND	ND	7	9	9
Opiticiwan	ND	ND	4	4	4
Wemotaci	ND	ND	4	4	4
Kitigan Zibi	ND	ND	4	4	4
Lac-Barrière	ND	ND	2	0	0
Winneway	ND	ND	2	2	2 (SQ)
Listuguj	ND	ND	12	13	12
Gesgapegiag	ND	ND	1	1	1
Chisasibi	ND	ND	18	20	18
Eastman	ND	ND	3	2 ¹	2
Mistissini	ND	ND	4	4	7

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Nombre de dispositifs à impulsions dont disposent les organisations policières autochtones

COMMUNAUTÉS	NOMBRE DE PISTOLETS TASER 2005-2006	NOMBRE DE PISTOLETS TASER 2006-2007	NOMBRE DE PISTOLETS TASER 2007-2008	NOMBRE DE PISTOLETS TASER 2008-2009	NOMBRE DE PISTOLETS TASER 2009-2010
Nemiscau	ND	ND	2	2	2
Oujé-Bougoumou	ND	ND	3	4	2
Waskaganish	ND	ND	3	3	3
Waswanipi	ND	ND	4	4	1
Wemingji	ND	ND	5	5	5
Whapmagoostui	ND	ND	2	2	2
Akwesasne	ND	ND	9	8 ²	6
TOTAL	ND	ND	94	96	88

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

90. Le nombre d'interventions des policiers autochtones incluant l'usage de pistolet Taser en 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 90 : Le nombre d'interventions des policiers autochtones incluant l'usage de pistolet Taser en 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Deux interventions ont été faites à Listiguj en 2009-2010.

Fin 2008, une expertise a été demandée de la part du ministère au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale et tous les pistolets Taser utilisés par tous les corps de police (SQ, municipaux et autochtones) ont été soumis pour cette expertise pendant plusieurs mois, cela justifie la diminution du nombre d'utilisations des pistolets Taser.

Pour les années antérieures, les données ne sont pas disponibles.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

91. Le nombre et la valeur des saisies du tabac de contrebande, et ce, pour 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 91 : Le nombre et la valeur des saisies du tabac de contrebande, et ce, pour 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010 ¹	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cartouches	22 744	1 364 640 \$	5 525	331 500 \$	17 227	1 033 620 \$	24 934	1 496 040 \$	18 778	1 126 680 \$
Sac de type ziploc	96 525	5 791 500 \$	90 031	5 401 860 \$	132 941	7 976 460 \$	201 522	12 091 320 \$	198 479	11 908 740 \$
Tabac en vrac (sac) 200 grammes	69 938**	2 797 520 \$	4 417	176 680 \$	3 244	129 760 \$	2 493	99 720 \$	687	27 480 \$
Tabac en vrac (sac) kilos*	26 479	1 112 118 \$	26 079	1 095 318 \$	13 865	582 330 \$	20 645	867 090 \$	39 779	1 670 718 \$
Total	-	11 065 778 \$	-	7 005 358 \$	-	9 722 170 \$	-	14 554 170 \$	-	14 733 618 \$

* En raison de l'existence de différentes façons de calculer la valeur des saisies de kilos de tabac en vrac, les membres du programme ACCES tabac ont décidé d'adopter un prix uniforme pour le calcul de la valeur de ce produit.

Le prix utilisé dans le tableau ci-dessus est de 42 \$ le kilo. La valeur pour les années 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 a donc été corrigée pour refléter le nouveau prix utilisé.

** Les quantités de sacs de tabac en vrac de 200 grammes saisis ont chuté de façon importante en raison de la très grande popularité des sacs de type ziploc de 200 cigarettes, qui désormais représentent plus de 90 % du marché des cigarettes illégales. Le bas prix des sacs ziploc incite les acheteurs à se procurer des cigarettes toutes faites plutôt que rouler leurs cigarettes avec le tabac contenu dans les sacs de 200 grammes.

¹ Les quantités et les valeurs pour l'exercice 2009-2010 sont calculées pour la période du 1^{er} avril 2009 au 28 février 2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

92. Le coût des roulottes dans les prisons en 2009-2010, et ce, par prison.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 92 : Le coût des roulottes dans les prisons en 2009-2010, et ce, par prison.

Aucune roulotte n'a été installée en 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

93. Budget du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale depuis 2003-2004, par année.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE

QUESTION 93 : Budget du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale depuis 2003-2004, par année.

Année	Crédits votés	Revenus autonomes	Total
2003-2004	6 484 700 \$	2 357 087 \$	8 841 787 \$
2004-2005	6 484 700 \$	2 845 780 \$	9 330 480 \$
2005-2006	6 257 400 \$	3 296 069 \$	9 553 469 \$
2006-2007	6 142 700 \$	3 245 336 \$	9 388 036 \$
2007-2008	6 119 400 \$	3 365 523 \$	9 484 923 \$
2008-2009	6 119 400 \$	3 320 745 \$	9 440 145 \$
2009-2010	6 151 900 \$	3 467 935 \$	9 619 835 \$

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

Nouvelles demandes de renseignements du 2^e groupe d'opposition.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

1. Pour toutes les sociétés (OSBL) créées par le Ministère ou par un des employés du Ministère ou d'une des sociétés relevant du Ministère dans les deux dernières années : a) date et contexte de création; b) objectifs poursuivis; c) nombre d'employés et/ou d'administrateurs incluant leur nom, titre, salaire incluant le cas échéant les comptes de dépenses, frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation ainsi que leur Curriculum Vitae; d) indiquer, le cas échéant, la date du début du contrat, de la nomination ou autre et de la fin; e) indiquer le budget dévolu.

CETTE QUESTION NE S'APPLIQUE PAS DANS LE CADRE DES RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

2. Copie des études, scénarios et/ou analyses réalisés depuis le 1^{er} mai 2006 concernant la régionalisation, la déconcentration des effectifs et programmes du ministère et/ou des organismes relevant de celui-ci.

(VOIR LA RÉPONSE À LA QUESTION 1 DE L'OPPOSITION OFFICIELLE)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

3. Liste de tous les comités interministériels formés en 2009-2010, dont a fait partie le Ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

(VOIR LA RÉPONSE À LA QUESTION 3 DE L'OPPOSITION OFFICIELLE)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

10. Pour tout organisme relevant du Ministère, concernant le bureau de la présidence : a) nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents; b) liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre; c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation; d) liste des participants à des colloques, des congrès et la liste des participants, incluant les coûts afférents.

CETTE QUESTION NE S'APPLIQUE PAS DANS LE CADRE DES RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

13. La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

803

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 13 : Liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.

Corps de police qui doivent soumettre un plan d'organisation	Date de réception	Date d'approbation
Bromont	-	-
Granby	2010-03-31	-
Mont-Tremblant	-	-
Régie intermunicipale de police de Memphrémagog	-	-
Rivière-du-Loup	2009-10-09	-
Sainte-Adèle	2009-08-24	-
Saint-Georges	2009-10-27	manque la résolution
Saint-Jean-sur-Richelieu	2009-08-03	-
Saint-Jérôme	2010-03-31	manque la résolution
Sainte-Marie	2010-03-15	-
Theford Mines	2009-07-17	-
Blainville	2009-07-20	-
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville	2009-09-28	manque la résolution
Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent	2009-07-15	-
Châteauguay	2009-07-20	-
Deux-Montagnes	2009-09-24	manque la résolution
L'Assomption	2009-12-17	-
Lévis	-	-
Mascouche	-	-
Mirabel	2009-12-21	-
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	-	-
Régie intermunicipale de police Roussillon	2010-02-22	-
Repentigny	2010-02-25	manque la résolution
Saguenay	2009-08-03	manque la résolution
Saint-Eustache	-	-
Sherbrooke	2009-12-08	manque la résolution
Terrebonne	2010-01-14	-
Trois-Rivières	2010-01-21	-
Gatineau	-	-
Laval	2009-08-03	manque la résolution
Longueuil	2009-11-06	manque la résolution
Québec	-	-
Montréal	2010-01-12	-

* Note: certains plans n'ont pas été soumis officiellement, puisqu'il manque la résolution du conseil municipal approuvant le contenu.

Certaines dates sont approximatives puisque les plans n'ont pas tous été transmis à la même instance au MSP.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION**

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 13 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.			
Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	DATE DE RÉCEPTION AU MSP	DÉCISION RENDUE	DATE DE LA DÉCISION
1. MRC Abitibi	2009	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	09-09-17
2. MRC Abitibi-Ouest	2005 révision 2010	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
3. MRC Acton	2004 révision 2005	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-04-01
4. MRC Antoine-Labelle	2004	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-04-11
5. MRC Argenteuil	2004	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-08-19
6. Administration régionale Kativik (ARK)	2005 révision 2008	Le MSP a rencontré les représentants de l'ARK.	
7. MRC Arthabaska	2008	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	09-01-23
8. MRC Avignon	2007 révision 2009	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma	
9. MRC Beauce-Sartigan	2003	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
10. MRC de Beauharnois-Salaberry	2007	Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma	
11. MRC Bécancour	2005 révision 2009	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	09-09-17
12. MRC Bellechasse	2004 révision 2006	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	06-07-25

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

806

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 13 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.			
Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	DATE DE RÉCEPTION AU MSP	DÉCISION RENDUE	DATE DE LA DÉCISION
13. MRC Bonaventure	2004 révision 2009	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	09-09-17
14. MRC Brome-Missisquoi	2004 révision 2006	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	06-06-07
15. Caniapiscau	2008	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
16. MRC Charlevoix	2007 révision 2009	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
17. MRC Charlevoix-Est	2005 révision 2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-08-02
18. MRC Coaticook	2006	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-02-07
19. Côte-Nord-du-Golf	2008	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	08-12-16
20. MRC D'Autray	2003 révision 2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-04-05
21. MRC Deux-Montagnes	Version préliminaire en préparation	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
22. MRC Drummond	2008	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
23. MRC Joliette	2006 révision 2009	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION**

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 13 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.			
Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	DATE DE RÉCEPTION AU MSP	DÉCISION RENDUE	DATE DE LA DÉCISION
24. MRC Kamouraska	2006 révision 2009	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma	
25. MRC L'Assomption	2006	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
26. MRC La Côte-de-Beaupré	2007 révision 2009	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
27. MRC La Côte-de-Gaspé	2006 révision 2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-08-02
28. MRC La Haute-Côte-Nord	2006 révision 2008	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	09-01-23
29. MRC La Haute-Gaspésie	2005 révision 2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-08-02
30. MRC La Haute-Yamaska	2009	Le MSP est en attente d'informations additionnelles.	
31. MRC La Jacques-Cartier	2007 révision 2009	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	10-03-16
32. MRC Lajemmerais	2005 révision 2008	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	09-02-16
33. MRC Les Appalaches	2005 révision 2009	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
34. MRC La Matapédia	2005	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	06-03-22

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

808

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 13 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.

Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	DATE DE RÉCEPTION AU MSP	DÉCISION RENDUE	DATE DE LA DÉCISION
35. MRC La Mitis	2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-09-03
36. MRC La Nouvelle-Beauce	2004 révision 2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-08-02
37. MRC La Rivière-du-Nord	2003	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	04-05-15
38. MRC La Vallée-de-la-Gatineau	2004	Le MSP est en attente d'informations additionnelles.	
39. MRC La Vallée-de-l'Or	2004 révision 2008	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	09-01-23
40. MRC La Vallée-du-Richelieu	2005 révision 2009	Ce schéma a fait l'objet d'une recommandation d'attestation.	
41. MRC Lac Saint-Jean-Est	2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-08-22
42. MRC Pierre-De Saurel	2005 révision 2008	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre..	09-03-03
43. MRC Le Domaine-du-Roy	2004	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-12-12
44. MRC Le Fjord-du-Saguenay	2005 révision 2009	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	09-06-02
45. MRC Le Granit	2008	Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
46. MRC Le Haut-Richelieu	2004 révision 2009	Ce schéma a fait l'objet d'une recommandation d'attestation.	
47. MRC Le Haut-Saint-François	2006 révision 2009	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 13 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.			
Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	DATE DE RÉCEPTION AU MSP	DÉCISION RENDUE	DATE DE LA DÉCISION
48. MRC Le Haut-Saint-Laurent	2005 révision 2009	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
49. MRC Le Rocher-Percé	2006	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	06-12-20
50. MRC Le Val Saint-François	2005	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-08-02
51. MRC L'Érable	2004 révision 2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	08-07-07
52. MRC Les Basques	Version préliminaire en préparation	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
53. MRC Les Chenaux	2005	Dépôt d'une version modifiée en septembre 2007. Le MSP s'apprête à accompagner la MRC pour compléter l'écriture du schéma.	
54. MRC Les Collines de l'Outaouais	2005	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
55. MRC Les Etchemins	2005 révision 2006	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	06-06-07
56. Agglomération Iles-de-la-Madeleine	2005 révision 2009	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	10-03-16
57. MRC Les Jardins-de-Napierville	2004	Le MSP est en attente des informations additionnelles. Le MSP s'apprête à accompagner la MRC pour compléter l'écriture du schéma.	
58. MRC Les Laurentides	2004	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-12-12

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

810

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 13 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.			
Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	DATE DE RÉCEPTION AU MSP	DÉCISION RENDUE	DATE DE LA DÉCISION
59. MRC Les Maskoutains	2006 révision 2009	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
60. MRC Les Moulins	2004	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-09-09
61. MRC Les Pays-d'en-Haut	2004 révision 2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-04-05
62. MRC Les Sources	2004	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
63. MRC L'Île-d'Orléans	2004 révision 2005	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-10-21
64. MRC L'Islet	2004	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-02-28
65. MRC Lotbinière	2005 révision 2008	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	08-12-16
66. MRC Manicouagan	2006	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
67. MRC Maria-Chapdelaine	2005	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-09-27
68. MRC Maskinongé	2005 révision 2009	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	09-04-08
69. MRC Matane	2005 révision 2009	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	10-03-16
70. MRC Matawinie	2005 révision 2010	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 13 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.			
Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	DATE DE RÉCEPTION AU MSP	DÉCISION RENDUE	DATE DE LA DÉCISION
71. MRC Mékinac	2005	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
72. MRC Memphrémagog	2004 révision 2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	08-01-30
73. MRC Minganie	2006 révision 2010	Ce schéma a fait l'objet d'une recommandation d'attestation.	
74. Mirabel	2003	Le MSP est en attente d'informations additionnelles.	
75. MRC Montcalm	2004	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Des précisions seront apportées au projet de schéma.	
76. MRC Montmagny	2004 révision 2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-12-19
77. Municipalité de Baie-James	2005	Le MSP est en attente d'informations additionnelles demandées à la municipalité.	
78. MRC Nicolet-Yamaska	2006	Version modifiée déposée en octobre 2007. Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
79 MRC Papineau	2004 révision 2009	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre..	09-05-06
80. MRC Pontiac	2007	Soutien apporté par les conseillers en sécurité incendie pour compléter le schéma.	
81. MRC Portneuf	2005 révision 2009	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre..	09-09-17
82. MRC Rimouski-Neigette	2005 révision 2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-04-05
83. MRC Rivère-du-Loup	2005 révision 2010	Ce schéma a fait l'objet d'une recommandation d'attestation.	

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

812

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 13 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.			
Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	DATE DE RÉCEPTION AU MSP	DÉCISION RENDUE	DATE DE LA DÉCISION
84. MRC Robert-Cliche	2010 révision 2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	07-05-25
85. MRC Roussillon	Version préliminaire en préparation	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Des précisions seront apportées au projet de schéma.	
86. MRC Rouville	2004	À la demande de la MRC, le projet déposé a été retiré. Un projet modifié sera déposé ultérieurement.	
87. MRC Sept- Rivières	2008	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	09-09-17
88.MRC Témiscamingue	2004 révision 2009	Ce schéma a fait l'objet d'une recommandation d'attestation.	
89. MRC Témiscouata	2006 révision 2009	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Des précisions seront apportées au projet de schéma.	
90. MRC Thérèse-de-Blainville	Version préliminaire en préparation	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Des précisions pourraient être apportées au projet de schéma.	
91. MRC Vaudreuil-Soulanges	2006 révision 2009	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	10-03-16
92. Ville de Gatineau	2006	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	06-08-16
93. Agglomération de La Tuque	Version préliminaire en préparation	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Des précisions seront apportées au projet de schéma.	
94. Ville de Laval	2006	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	06-05-25
95. Ville de Lévis	Version préliminaire complétée	Le MSP a collaboré à l'élaboration du projet de schéma. Celui-ci pourrait être transmis prochainement au ministère.	
96.Ville de Longueuil	2005	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-09-27
97. Agglomération de Montréal	2005 révision 2008	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	08-10-17

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 13 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.			
Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	DATE DE RÉCEPTION AU MSP	DÉCISION RENDUE	DATE DE LA DÉCISION
98. Ville de Québec	2005	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-08-19
99. Ville de Rouyn-Noranda	2007	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	08-03-13
100. Ville de Saguenay	2007 révision 2009	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	09-08-28
101. Ville de Shawinigan	2005 révision 2006	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	06-05-25
102. Ville de Sherbrooke	2007 révision 2009	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	09-09-17
103. Ville de Trois-Rivières	2006	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	06-06-21

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

14 et 54. Copie des résolutions envoyées par des conseils municipaux concernant les services de la Sûreté du Québec pour la période 2009-2010.

(VOIR LE CAHIER DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

17. Le nombre d'effectifs affectés à la patrouille de la cybercriminalité, leur rémunération, ainsi que le coût du module de cybercrime de la Sûreté du Québec (SQ), pour 2009-2010. Prévisions pour 2010-2011. Si possible, comparer avec les trois années financières précédentes.

(VOIR LE CAHIER DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

18. Le total et le détail des sommes dépensées pour la lutte aux gangs de rues en 2009-2010, séparés par corps de police, et prévisions pour 2010-2011.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 18 : Le total et le détail des sommes dépensées pour la lutte aux gangs de rues pour 2009-2010, séparés par corps de police, et prévisions pour 2010-2011.

Sommes versées	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010 ²
ERM Gangs de rue Québec / Rive-Sud		—	—	1 302 965
Ville de Québec		100 000	716 856	—
Lévis		—	80 289	—
ERM Gangs de rue Montérégie / Couronne-sud		—	—	1 027 464
Longueuil		90 000	118 693	—
Châteauguay		—	41 011	—
Rousillon		—	37 375	—
Richelieu		—	45 674	—
ERM Gangs de rue Laval / Couronne-Nord		—	—	1 562 677
Laval		150 000	300 000 ¹	—
Repentigny		—	35 961	—
Terrebonne		—	40 999	—
Saint-Jérôme		—	44 311	—
Thérèse-De Blainville		—	43 564	—

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

822

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 18 : Le total et le détail des sommes dépensées pour la lutte aux gangs de rues pour 2009-2010, séparés par corps de police, et prévisions pour 2010-2011.

Sommes versées		2007-2008	2008-2009	2009-2010²
ERM Gangs de rue Outaouais		—	—	528 461
Gatineau		90 000	0	—
ERM Gangs de rue Estrie		—	—	857 285
Sherbrooke		70 000	332 103	—
Granby		—	49 771	—
Régie de police de Memphrémagog		—	29 516	—
		—	—	—
Service de police de la Ville de Montréal		2 000 000	9 520 000	8 420 000
Total	2 000 000	2 550 000	11 136 123	13 698 852

1. Confirmation du montant exact à recevoir par la SQ
2. Prévisions pour 2009-2010. Données définitives non disponibles

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

19. Le nombre d'effectifs impliqués dans la lutte aux gangs de rues, divisés par postes, et leur rémunération pour la période 2009-2010. Prévisions pour 2010-2011.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION**

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 19 : Le nombre d'effectifs impliqués dans la lutte aux gangs de rues, divisés par postes, et leur rémunération pour la période 2009-2010. Prévisions pour 2010-2011.

	2009-2010 ¹	2010-2011 (Prévisions)
ERM Gangs de rue Québec	12	10
ERM Gangs de rue Laval / Couronne-nord	12.5	12.5
ERM Gangs de rue Estrie	6	3
ERM Gangs de rue Outaouais	8	8
ERM Gangs de rue Montérégie	9	9
Montréal (Groupe Éclipse)	66	66
Montréal (Plan d'action Montréal-Nord)	9	9

TOTAL 122.5 117.5

N.B. : Le nombre de policiers inscrit inclut les effectifs de la Sûreté du Québec affectés au sein des différentes ERM Gangs de rue

1. Selon les rapports partiels fournis par les ERM gangs de rue en date du 31 décembre 2009

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE
DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
SUR LE TERRITOIRE DE LA M.R.C.

ENTRE

La Municipalité régionale de comté de _____

représentée par _____, préfet

et _____, directeur(rice) général(e)

dûment autorisés aux fins des présentes

Ci-après appelée « **la M.R.C.** »

ET

Le ministre de la Sécurité publique,

Ci-après appelé « **le ministre** »

ET L'INTERVENANTE

La Sûreté du Québec,

représentée par _____

dûment autorisé aux fins des présentes,

Ci-après appelée « **la Sûreté** »

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*, le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec, police nationale, concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 72 de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*, une municipalité locale, qui ne fait partie ni d'une communauté métropolitaine, ni d'une région métropolitaine de recensement et dont la population est de moins de 50 000 habitants, est desservie par la Sûreté du Québec, à moins qu'elle ait décidé, en application de l'article 353.1 d'être desservie par un corps de police municipal;

ATTENDU QU'une telle municipalité locale dont la population passera le seuil du 50 000 habitants sera tenue d'assujettir son territoire à la compétence d'un corps de police municipal à moins que cette situation ne résulte d'un regroupement municipal;

ATTENDU QU'une telle municipalité locale issue d'un regroupement municipal comprenant une population de 50 000 habitants ou plus pourra être autorisée par le ministre de la Sécurité publique, aux conditions qu'il détermine, à être desservie par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*, une municipalité locale faisant partie d'une communauté métropolitaine ou d'une région métropolitaine de recensement peut obtenir une autorisation du ministre de la Sécurité publique à l'effet d'être desservie par la Sûreté du Québec selon les conditions qu'il détermine; (FACULTATIF, SI APPLICABLE)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 77 de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*, le coût des services de police fournis par la Sûreté du Québec est établi suivant les règles de calcul et les tarifs prévus au *Règlement* approuvé par le gouvernement et qu'il est à la charge de la ou des municipalités locales concernées;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 76 de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*, une entente est requise afin que la Sûreté du Québec desserve les municipalités locales et le ou les territoires non organisés de la M.R.C. énumérés ci-dessous :

- | | |
|---------|---------|
| ◆ _____ | ◆ _____ |
| ◆ _____ | ◆ _____ |
| ◆ _____ | ◆ _____ |

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Définitions et dispositions générales

Le préambule et les annexes de la présente entente font partie intégrante de celle-ci. En cas de conflit entre les annexes et la présente entente, cette dernière prévaut.

2. Objet de l'entente

La présente entente a pour objet l'organisation, la fourniture et l'administration des services de police sur le territoire de la M.R.C. fournis par la Sûreté du Québec.

3. Territoire desservi

- 3.1 Le territoire visé est le territoire de l'ensemble des municipalités locales visées par la présente entente, dont la description et les limites sont définies en annexe.
- 3.2 Une municipalité locale visée par le point 3.1 et qui ferait éventuellement l'objet d'un regroupement municipal avec une autre municipalité qui dispose déjà de son corps de police ne peut plus être partie à la présente entente. Un tel changement doit faire l'objet d'une entente modifiant la présente entente ou d'une nouvelle entente. (FACULTATIF, SI ÉVENTUELLEMENT APPLICABLE)
- 3.3 Une municipalité locale visée par le point 3.1 et atteignant le seuil de 50 000 habitants ou plus ne peut plus être partie à la présente entente puisqu'elle est tenue d'assujettir son territoire à la compétence d'un corps de police municipal, sauf si elle est issue d'un regroupement municipal et qu'elle y est dûment autorisée par le ministre. Un tel changement doit faire l'objet d'une entente modifiant la présente entente ou d'une nouvelle entente.
- 3.4 Toute autre municipalité locale de la M.R.C., desservie actuellement par un corps de police municipal, pourrait être desservie par la Sûreté, après avoir obtenu les autorisations nécessaires du ministre. Un tel changement doit faire l'objet d'une entente modifiant la présente entente ou d'une nouvelle entente. (FACULTATIF, SI ÉVENTUELLEMENT APPLICABLE)

4. Nature et étendue des services de police

- 4.1 La Sûreté fournit l'ensemble des services policiers décrits au *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence*, (2008) 140 G.O. II, 4002 [c. P-13.1, r.6]; (FACULTATIF, LORSQU' APPLICABLE sous réserve que le territoire desservi soit situé au nord du 51^e parallèle) conformément à ses valeurs de service, d'intégrité, de respect et de professionnalisme.
- 4.2 La Sûreté voit aussi à l'application de la réglementation municipale découlant de sa mission et relative au maintien de la paix, l'ordre et la sécurité publique. Les règlements ainsi visés sont énumérés en annexe du plan d'organisation des ressources policières.
- 4.3 Les parties conviennent qu'une municipalité locale ou régionale peut, en tout temps, faire une demande à la Sûreté du Québec et obtenir, pour une durée déterminée, des services partiels, supplémentaires ou rendus lors d'événements spéciaux sur le territoire de la municipalité. Les coûts sont alors déterminés conformément à la section afférente du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*, (2002) 134 G.O. II, 2924 [c. P-13.1, r.7], sauf pour les mesures d'urgence exceptionnelles.
- 4.4 Aux fins de la présente entente, les services policiers dont il est question au point 4.3 sont des services qui s'écartent des services normalement dispensés en vertu de la présente entente, en raison notamment de leur nature ou de la quantité d'effectifs policiers qu'ils requièrent.

5. Modalités relatives à la prestation et à l'évaluation des services policiers

Les modalités relatives à la prestation et à l'évaluation des services policiers sont définies d'une part, dans le plan d'organisation des ressources policières approuvé par le Comité de sécurité publique et, d'autre part, dans le plan d'action semestriel auquel le comité est appelé à participer et, enfin, des critères d'évaluation de la performance élaborés par ce même comité à l'aide, notamment, d'un guide réalisé par la Sûreté du Québec en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités. Ces modalités s'inscrivent dans le cadre des articles 76 et 78 de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*.

Le plan d'organisation des ressources policières traite notamment des sujets suivants :

- Description du territoire et de la population
- Criminalité et autres problématiques régionales
- Organisation des ressources en fonction des besoins
- Ressources humaines
- Ressources matérielles
- Formation
- Prévention
- Répartition des effectifs policiers et civils du poste de la M.R.C. par secteur d'activités

Le plan d'action semestriel de la Sûreté comprend notamment des sujets suivants :

- Les problématiques de sécurité publique, les priorités, et les objectifs recherchés
- Les activités et moyens que la direction locale de la Sûreté entend mettre en œuvre à ces fins
- Les résultats obtenus

6. Nombre de policiers

- 6.1 Les parties conviennent que le nombre de policiers assignés à la M.R.C. sera de _____. Ce nombre de policiers sera réparti dans le plan d'organisation des ressources policières par secteur d'activités tel que gendarmerie, enquête, administration ou, selon le cas, par secteur de patrouille, et par parrainage des municipalités.
- 6.2 Toute modification du nombre de policiers assignés à la M.R.C. doit faire l'objet d'une entente modifiant la présente entente ou d'une nouvelle entente. Une telle modification est conditionnelle, soit à un changement du territoire desservi tel que prévu à l'article 3 de la présente entente, soit à une variation significative de la population, de la superficie et des caractéristiques dudit territoire ainsi que de la criminalité, ces critères pouvant nécessiter une modification du plan d'organisation des ressources policières prévu au point précédent de la présente entente.
- 6.3 Toute modification à la répartition des policiers à l'intérieur du territoire desservi nécessite une modification au plan d'organisation des ressources policières, mais ne change en rien le libellé de la présente entente. Une telle modification est approuvée par le Comité de sécurité publique.

7. Rôles et responsabilités de la Sûreté

Les rôles et responsabilités de la Sûreté sont les suivants :

- a) voir à l'organisation, à la fourniture et à l'administration des services de police, notamment la prestation de services basée sur le modèle de police de proximité;
- b) procéder à l'achat et à l'entretien des véhicules, des équipements et du matériel nécessaires à l'organisation et aux opérations policières;
- c) engager et gérer le personnel civil et policier affecté à la desserte de l'ensemble des municipalités locales visées;
- d) désigner un responsable pour recevoir les plaintes des citoyens relatives à la prestation de services sur le territoire des municipalités locales visées de la M.R.C.;

- e) proposer des solutions aux demandes provenant du Comité de sécurité publique dans la mesure des moyens disponibles;
- f) participer à la mise en œuvre de l'entente par son implication dans les activités du Comité de sécurité publique;
- g) fournir à la M.R.C. le nom de ses représentants, dont le directeur de poste, au Comité de sécurité publique. Toute modification doit être indiquée dans un délai de 30 jours;
- h) rendre compte du suivi et de la mise en œuvre des modalités relatives à la prestation et à l'évaluation des services policiers et informer au préalable le Comité de sécurité publique de toute intervention susceptible d'avoir un effet sur les ressources assignées à la M.R.C.;
- i) consulter les membres du Comité de sécurité publique, selon un processus de consultation convenu avec ceux-ci, quant à la désignation du directeur de poste. Celle-ci doit être communiquée au comité au moins 30 jours à l'avance;
- j) s'engager à maintenir, d'une part, l'effectif minimal requis pour assurer une présence policière régulière telle qu'établie dans le plan d'organisation des ressources policières et, d'autre part, le même niveau de qualité de service sans égard aux absences prolongées de son personnel.

8. Rôles et responsabilités de la M.R.C.

Les rôles et responsabilités de la M.R.C. sont les suivants :

- a) choisir parmi les membres des conseils des municipalités locales visées, les membres du Comité de sécurité publique et en informer la Sûreté. Toute modification doit être indiquée dans un délai de 30 jours;
- b) participer à la mise en œuvre de l'entente par son implication dans les activités du Comité de sécurité publique et dans celles relatives au modèle de police de proximité;
- c) transmettre au Comité de sécurité publique toute information pertinente à la mise en œuvre de la présente entente;
- d) coordonner et assurer le maintien des mécanismes mis en place relativement au traitement par un tribunal des dossiers d'infractions commises sur son territoire;
- e) s'assurer de l'uniformisation de la réglementation municipale, relative à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique, des municipalités locales visées, dans la mesure où leurs réalités locales le permettent.

9. Rôles et responsabilités du Comité de sécurité publique

Se réunissant au moins une fois tous les deux mois sur convocation du président, le Comité de sécurité publique exerce les rôles et responsabilités suivants :

- a) assurer le suivi de l'entente;
- b) participer à l'élaboration du plan d'action semestriel de la Sûreté sur le territoire visé par l'entente, en fonction des priorités d'action déterminées annuellement et en faire l'évaluation;
- c) informer les parties du résultat de ses travaux et leur faire rapport au moins une fois l'an;
- d) approuver le plan d'organisation des ressources policières;
- e) participer au choix de l'emplacement du ou des postes de police, en fonction des exigences de sécurité publique et d'efficacité des services policiers ainsi que de la politique gouvernementale en matière de location ou d'acquisition de bâtiments;
- f) élaborer des critères d'évaluation de la performance de la Sûreté dans le cadre de l'entente et, dans les cas où il le juge approprié, informer le directeur du poste de l'appréciation des citoyens sur les services policiers qu'ils reçoivent;
- g) être consulté pour la désignation du directeur de poste;

- h) donner son évaluation du rendement du directeur de poste;
- i) choisir parmi ses membres un président;
- j) requérir auprès de la communauté le support nécessaire à la concrétisation de l'approche stratégique en résolution de problèmes.

Le comité peut, en outre, faire à la Sûreté toute recommandation qu'il juge utile et donner au ministre des avis sur l'organisation du travail ou les besoins en formation des policiers, ainsi que sur toute autre question relative aux services de police prévus par l'entente.

10. Emplacement du ou des postes de police

Les parties conviennent, à la suite de l'application de l'article 9(e) de la présente entente, que : (prévoir tous les types de poste à caractère permanent).

11. Poursuites

- 11.1 Les municipalités visées peuvent autoriser les membres de la Sûreté à délivrer des constats d'infraction :
- a) pour toute infraction au *Code de la sécurité routière* et à la *Loi sur les véhicules hors route* survenue sur toutes routes, rues, chemins et terrains dont l'entretien est sous la responsabilité des dites municipalités, à l'exclusion des autoroutes et des routes entretenues par ou pour le ministère des Transports. Les routes exclues sont décrites à l'annexe 1 de cette entente et pourront faire l'objet de modifications suite à une entente entre le gouvernement et les municipalités;
 - b) pour toute infraction à un règlement municipal relatif à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique dont la liste est annexée au plan d'organisation des ressources policières selon les termes de l'article 4.2 de la présente entente.
- 11.2 Les constats délivrés au nom d'une municipalité poursuivante sont transmis à la cour municipale desservant celle-ci. En l'absence d'une telle cour, ces constats sont remis à la municipalité poursuivante pour traitement judiciaire en conformité avec les lois applicables.
- 11.3 Les constats délivrés au nom du Procureur général par la Sûreté du Québec sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports sont déposés et traités devant la cour municipale qui a compétence sur le territoire où ces routes sont situées, sous réserve des conditions suivantes :
- a) qu'une " Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale" ait été signée entre le Procureur général et la municipalité qui a la charge et l'administration de cette cour municipale;
 - b) qu'une copie de cette entente ait été dûment transmise aux autorités responsables de l'entente sur les services policiers au ministère de la Sécurité publique;
 - c) que la présente entente de services policiers demeure en vigueur.

12. Échange d'information

Les parties conviennent de se transmettre l'information suivante :

- a) la Sûreté fournira les renseignements demandés par le Comité de sécurité publique aux fins d'assurer le suivi de la présente entente, du plan d'organisation des ressources policières et du plan d'action semestriel;
- b) les municipalités locales par l'intermédiaire du Comité de sécurité publique informent la Sûreté de tout événement ou situation risquant d'avoir un impact sur la fourniture des services de police;
- c) la Sûreté informera le Comité de sécurité publique de toute situation comportant l'affectation de ressources à des tâches qui ne concernent pas le territoire desservi pour une période significative.

13. Règlement des différends

- 13.1 Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente devra être soumis au Comité de sécurité publique par l'une ou l'autre des parties. Ce dernier doit tenter d'apporter une solution au différend dans les trente (30) jours de la réception d'un écrit énonçant le différend.
- 13.2 S'il ne peut trouver de solution dans les délais impartis à l'article 13.1, le différend est soumis au préfet de la M.R.C. et au commandant de district qui devront se communiquer toute l'information pertinente et tenter d'en arriver à proposer une solution acceptable dans les dix (10) jours.
- 13.3 Dans la mesure où le différend persiste, celui-ci est soumis aux signataires de l'entente qui devront se communiquer toute l'information pertinente et tenter d'en arriver à proposer une solution acceptable dans les dix (10) jours.
- 13.4 Les parties s'engagent à utiliser les processus prévus aux articles précédents avant d'utiliser les recours déjà prévus dans d'autres législations.

14. Durée de l'entente

- 14.1 La durée de la présente entente est (d'au moins dix ans) à compter de sa signature par les parties. Par la suite, elle se renouvelle automatiquement par périodes successives de dix ans, à moins que l'une des parties n'informe, par courrier recommandé, l'autre partie de son intention d'y mettre fin. Cet avis doit être donné au moins douze (12) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.
- 14.2 À la fin de la présente entente, l'actif et le passif découlant de son application seront partagés de la façon suivante :
- a) le gouvernement gardera la propriété des biens meubles (véhicules, équipements et matériel);
 - b) la M.R.C. gardera les biens meubles et les immeubles qu'elle aura mis à la disposition de la Sûreté.
- 14.3 À la fin de la présente entente, le ministre convient que les policiers en poste sur le territoire de l'ensemble des municipalités locales visées demeurent sous sa responsabilité, de même que le personnel civil, le cas échéant et ce, sous réserve de l'application de l'article 353.8 de la *Loi sur la police*.

15. La grille tarifaire pour les services de la Sûreté du Québec

Les taux de la grille tarifaire du règlement approuvé par le gouvernement, le 1^{er} mai 2002 telle qu'annexée à la présente, sont établis jusqu'au 1^{er} mai 2012.

16. Urgence

Dans certaines situations d'urgence et de façon exceptionnelle, le ministre ou son représentant, soit le directeur général de la Sûreté du Québec ou l'un de ses directeurs généraux adjoints, pourra affecter à d'autres tâches les membres de la Sûreté désignés pour l'exécution des présentes. Une situation d'urgence signifie un événement majeur qui nécessite qu'on affecte immédiatement des ressources policières afin d'assurer la protection de la santé ou de la sécurité ou le maintien de l'ordre.

Dans un tel cas, sous la coordination de ses supérieurs, le directeur de poste avisera le préfet de la M.R.C. et le président du Comité de sécurité publique de la durée prévisible de la situation d'urgence et des mesures qu'il entend prendre pour le maintien des services.

En foi de quoi, les parties ont signé :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

ENTENTES PAR DISTRICT

835

Identification de la MRC/Ville/Municipalité	Entente	Terme	Échéance	ETC
District 01				
010 Les Iles-de-la-Madeleine	2007-06-21	10 ans	2017-06-20	14
020 Le Rocher-Percé	2004-12-31	10 ans	2014-12-30	30
030 La Côte-de-Gaspé	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	32
040 La Haute-Gaspésie	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	21
050/060 Bonaventure/Avignon	2007-01-11	10 ans	2017-01-10	50
070 La Matapédia	2005-09-27	10 ans	2015-09-26	23
080 Matane	2004-12-19	10 ans	2014-12-18	30
090 La Mitis	2007-01-11	10 ans	2017-01-10	27
100 Rimouski-Neigette	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	64
110 Les Basques	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	14
120 Rivière-du-Loup	2004-05-07	10 ans	2014-05-06	19
130 Témiscouata	2004-07-11	10 ans	2014-07-10	27
140 Kamouraska	2004-08-28	10 ans	2014-08-27	28
District 02				
910 Le Domaine-du-Roy	2007-06-22	10 ans	2017-06-21	51
920 Maria-Chapdelaine	2005-06-22	10 ans	2015-06-21	43
930 Lac-Saint-Jean-Est	2006-09-08	10 ans	2016-09-07	73
940 Le Fjord-du-Saguenay	2004-11-26	10 ans	2014-11-25	33
991 Chapais-Chibougamau	2007-05-31	10 ans	2017-05-30	25
District 03				
150 Charlevoix-Est	2007-06-21	10 ans	2017-06-20	26
160 Charlevoix	2007-04-05	10 ans	2017-04-04	16
170 L'Islet	2005-09-27	10 ans	2015-09-26	23
180 Montmagny	2006-04-26	10 ans	2016-04-25	31
190 Bellechasse	2005-12-08	10 ans	2015-12-07	35
200 L'Île-d'Orléans	2004-07-11	10 ans	2014-07-10	15
210 La Côte-de-Beaupré	2007-09-13	10 ans	2017-09-12	31
220 La Jacques-Cartier	2004-06-22	10 ans	2014-06-21	32
260 La Nouvelle-Beauce	2007-08-02	10 ans	2017-08-01	20
270 Robert-Cliche	2007-08-02	10 ans	2017-08-01	21
280 Les Etchemins	2004-07-17	10 ans	2014-07-16	18
290 Beauce-Sartigan	2004-06-22	10 ans	2014-06-21	24
310 Des Appalaches	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	23
330 Lotbinière	2007-08-02	10 ans	2017-08-01	29
340 Portneuf	2006-08-08	10 ans	2016-08-07	55

ENTENTES PAR DISTRICT

Identification de la MRC/Ville/Municipalité	Entente	Terme	Échéance	ETC
District 04				
320 L'Érable	2005-09-27	10 ans	2015-09-26	34
350 Mékinac	2005-09-27	10 ans	2015-09-26	18
360 Shawinigan	2006-04-12	10 ans	2016-04-11	76
372 Les Chenaux	2004-06-17	10 ans	2014-06-16	16
380 Bécancour	2008-05-05	10 ans	2018-05-04	24
390 Arthabaska	2004-07-11	10 ans	2014-07-10	79
490 Drummond	2004-07-11	10 ans	2014-07-10	103
500 Nicolet-Yamaska	2007-04-02	10 ans	2017-04-01	29
510 Maskinongé	2004-06-22	10 ans	2014-06-21	43
900 La Tuque	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	26
District 05				
300 Le Granit	2008-04-28	10 ans	2018-04-27	28
400 Les Sources	2004-07-17	10 ans	2014-07-16	23
410 Le Haut-Saint-François	2010-02-15	10 ans	2020-02-14	28
420 Val-Saint-François	2009-12-23	10 ans	2019-12-23	37
440 Coaticook	2007-08-02	10 ans	2017-08-01	26
450 Memphrémagog	2007-04-05	10 ans	2017-04-04	20
460 Brome-Missisquoi	2007-11-07	10 ans	2017-11-06	65
470 La Haute-Yamaska*				28
District 06				
520 D'Autray	2008-09-05	10 ans	2018-09-04	52
610 Joliette	2008-10-01	10 ans	2018-09-30	71
620 Matawinie	2007-08-02	10 ans	2017-08-01	63
600/630 Montcalm (a été resignée avec l'Assomption)	2009-02-03	10 ans	2019-02-02	64
720 Deux-Montagnes	2005-12-08	10 ans	2015-12-07	15
750 La Rivière-du-Nord (à resigner)**	2007-04-05	10 ans	2017-04-04	45
760 Argenteuil	2009-02-11	10 ans	2019-02-10	49
770 Les Pays-d'en-Haut (à resigner)**	2009-03-30	10 ans	2019-03-29	58
780 Les Laurentides	2009-08-07	10 ans	2019-08-06	45
District 07				
790 Antoine-Labelle	2004-07-11	10 ans	2014-07-10	46
800 Papineau	2008-10-03	10 ans	2018-10-02	33
830 La Vallée-de-la-Gatineau	2008-12-16	10 ans	2018-12-15	38
840 Pontiac	2004-09-13	10 ans	2014-09-12	26

ENTENTES PAR DISTRICT

837

Identification de la MRC/Ville/Municipalité	Entente	Terme	Échéance	ETC	
District 08					
850	Témiscamingue	2006-09-08	10 ans	2016-09-07	32
860	Rouyn-Noranda	2005-09-27	10 ans	2015-09-26	60
870	Abitibi-Ouest	2007-01-12	10 ans	2017-01-11	30
880	Abitibi	2004-04-23	10 ans	2014-04-22	39
890	Vallée-de-l'Or	2004-04-23	10 ans	2014-04-22	70
991	Baie-James - Matagami - Lebel-sur-Quévillon	2004-10-21	10 ans	2014-10-20	32
District 09					
950	La Haute-Côte-Nord	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	28
960	Manicouagan	2005-06-22	10 ans	2015-06-21	49
971	Sept-Rivières	2007-11-07	10 ans	2017-11-06	58
972	Caniapiscau				17
981	Minganie	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	14
982	Côte-Nord-du-Golfe-Saint- Laurent	2006-09-08	10 ans	2016-09-07	4
District 10					
480	Acton	2009-02-11	10 ans	2019-02-10	22
530	Pierre-De Saurel	2008-01-30	10 ans	2018-01-29	68
540	Les Maskoutains	2009-02-11	10 ans	2019-02-10	94
550	Rouville	2007-08-02	10 ans	2017-08-01	30
560	Le Haut-Richelieu	2009-12-23	10 ans	2019-12-23	29
570	La Vallée-du-Richelieu	2009-08-07	10 ans	2019-08-06	16
680	Les Jardins-de-Napierville	2008-12-16	10 ans	2018-12-15	31
690	Le Haut-Saint-Laurent	2008-02-18	10 ans	2018-02-17	27
700	Beauharnois-Salaberry	2008-12-16	10 ans	2018-12-15	71
710	Vaudreuil-Soulanges	2008-02-04	10 ans	2018-02-03	131

86

3263

84 Ententes conclues

*1 Entente signée par les élus en attente signature du Ministre (MRC Haute-Yamaska)

1 Ententes à conclure (MRC Caniapiscau)

**2 ententes sont à résigner suite à l'intégration de la Régie intermunicipale de Rivière-du-Nord (MRC Pays-d'en-Haut et MRC Rivière-du-Nord)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

21. Le total et le détail des sommes dépensées dans le cadre du projet Nocturne pour la sécurité dans les bars pour 2009-2010. Prévisions pour 2010-2011.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 21 : Le total et le détail des sommes dépensées dans le cadre du projet Nocturne pour la sécurité dans les bars pour 2009-2010. Prévisions pour 2010-2011.

La ventilation des dépenses est la suivante :

Sommes dépensées programme Nocturne année 2009-2010	
Professionnel – coordination du programme (25 % de la tâche)	19 653 \$
Agent de bureau – saisie des fiches signalétiques (25 % de la tâche)	11 363 \$
Matériel promotionnel	271 \$
Sous-total	31 287 \$

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

22. Le total et le détail des visites effectuées dans les bars dans le cadre du projet Nocturne pour la sécurité dans les bars en 2009-2010. Prévisions pour 2010-2011.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REÇUS PAR LE 2^e GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 22 : Le total et le détail des visites effectuées dans les bars dans le cadre du projet Nocturne pour la sécurité dans les bars en 2009-2010. Prévisions pour 2010-2011.

Projet Nocturne - Nombre de bars et de visites selon la région 2009		
	Nombre de bars	Nombre de visites
Corps municipaux – sans SPVM		
Service de la protection des citoyens de Laval	56	333
Sécurité publique de Trois-Rivières	55	455
Service de police de Gatineau	28	113
Sûreté régionale de St-Jérôme	32	532
Sécurité publique de Terrebonne	49	240
Sécurité publique de Rivière-du-Loup	12	80
Service de police de Sherbrooke	56	248
Service de police de l'Assomption	5	44
Sécurité publique de Bromont	5	48
Sécurité publique de Repentigny	16	45
Sécurité publique de la Ville de Saint-Georges	19	49
Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	15	224
Régie de police de Thérèse-De Blainville	18	211
Sous-total	366	2622
Postes de MRC - Sûreté du Québec		
MRC de l'Abitibi (Amos)	9	39
MRC de Manicouagan	16	120
MRC des Sept-Rivières (Sept-Îles)	18	325
MRC de La Vallée-de-l'Or	17	24
MRC d'Argenteuil	9	46
MRC des Mascoutains	9	12
Sous-total	78	566
Postes de quartier - Service de police de la Ville de Montréal		
PDQ Montréal-Nord (39)	17	214
PDQ Lachine (8)	7	24
PDQ Mercier / Hochelaga-Maisonneuve (48)	35	155
PDQ Saint-Léonard (42)	1	1
PDQ Rosemont (44)	20	48
PDQ Ahuntsic/Cartierville (27)	5	12
PDQ Verdun / Île des Soeurs (16)	3	6
PDQ Rivières-des-Prairies (45)	15	20
PDQ Saint-Laurent Nord (7)	4	14
PDQ Plateau Mont-Royal (37)	29	104
PDQ Pointe-Clair (5)	17	135
Sous-total	153	733
Grand total	597	3921

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

23. Les sommes investies et l'état d'avancement des travaux sur les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles et du plan d'action qui y est relié.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 23 : Les sommes investies et l'état d'avancement des travaux sur les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles et du plan d'action qui y est relié.

Voici les principales réalisations des mesures du plan d'action qui concernent la Direction générale des affaires policières :

- 27 Favoriser l'harmonisation du processus de filtrage :** Une rencontre du Comité provincial de filtrage est à prévoir au cours de l'année 2010.
- 29 Développer et rendre accessibles des initiatives destinées à prévenir ou à réduire les occasions associées aux activités de recrutement d'adolescents et d'adolescentes aux fins d'exploitation sexuelle :** À l'occasion du Programme de financement en prévention du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle dans un contexte de gangs de rue, le MSP a financé 16 projets pour des organismes sans but lucratif en 2008-2009, pour une enveloppe totale de 1 526 896 \$ telle qu'elle est détaillée à l'annexe 1.
- 30 Informer systématiquement la population, les intervenants et les intervenantes des différents réseaux publics, parapublics et communautaires, de l'obligation de signaler sans délai la situation d'un enfant au sujet duquel il y a un motif de croire qu'il a été victime d'une agression sexuelle :** La pratique policière concernant les agressions sexuelles, mise à jour en octobre 2008, stipule que le policier a l'obligation de signaler au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) sans délai la situation d'un enfant au sujet duquel il y a un motif raisonnable de croire qu'il a été victime d'une agression sexuelle, et ce, en application de la Loi sur la protection de la jeunesse.
- 40 Assurer la cohérence de la pratique policière en matière d'agression sexuelle avec les orientations gouvernementales et la modifier pour tenir compte de la cybercriminalité et des réalités autochtones :** La pratique policière concernant les agressions sexuelles est conforme aux orientations gouvernementales en cette matière.
- 41 Sensibiliser les services de police autochtones à l'importance de communiquer avec une procureure ou un procureur aux poursuites criminelles et pénales avant d'autoriser une remise en liberté dans les cas d'agression sexuelle :** Lors des comités de liaison prévus à l'égard des ententes tripartites sur la prestation des services policiers avec les communautés autochtones, les représentants de la Direction des affaires autochtones de la DGAP rappelleront aux autorités policières l'importance de se conformer au Guide de pratiques policières en matière d'agression sexuelle.
- 75 (2) (3) Consolider la concertation intersectorielle régionale en matière d'agression sexuelle en participant aux diverses instances de concertation en matière d'agression sexuelle et en clarifiant les rôles et les responsabilités des divers partenaires, ainsi que la nature de leurs liens :** Lorsque de tels forums existent, les corps policiers délèguent une personne responsable et possédant une expertise au niveau des actions à volet social et psychosocial afin d'assurer une présence à ces diverses instances. Les rôles et les liens des partenaires sont clairement définis.
- 88 Assurer la cohérence des programmes de formation de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et des collèges avec les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle :** La formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'ENPQ est présentement en révision, les éléments de formation en matière d'agression sexuelle seront revus et actualisés. Afin d'assurer la cohérence les éléments de la formation collégiale avec ceux du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, des rencontres du Comité d'harmonisation et liaison collèges-ENPQ auront lieu régulièrement.
- 91 Produire et diffuser un rapport annuel sur les statistiques policières en matière d'agression sexuelle :** Le rapport Statistiques 2008 sur les agressions sexuelles au Québec est complété et sera prochainement diffusé sur le site Internet du MSP.

**Programme de financement en prévention du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle dans un contexte de gangs de rue
Projets approuvés 2009-2010**

Numéro projet	Organisme	Titre du projet	Ville	Montant recommandé
ES09-10R	Action Jeunesse St-Pie X de Longueuil inc. (Maison de jeunes Kekpart)	Sans P ni E (Sans Proxénète ni Escorte)	Longueuil	144 111 \$
ES09-07R	C.A.L.A.C.S. La Chrysalide (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)	Le chaînon de la prévention, ensemble nous y arrivons!	Terrebonne	102 836 \$
ES09-02R	Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire	Partenariat de prévention et d'intervention en matière de prostitution juvénile à Québec	Québec	57 198 \$
ES09-13R	Coalition sherbrookoise pour le travail de rue	En parler...pour agir!	Sherbrooke	75 904 \$
ES09-01R	L'Autre Avenue, organisme de justice alternative	La prévention du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle dans un contexte de gangs	Québec	45 524 \$
ES09-14R	Y des femmes de Montréal / Women's Y of Montréal	S'outiller pour mieux agir	Montréal	94 156 \$
ES09-18	Groupe Action-Jeunesse de Charlevoix	Soirées de filles	Clermont	4 754 \$
ES09-03R	Le Refuge la Piaule du Centre du Québec inc.	Attention les filles...votre attention les filles...	Drummondville	89 395 \$
ES09-05R	Maison des jeunes de Saint-Laurent	Jeunes mais pas à vendre	Montréal	57 195 \$
ES09-23	Maisons de transition de Montréal	Formation sur le rôle des filles dans les gangs de rue au Québec	Montréal	45 000 \$
ES09-09R	Projet Intervention Prostitution de Québec (P.I.P.Q.)	Prévenir le recrutement aux fins d'exploitation sexuelle	Québec	127 437 \$
ES09-11R	Unité d'intervention mobile l'Anonyme	Basta !	Montréal	69 049 \$
ES09-12R	Centre d'aide aux familles latino américaines - CAFLA	L'art d'être une fille !	Montréal	66 769 \$
ES09-15	Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles	Ma sexualité m'appartient!	Montréal	72 480 \$
ES09-21	Fondation Filles d'action	Travaillons ensemble : pour la prévention de l'exploitation sexuelle des filles	Montréal	79 917 \$
ES09-16	Maison de jeunes de Saint-Léonard Le Zénith	Prévention de la criminalité auprès de jeunes filles (11-14 ans)	Montréal	38 244 \$
ES09-06R	Squat Basse-ville	Adolescentes en danger: quand la séduction rime avec exploitation	Québec	56 131 \$
				1 226 100 \$

Programme de financement en prévention du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle dans un contexte de gangs de rue
Projets approuvés 2009-2010

Numéro projet	Organisme	Titre du projet	Ville	Montant recommandé	Territoire couvert par le projet
ES09-10R	Action Jeunesse St-Pie X de Longueuil inc. (Maison de jeunes Kekpart)	Sans P ni E (Sans Proxénète ni Escorte)	Longueuil	144 111 \$	St-Hubert, St-Bruno, Vieux Longueuil, Brossard, Greenfield Park et Boucherville
ES09-07R	C.A.L.A.C.S. La Chrysalide (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)	Le chaînon de la prévention, ensemble nous y arrivons!	Terrebonne	102 836 \$	Sud de la région de Lanaudière
ES09-02R	Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire	Partenariat de prévention et d'intervention en matière de prostitution juvénile à Québec	Québec	57 198 \$	Ville de Québec
ES09-13R	Coalition sherbrookoise pour le travail de rue	En parler... pour agir!	Sherbrooke	75 904 \$	Sherbrooke et autres villes de l'Estrie
ES09-01R	L'Autre Avenue, organisme de justice alternative	La prévention du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle dans un contexte de gangs	Québec	45 524 \$	Portneuf
ES09-14R	Y des femmes de Montréal / Women's Y of Montréal	S'outiller pour mieux agir	Montréal	94 156 \$	Pointe-aux-Trembles / Verdun / St-Michel
ES09-18	Groupe Action-Jeunesse de Charlevoix	Soirées de filles	Clermont	4 754 \$	Charlevoix
ES09-03R	Le Refuge la Piaule du Centre du Québec inc.	Attention les filles...votre attention les filles...	Drummondville	89 395 \$	Ville de Drummondville
ES09-05R	Maison des jeunes de Saint-Laurent	Jeunes mais pas à vendre	Montréal	57 195 \$	St-Laurent
ES09-23	Maisons de transition de Montréal	Formation sur le rôle des filles dans les gangs de rue au Québec	Montréal	45 000 \$	Ensemble du Québec
ES09-09R	Projet Intervention Prostitution de Québec (P.I.P.Q.)	Prévenir le recrutement aux fins d'exploitation sexuelle	Québec	127 437 \$	St-Sauveur, Sainte-Foy, Vanier et Montcalm
ES09-11R	Unité d'intervention mobile l'Anonyme	Basta !	Montréal	69 049 \$	Saint-Michel
ES09-12R	Centre d'aide aux familles latino américaines - CAFLA	L'art d'être une fille !	Montréal	66 769 \$	Petite Patrie, Rosemont, Villeray, St-Michel
ES09-15	Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	Ma sexualité m'appartient!	Montréal	72 480 \$	Pointe-aux-Trembles / Rivière-des-Prairies et est de Montréal
ES09-21	Fondation Filles d'action	Travaillons ensemble : pour la prévention de l'exploitation sexuelle des filles	Montréal	79 917 \$	Région de Montréal
ES09-16	Maison de jeunes de Saint-Léonard Le Zénith	Prévention de la criminalité auprès de jeunes filles (11-14 ans)	Montréal	38 244 \$	Saint-Léonard et Rosemont
ES09-06R	Squat Basse-ville	Adolescentes en danger: quand la séduction rime avec exploitation	Québec	56 131 \$	Ville de Québec et quartiers centraux

TOTAL: 17 projets 1 226 100 \$

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : SERVICES CORRECTIONNELS - 01.02

Question 23 : Les sommes investies et l'état d'avancement des travaux sur les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles et du plan d'action qui y est relié.

Voici les principales réalisations des mesures du plan d'action qui concernent la Direction générale des services correctionnels :

Mesure 42 – Information aux victimes : En vertu de la Loi sur le système correctionnel du Québec (par la suite nommée « la Loi »), les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique et la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) doivent fournir systématiquement aux victimes de tout délit de nature sexuelle certains renseignements concernant leur agresseur incarcéré. Parmi ces renseignements se trouvent notamment la date d'admissibilité à une mesure d'élargissement de l'établissement de détention, la date d'octroi et les conditions qui s'y rapportent (incluant la destination de la personne contrevenante), la date de sa libération définitive, le fait qu'elle se soit évadée ou qu'elle soit en liberté illégale ainsi que les décisions de la CQLC.

Mesure 49 – Représentations écrites des victimes : La Loi prévoit notamment que les victimes peuvent faire des représentations écrites dans le cadre des mesures d'élargissement dont pourrait bénéficier leur agresseur incarcéré. Ces représentations sont prises en compte par les Services correctionnels et par la CQLC, le cas échéant (en fonction de leurs responsabilités respectives), lors du processus d'évaluation de la personne contrevenante et du processus décisionnel en vue d'une mesure d'élargissement.

Mesures 42 et 49 (ci-dessus) : Un point de chute provincial pour recevoir les demandes et représentations écrites des victimes a été mis en place à la Direction générale adjointe des programmes et de la sécurité (DGA-PS). De plus, des répondants du réseau correctionnel ont été désignés pour l'information aux victimes, et ce, dans tous les établissements de détention et dans toutes les Directions des services professionnels. Des personnes ont aussi été nommées à la CQLC pour transmettre de l'information aux victimes. Enfin, il importe de souligner que la majorité des mesures du présent plan d'action constituent aussi des obligations en vertu de la Loi, ce qui en assure la pérennité.

Mesure 50 – Programme INFOVAC-PLUS : La Loi prévoit des obligations particulières à l'égard des victimes. Dans cette foulée, une brochure ainsi que des formulaires ont été élaborés à l'intention de ces dernières. La distribution de la brochure et des formulaires destinés aux victimes par le programme INFOVAC-PLUS n'a pu être mise en place. Toutefois, la brochure et les formulaires sont disponibles dans les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique.

Mesure 51 – Ligne téléphonique sans frais : Une ligne téléphonique sans frais, administrée par la Direction générale aux programmes et à la sécurité (DGA-PS), est dorénavant disponible à l'intention des victimes.

Mesure 62 – Éclairage à la cour : À la demande du tribunal au stade présentenciel, les intervenants correctionnels fournissent un éclairage concernant la personne contrevenante.

Mesure 63 – Référence à des ressources spécialisées : Dans le cadre de leurs fonctions, les intervenants correctionnels réfèrent les personnes contrevenantes à des ressources spécialisées pouvant leur venir en aide.

Mesure 64 – Cohérence des conditions imposées à la personne contrevenante : Les Services correctionnels vérifient la cohérence de conditions imposées à la personne contrevenante aux étapes du processus judiciaire et correctionnel et soumettent toute incohérence à l'attention du tribunal (intégré aux pratiques des intervenants). De plus, la CQLC assure la cohérence des conditions qu'elle impose au regard de celles déterminées par le tribunal.

Mesure 65 – Évaluation des personnes contrevenantes : Les Services correctionnels évaluent les personnes contrevenantes qui se trouvent sous leur responsabilité. Cet engagement constitue d'ailleurs une obligation en vertu de la Loi. Afin de se doter d'outils d'évaluation standardisés et spécifiquement conçus pour cette clientèle particulière, les Services correctionnels participent, depuis 2003, à un projet pilote pancanadien sur l'utilisation de ces outils. Au printemps 2009, quatre-vingt-dix professionnels ont reçu une formation générale portant sur la problématique de la délinquance sexuelle ainsi qu'une formation spécifique sur les outils d'évaluation de cette clientèle.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

856

Mesure 66 – Accès à des programmes et services spécialisés : Cet engagement constitue aussi une obligation en vertu de la Loi. Un inventaire des programmes de soutien à la réinsertion sociale, réalisé en 2009, montre que des programmes sur la déviance sexuelle sont offerts dans certains établissements de détention du Québec.

Mesure 67 – Normes et standards de pratique : Sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les Services correctionnels ont participé à l'élaboration des normes et standards de pratique pour l'évaluation et l'intervention auprès des agresseurs sexuels adultes. Ce document est actuellement entre les mains du MSSS.

Mesure 74 – Établissement de détention de Percé : Les travaux nécessaires à la réouverture de l'Établissement de détention de Percé (46 places) ont été réalisés (livraison en bâtiment en avril 2010) afin d'y accueillir les délinquants sexuels et de leur offrir des services spécialisés à compter du mois de mai 2010. Différents partenaires contribuent au projet, notamment quant aux phases prétraitement (ex. : évaluation en vue d'une référence à l'Établissement de détention de Percé) et posttraitement (ex. : référence à des ressources de la communauté et continuité de services dans certains établissements de détention d'origine).

Mesure 77.2 – Protection des renseignements personnels : Les Services correctionnels ont nommé une personne-ressource au sein de la Direction générale adjointe aux programmes et à la sécurité afin d'apporter le soutien aux intervenants correctionnels lors de cas litigieux dans le cadre de l'application de la Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

26. Le nombre de dossiers disciplinaires actifs au ministère. Ventiler par direction et organisme.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION**

TITRE ET PROGRAMME : ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

QUESTION 26 : Le nombre de dossiers disciplinaires actifs au ministère. Ventiler par direction et organisme.

En fonction des paramètres de la convention collective des fonctionnaires, nous avons seulement un dossier disciplinaire actif.

Pour les autres catégories d'emplois : aucun dossier.

Mesures disciplinaires et administrative en date du 2010-04-09

Mesures disciplinaires & administratives

*Nom du plaignant ou de
l'organisme*

Nombre total de griefs par centre de responsabilité

001244	CFD-Direction du contentieux	1	003338	SERVICE ALIMENTAIRE - DÉTENTION MONTRÉ A'	1
003131	DETENTION SHERBROOKE	14	003376	SURIS MONTREAL EST	1
003134	SURIS - DSPC - ESTRIE	4	003511	DETENTION QUEBEC	7
003141	DETENTION SOREL	5	003520	DSA - CHICOUTIMI	1
003142	DETENTION VALLEYFIELD	2	003521	DETENTION CHICOUTIMI	3
003145	DSPC MONTEREGIE N.E.	1	003522	DETENTION ROBERVAL	7
003151	DETENTION TROIS-RIVIERES	1	003552	DETENTION SEPT-ILES	2
003211	DETENTION HULL	4	003710	DIR. DU DÉV. & CONSEIL	2
003221	DETENTION ST-JEROME	3	004264	PROTECTION DES PERSONNALITES	1
003251	DETENTION AMOS	2	004271	SÉCURITÉ SECTEUR EST	1
003312	SERVICE ALIMENTAIRE - RDP	6	004272	SECTEUR COLLINE PARLEMENTAIRE	7
003314	DÉTENTION - RDP	28	004273	SECTEUR PALAIS JUSTICE QUEBEC	4
003317	DSTC - TC	6	004275	SECTEUR OUEST	1
003327	DÉTENTION - MAISON TANGUAY	5	004276	SECTEUR PALAIS JUSTICE - MTL	5
003331	DSP - MONTRÉAL	2			
003337	DÉTENTION MONTRÉAL	36			

Nombre total de griefs 163

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

27. Normes édictées par le ministère relatives au remplacement des infrastructures de radiocommunication municipales lorsqu'elles doivent être remplacées.

(NE S'APPLIQUE PAS)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

28. La liste des dirigeants de la Sûreté du Québec (SQ), la direction dont ils ont la responsabilité et leur rémunération respective pour la période 2009-2010 ainsi que les augmentations ou bonis reçus. Préciser le nombre de policiers retraités embauchés sous contrat pour la même période et le détail de leur rémunération.
30. Le nombre de véhicules de la SQ répartis par catégorie (automobiles, camions, minibus, motocyclettes, hélicoptères, motoneiges, etc.) et par district au 31 mars 2010.
31. L'investissement pour la période 2009-2010 en véhicules, par catégorie (automobiles, camions, minibus, motocyclettes, hélicoptères, motoneiges, etc.) et par district, et prévisions pour 2010-2011.

(VOIR LE CAHIER DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

33. Liste des MRC et municipalités desservies par la SQ, copie des contrats et montants facturés à chacune d'elle pour 2009-2010 et prévisions pour 2010-2011.

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE
DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
SUR LE TERRITOIRE DE LA M.R.C.

ENTRE

La Municipalité régionale de comté de _____

représentée par _____, préfet

et _____, directeur(rice) général(e)

dûment autorisés aux fins des présentes

Ci-après appelée « *la M.R.C.* »

ET

Le ministre de la Sécurité publique,

Ci-après appelé « *le ministre* »

ET L'INTERVENANTE

La Sûreté du Québec,

représentée par _____

dûment autorisé aux fins des présentes,

Ci-après appelée « *la Sûreté* »

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*, le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec, police nationale, concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 72 de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*, une municipalité locale, qui ne fait partie ni d'une communauté métropolitaine, ni d'une région métropolitaine de recensement et dont la population est de moins de 50 000 habitants, est desservie par la Sûreté du Québec, à moins qu'elle ait décidé, en application de l'article 353.1 d'être desservie par un corps de police municipal;

ATTENDU QU'une telle municipalité locale dont la population passera le seuil du 50 000 habitants sera tenue d'assujettir son territoire à la compétence d'un corps de police municipal à moins que cette situation ne résulte d'un regroupement municipal;

ATTENDU QU'une telle municipalité locale issue d'un regroupement municipal comprenant une population de 50 000 habitants ou plus pourra être autorisée par le ministre de la Sécurité publique, aux conditions qu'il détermine, à être desservie par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*, une municipalité locale faisant partie d'une communauté métropolitaine ou d'une région métropolitaine de recensement peut obtenir une autorisation du ministre de la Sécurité publique à l'effet d'être desservie par la Sûreté du Québec selon les conditions qu'il détermine; (FACULTATIF, SI APPLICABLE)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 77 de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*, le coût des services de police fournis par la Sûreté du Québec est établi suivant les règles de calcul et les tarifs prévus au *Règlement* approuvé par le gouvernement et qu'il est à la charge de la ou des municipalités locales concernées;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 76 de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*, une entente est requise afin que la Sûreté du Québec desserve les municipalités locales et le ou les territoires non organisés de la M.R.C. énumérés ci-dessous :

- | | |
|---------|---------|
| ◆ _____ | ◆ _____ |
| ◆ _____ | ◆ _____ |
| ◆ _____ | ◆ _____ |

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Définitions et dispositions générales

Le préambule et les annexes de la présente entente font partie intégrante de celle-ci. En cas de conflit entre les annexes et la présente entente, cette dernière prévaut.

2. Objet de l'entente

La présente entente a pour objet l'organisation, la fourniture et l'administration des services de police sur le territoire de la M.R.C. fournis par la Sûreté du Québec.

3. Territoire desservi

- 3.1 Le territoire visé est le territoire de l'ensemble des municipalités locales visées par la présente entente, dont la description et les limites sont définies en annexe.
- 3.2 Une municipalité locale visée par le point 3.1 et qui ferait éventuellement l'objet d'un regroupement municipal avec une autre municipalité qui dispose déjà de son corps de police ne peut plus être partie à la présente entente. Un tel changement doit faire l'objet d'une entente modifiant la présente entente ou d'une nouvelle entente. (FACULTATIF, SI ÉVENTUELLEMENT APPLICABLE)
- 3.3 Une municipalité locale visée par le point 3.1 et atteignant le seuil de 50 000 habitants ou plus ne peut plus être partie à la présente entente puisqu'elle est tenue d'assujettir son territoire à la compétence d'un corps de police municipal, sauf si elle est issue d'un regroupement municipal et qu'elle y est dûment autorisée par le ministre. Un tel changement doit faire l'objet d'une entente modifiant la présente entente ou d'une nouvelle entente.
- 3.4 Toute autre municipalité locale de la M.R.C., desservie actuellement par un corps de police municipal, pourrait être desservie par la Sûreté, après avoir obtenu les autorisations nécessaires du ministre. Un tel changement doit faire l'objet d'une entente modifiant la présente entente ou d'une nouvelle entente. (FACULTATIF, SI ÉVENTUELLEMENT APPLICABLE)

4. Nature et étendue des services de police

- 4.1 La Sûreté fournit l'ensemble des services policiers décrits au *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence*, (2008) 140 G.O. II, 4002 [c. P-13.1, r.6]; (FACULTATIF, LORSQU' APPLICABLE sous réserve que le territoire desservi soit situé au nord du 51^e parallèle) conformément à ses valeurs de service, d'intégrité, de respect et de professionnalisme.
- 4.2 La Sûreté voit aussi à l'application de la réglementation municipale découlant de sa mission et relative au maintien de la paix, l'ordre et la sécurité publique. Les règlements ainsi visés sont énumérés en annexe du plan d'organisation des ressources policières.
- 4.3 Les parties conviennent qu'une municipalité locale ou régionale peut, en tout temps, faire une demande à la Sûreté du Québec et obtenir, pour une durée déterminée, des services partiels, supplémentaires ou rendus lors d'événements spéciaux sur le territoire de la municipalité. Les coûts sont alors déterminés conformément à la section afférente du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*, (2002) 134 G.O. II, 2924 [c. P-13.1, r.7], sauf pour les mesures d'urgence exceptionnelles.
- 4.4 Aux fins de la présente entente, les services policiers dont il est question au point 4.3 sont des services qui s'écartent des services normalement dispensés en vertu de la présente entente, en raison notamment de leur nature ou de la quantité d'effectifs policiers qu'ils requièrent.

5. Modalités relatives à la prestation et à l'évaluation des services policiers

Les modalités relatives à la prestation et à l'évaluation des services policiers sont définies d'une part, dans le plan d'organisation des ressources policières approuvé par le Comité de sécurité publique et, d'autre part, dans le plan d'action semestriel auquel le comité est appelé à participer et, enfin, des critères d'évaluation de la performance élaborés par ce même comité à l'aide, notamment, d'un guide réalisé par la Sûreté du Québec en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités. Ces modalités s'inscrivent dans le cadre des articles 76 et 78 de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*.

Le plan d'organisation des ressources policières traite notamment des sujets suivants :

- Description du territoire et de la population
- Criminalité et autres problématiques régionales
- Organisation des ressources en fonction des besoins
- Ressources humaines
- Ressources matérielles
- Formation
- Prévention
- Répartition des effectifs policiers et civils du poste de la M.R.C. par secteur d'activités

Le plan d'action semestriel de la Sûreté comprend notamment des sujets suivants :

- Les problématiques de sécurité publique, les priorités, et les objectifs recherchés
- Les activités et moyens que la direction locale de la Sûreté entend mettre en œuvre à ces fins
- Les résultats obtenus

6. Nombre de policiers

- 6.1 Les parties conviennent que le nombre de policiers assignés à la M.R.C. sera de _____. Ce nombre de policiers sera réparti dans le plan d'organisation des ressources policières par secteur d'activités tel que gendarmerie, enquête, administration ou, selon le cas, par secteur de patrouille, et par parrainage des municipalités.
- 6.2 Toute modification du nombre de policiers assignés à la M.R.C. doit faire l'objet d'une entente modifiant la présente entente ou d'une nouvelle entente. Une telle modification est conditionnelle, soit à un changement du territoire desservi tel que prévu à l'article 3 de la présente entente, soit à une variation significative de la population, de la superficie et des caractéristiques dudit territoire ainsi que de la criminalité, ces critères pouvant nécessiter une modification du plan d'organisation des ressources policières prévu au point précédent de la présente entente.
- 6.3 Toute modification à la répartition des policiers à l'intérieur du territoire desservi nécessite une modification au plan d'organisation des ressources policières, mais ne change en rien le libellé de la présente entente. Une telle modification est approuvée par le Comité de sécurité publique.

7. Rôles et responsabilités de la Sûreté

Les rôles et responsabilités de la Sûreté sont les suivants :

- a) voir à l'organisation, à la fourniture et à l'administration des services de police, notamment la prestation de services basée sur le modèle de police de proximité;
- b) procéder à l'achat et à l'entretien des véhicules, des équipements et du matériel nécessaires à l'organisation et aux opérations policières;
- c) engager et gérer le personnel civil et policier affecté à la desserte de l'ensemble des municipalités locales visées;
- d) désigner un responsable pour recevoir les plaintes des citoyens relatives à la prestation de services sur le territoire des municipalités locales visées de la M.R.C.;

- e) proposer des solutions aux demandes provenant du Comité de sécurité publique dans la mesure des moyens disponibles;
- f) participer à la mise en œuvre de l'entente par son implication dans les activités du Comité de sécurité publique;
- g) fournir à la M.R.C. le nom de ses représentants, dont le directeur de poste, au Comité de sécurité publique. Toute modification doit être indiquée dans un délai de 30 jours;
- h) rendre compte du suivi et de la mise en œuvre des modalités relatives à la prestation et à l'évaluation des services policiers et informer au préalable le Comité de sécurité publique de toute intervention susceptible d'avoir un effet sur les ressources assignées à la M.R.C.;
- i) consulter les membres du Comité de sécurité publique, selon un processus de consultation convenu avec ceux-ci, quant à la désignation du directeur de poste. Celle-ci doit être communiquée au comité au moins 30 jours à l'avance;
- j) s'engager à maintenir, d'une part, l'effectif minimal requis pour assurer une présence policière régulière telle qu'établie dans le plan d'organisation des ressources policières et, d'autre part, le même niveau de qualité de service sans égard aux absences prolongées de son personnel.

8. Rôles et responsabilités de la M.R.C.

Les rôles et responsabilités de la M.R.C. sont les suivants :

- a) choisir parmi les membres des conseils des municipalités locales visées, les membres du Comité de sécurité publique et en informer la Sûreté. Toute modification doit être indiquée dans un délai de 30 jours;
- b) participer à la mise en œuvre de l'entente par son implication dans les activités du Comité de sécurité publique et dans celles relatives au modèle de police de proximité;
- c) transmettre au Comité de sécurité publique toute information pertinente à la mise en œuvre de la présente entente;
- d) coordonner et assurer le maintien des mécanismes mis en place relativement au traitement par un tribunal des dossiers d'infractions commises sur son territoire;
- e) s'assurer de l'uniformisation de la réglementation municipale, relative à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique, des municipalités locales visées, dans la mesure où leurs réalités locales le permettent.

9. Rôles et responsabilités du Comité de sécurité publique

Se réunissant au moins une fois tous les deux mois sur convocation du président, le Comité de sécurité publique exerce les rôles et responsabilités suivants :

- a) assurer le suivi de l'entente;
- b) participer à l'élaboration du plan d'action semestriel de la Sûreté sur le territoire visé par l'entente, en fonction des priorités d'action déterminées annuellement et en faire l'évaluation;
- c) informer les parties du résultat de ses travaux et leur faire rapport au moins une fois l'an;
- d) approuver le plan d'organisation des ressources policières;
- e) participer au choix de l'emplacement du ou des postes de police, en fonction des exigences de sécurité publique et d'efficacité des services policiers ainsi que de la politique gouvernementale en matière de location ou d'acquisition de bâtiments;
- f) élaborer des critères d'évaluation de la performance de la Sûreté dans le cadre de l'entente et, dans les cas où il le juge approprié, informer le directeur du poste de l'appréciation des citoyens sur les services policiers qu'ils reçoivent;
- g) être consulté pour la désignation du directeur de poste;

- h) donner son évaluation du rendement du directeur de poste;
- i) choisir parmi ses membres un président;
- j) requérir auprès de la communauté le support nécessaire à la concrétisation de l'approche stratégique en résolution de problèmes.

Le comité peut, en outre, faire à la Sûreté toute recommandation qu'il juge utile et donner au ministre des avis sur l'organisation du travail ou les besoins en formation des policiers, ainsi que sur toute autre question relative aux services de police prévus par l'entente.

10. Emplacement du ou des postes de police

Les parties conviennent, à la suite de l'application de l'article 9(e) de la présente entente, que : (prévoir tous les types de poste à caractère permanent).

11. Poursuites

11.1 Les municipalités visées peuvent autoriser les membres de la Sûreté à délivrer des constats d'infraction :

- a) pour toute infraction au *Code de la sécurité routière* et à la *Loi sur les véhicules hors route* survenue sur toutes routes, rues, chemins et terrains dont l'entretien est sous la responsabilité desdites municipalités, à l'exclusion des autoroutes et des routes entretenues par ou pour le ministère des Transports. Les routes exclues sont décrites à l'annexe 1 de cette entente et pourront faire l'objet de modifications suite à une entente entre le gouvernement et les municipalités;
- b) pour toute infraction à un règlement municipal relatif à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique dont la liste est annexée au plan d'organisation des ressources policières selon les termes de l'article 4.2 de la présente entente.

11.2 Les constats délivrés au nom d'une municipalité poursuivante sont transmis à la cour municipale desservant celle-ci. En l'absence d'une telle cour, ces constats sont remis à la municipalité poursuivante pour traitement judiciaire en conformité avec les lois applicables.

11.3 Les constats délivrés au nom du Procureur général par la Sûreté du Québec sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports sont déposés et traités devant la cour municipale qui a compétence sur le territoire où ces routes sont situées, sous réserve des conditions suivantes :

- a) qu'une " Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale" ait été signée entre le Procureur général et la municipalité qui a la charge et l'administration de cette cour municipale;
- b) qu'une copie de cette entente ait été dûment transmise aux autorités responsables de l'entente sur les services policiers au ministère de la Sécurité publique;
- c) que la présente entente de services policiers demeure en vigueur.

12. Échange d'information

Les parties conviennent de se transmettre l'information suivante :

- a) la Sûreté fournira les renseignements demandés par le Comité de sécurité publique aux fins d'assurer le suivi de la présente entente, du plan d'organisation des ressources policières et du plan d'action semestriel;
- b) les municipalités locales par l'intermédiaire du Comité de sécurité publique informent la Sûreté de tout événement ou situation risquant d'avoir un impact sur la fourniture des services de police;
- c) la Sûreté informera le Comité de sécurité publique de toute situation comportant l'affectation de ressources à des tâches qui ne concernent pas le territoire desservi pour une période significative.

13. Règlement des différends

- 13.1 Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente devra être soumis au Comité de sécurité publique par l'une ou l'autre des parties. Ce dernier doit tenter d'apporter une solution au différend dans les trente (30) jours de la réception d'un écrit énonçant le différend.
- 13.2 S'il ne peut trouver de solution dans les délais impartis à l'article 13.1, le différend est soumis au préfet de la M.R.C. et au commandant de district qui devront se communiquer toute l'information pertinente et tenter d'en arriver à proposer une solution acceptable dans les dix (10) jours.
- 13.3 Dans la mesure où le différend persiste, celui-ci est soumis aux signataires de l'entente qui devront se communiquer toute l'information pertinente et tenter d'en arriver à proposer une solution acceptable dans les dix (10) jours.
- 13.4 Les parties s'engagent à utiliser les processus prévus aux articles précédents avant d'utiliser les recours déjà prévus dans d'autres législations.

14. Durée de l'entente

- 14.1 La durée de la présente entente est (d'au moins dix ans) à compter de sa signature par les parties. Par la suite, elle se renouvelle automatiquement par périodes successives de dix ans, à moins que l'une des parties n'informe, par courrier recommandé, l'autre partie de son intention d'y mettre fin. Cet avis doit être donné au moins douze (12) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.
- 14.2 À la fin de la présente entente, l'actif et le passif découlant de son application seront partagés de la façon suivante :
- a) le gouvernement gardera la propriété des biens meubles (véhicules, équipements et matériel);
 - b) la M.R.C. gardera les biens meubles et les immeubles qu'elle aura mis à la disposition de la Sûreté.
- 14.3 À la fin de la présente entente, le ministre convient que les policiers en poste sur le territoire de l'ensemble des municipalités locales visées demeurent sous sa responsabilité, de même que le personnel civil, le cas échéant et ce, sous réserve de l'application de l'article 353.8 de la *Loi sur la police*.

15. La grille tarifaire pour les services de la Sûreté du Québec

Les taux de la grille tarifaire du règlement approuvé par le gouvernement, le 1^{er} mai 2002 telle qu'annexée à la présente, sont établis jusqu'au 1^{er} mai 2012.

16. Urgence

Dans certaines situations d'urgence et de façon exceptionnelle, le ministre ou son représentant, soit le directeur général de la Sûreté du Québec ou l'un de ses directeurs généraux adjoints, pourra affecter à d'autres tâches les membres de la Sûreté désignés pour l'exécution des présentes. Une situation d'urgence signifie un événement majeur qui nécessite qu'on affecte immédiatement des ressources policières afin d'assurer la protection de la santé ou de la sécurité ou le maintien de l'ordre.

Dans un tel cas, sous la coordination de ses supérieurs, le directeur de poste avisera le préfet de la M.R.C. et le président du Comité de sécurité publique de la durée prévisible de la situation d'urgence et des mesures qu'il entend prendre pour le maintien des services.

En foi de quoi, les parties ont signé :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

ENTENTES PAR DISTRICT

Identification de la MRC/Ville/Municipalité	Entente	Terme	Échéance	ETC
District 01				
010 Les Iles-de-la-Madeleine	2007-06-21	10 ans	2017-06-20	14
020 Le Rocher-Percé	2004-12-31	10 ans	2014-12-30	30
030 La Côte-de-Gaspé	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	32
040 La Haute-Gaspésie	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	21
050/060 Bonaventure/Avignon	2007-01-11	10 ans	2017-01-10	50
070 La Matapédia	2005-09-27	10 ans	2015-09-26	23
080 Matane	2004-12-19	10 ans	2014-12-18	30
090 La Mitis	2007-01-11	10 ans	2017-01-10	27
100 Rimouski-Neigette	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	64
110 Les Basques	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	14
120 Rivière-du-Loup	2004-05-07	10 ans	2014-05-06	19
130 Témiscouata	2004-07-11	10 ans	2014-07-10	27
140 Kamouraska	2004-08-28	10 ans	2014-08-27	28
District 02				
910 Le Domaine-du-Roy	2007-06-22	10 ans	2017-06-21	51
920 Maria-Chapdelaine	2005-06-22	10 ans	2015-06-21	43
930 Lac-Saint-Jean-Est	2006-09-08	10 ans	2016-09-07	73
940 Le Fjord-du-Saguenay	2004-11-26	10 ans	2014-11-25	33
991 Chapais-Chibougamau	2007-05-31	10 ans	2017-05-30	25
District 03				
150 Charlevoix-Est	2007-06-21	10 ans	2017-06-20	26
160 Charlevoix	2007-04-05	10 ans	2017-04-04	16
170 L'Islet	2005-09-27	10 ans	2015-09-26	23
180 Montmagny	2006-04-26	10 ans	2016-04-25	31
190 Bellechasse	2005-12-08	10 ans	2015-12-07	35
200 L'Île-d'Orléans	2004-07-11	10 ans	2014-07-10	15
210 La Côte-de-Beaupré	2007-09-13	10 ans	2017-09-12	31
220 La Jacques-Cartier	2004-06-22	10 ans	2014-06-21	32
260 La Nouvelle-Beauce	2007-08-02	10 ans	2017-08-01	20
270 Robert-Cliche	2007-08-02	10 ans	2017-08-01	21
280 Les Etchemins	2004-07-17	10 ans	2014-07-16	18
290 Beauce-Sartigan	2004-06-22	10 ans	2014-06-21	24
310 Des Appalaches	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	23
330 Lotbinière	2007-08-02	10 ans	2017-08-01	29
340 Portneuf	2006-08-08	10 ans	2016-08-07	55

ENTENTES PAR DISTRICT

Identification de la MRC/Ville/Municipalité	Entente	Terme	Échéance	ETC
District 04				
320 L'Érable	2005-09-27	10 ans	2015-09-26	34
350 Mékinac	2005-09-27	10 ans	2015-09-26	18
360 Shawinigan	2006-04-12	10 ans	2016-04-11	76
372 Les Chenaux	2004-06-17	10 ans	2014-06-16	16
380 Bécancour	2008-05-05	10 ans	2018-05-04	24
390 Arthabaska	2004-07-11	10 ans	2014-07-10	79
490 Drummond	2004-07-11	10 ans	2014-07-10	103
500 Nicolet-Yamaska	2007-04-02	10 ans	2017-04-01	29
510 Maskinongé	2004-06-22	10 ans	2014-06-21	43
900 La Tuque	2005-11-16	10 ans	2015-11-15	26
District 05				
300 Le Granit	2008-04-28	10 ans	2018-04-27	28
400 Les Sources	2004-07-17	10 ans	2014-07-16	23
410 Le Haut-Saint-François	2010-02-15	10 ans	2020-02-14	28
420 Val-Saint-François	2009-12-23	10 ans	2019-12-23	37
440 Coaticook	2007-08-02	10 ans	2017-08-01	26
450 Memphrémagog	2007-04-05	10 ans	2017-04-04	20
460 Brome-Missisquoi	2007-11-07	10 ans	2017-11-06	65
470 La Haute-Yamaska*				28
District 06				
520 D'Autray	2008-09-05	10 ans	2018-09-04	52
610 Joliette	2008-10-01	10 ans	2018-09-30	71
620 Matawinie	2007-08-02	10 ans	2017-08-01	63
600/630 Montcalm (a été résignée avec l'Assomption)	2009-02-03	10 ans	2019-02-02	64
720 Deux-Montagnes	2005-12-08	10 ans	2015-12-07	15
750 La Rivière-du-Nord (à résigner)**	2007-04-05	10 ans	2017-04-04	45
760 Argenteuil	2009-02-11	10 ans	2019-02-10	49
770 Les Pays-d'en-Haut (à résigner)**	2009-03-30	10 ans	2019-03-29	58
780 Les Laurentides	2009-08-07	10 ans	2019-08-06	45
District 07				
790 Antoine-Labelle	2004-07-11	10 ans	2014-07-10	46
800 Papineau	2008-10-03	10 ans	2018-10-02	33
830 La Vallée-de-la-Gatineau	2008-12-16	10 ans	2018-12-15	38
840 Pontiac	2004-09-13	10 ans	2014-09-12	26

ENTENTES PAR DISTRICT

277

Identification de la MRC/Ville/Municipalité	Entente	Terme	Échéance	ETC
District 08				
850	Témiscamingue	2006-09-08	10 ans	2016-09-07 32
860	Rouyn-Noranda	2005-09-27	10 ans	2015-09-26 60
870	Abitibi-Ouest	2007-01-12	10 ans	2017-01-11 30
880	Abitibi	2004-04-23	10 ans	2014-04-22 39
890	Vallée-de-l'Or	2004-04-23	10 ans	2014-04-22 70
991	Baie-James - Matagami - Lebel-sur-Quévillon	2004-10-21	10 ans	2014-10-20 32
District 09				
950	La Haute-Côte-Nord	2005-11-16	10 ans	2015-11-15 28
960	Manicouagan	2005-06-22	10 ans	2015-06-21 49
971	Sept-Rivières	2007-11-07	10 ans	2017-11-06 58
972	Caniapiscau			17
981	Minganie	2005-11-16	10 ans	2015-11-15 14
982	Côte-Nord-du-Golfe-Saint- Laurent	2006-09-08	10 ans	2016-09-07 4
District 10				
480	Acton	2009-02-11	10 ans	2019-02-10 22
530	Pierre-De Saurel	2008-01-30	10 ans	2018-01-29 68
540	Les Maskoutains	2009-02-11	10 ans	2019-02-10 94
550	Rouville	2007-08-02	10 ans	2017-08-01 30
560	Le Haut-Richelieu	2009-12-23	10 ans	2019-12-23 29
570	La Vallée-du-Richelieu	2009-08-07	10 ans	2019-08-06 16
680	Les Jardins-de-Napierville	2008-12-16	10 ans	2018-12-15 31
690	Le Haut-Saint-Laurent	2008-02-18	10 ans	2018-02-17 27
700	Beauharnois-Salaberry	2008-12-16	10 ans	2018-12-15 71
710	Vaudreuil-Soulanges	2008-02-04	10 ans	2018-02-03 131

86

3263

84 Ententes conclues

*1 Entente signée par les élus en attente signature du Ministre (MRC Haute-Yamaska)

1 Ententes à conclure (MRC Caniapiscau)

**2 ententes sont à resigner suite à l'intégration de la Régie intermunicipale de Rivière-du-Nord (MRC Pays-d'en-Haut et MRC Rivière-du-Nord)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

35. Le nombre d'effectifs affectés aux patrouilles autoroutières pour 2009-2010. Comparer avec les effectifs des trois années financières précédentes. Prévisions pour 2010-2011.

40. La répartition au 31 mars 2010 des membres des Escouades régionales mixtes ainsi que le budget annuel accordé, par lieux d'affectation.

42. La liste des nouveaux officiers et agents de la SQ embauchés pour l'année 2009-2010 avec leur profil de formation. Comparer et ventiler avec les trois années financières précédentes. Prévisions pour 2010-2011.

(VOIR LE CAHIER DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

47. Effectifs additionnels embauchés pour la période 2009-2010 par le Service de protection des personnalités pour la protection des ministres et coûts engendrés par ceux-ci.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION**

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 47 : Effectifs additionnels embauchés pour la période 2009-2010 par le Service de protection des personnalités pour la protection des ministres et coûts engendrés par ceux-ci.

Aucun effectif additionnel n'a été embauché puisque le nombre de ministres desservis n'a pas été augmenté au cours de l'exercice 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

- 48. Copie de toute correspondance concernant les Escouades régionales mixtes pour la période 2009-2010.
- 49. Le nombre d'heures et le taux d'absentéisme par poste et au total à la SQ pour la période 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.
- 50. Total et détail des montants facturés aux villes par la Sûreté du Québec lors d'assistance aux services de police municipaux de ces villes pour 2009-2010.

(VOIR LE CAHIER DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

51. La liste des corps de police municipaux, la description du territoire qu'ils couvrent, la population desservie et le niveau de services requis (le nombre d'effectifs par relève affectés à la surveillance du territoire).

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2E GROUPE D'OPPOSITION**

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 51: La liste des corps de police municipaux, la description du territoire qu'ils couvrent, la population desservie et le niveau de services requis (le nombre d'effectifs par relève affectés à la surveillance du territoire).

LISTE DES SERVICES DE POLICE MUNICIPaux (31 décembre 2009)

A - Services de police municipaux à desserte unique

Services de police	Population du décret 1334-2009	Niveau de service	Nombre de policiers (surveillance)
Blainville	51 206	2	N/D
Bromont	7 084	1	N/D
Gatineau	254 549	3	N/D
Granby	61 204	1	N/D
Laval	391 636	3	N/D
Lévis	136 997	2	N/D
Mascouche	39 362	2	N/D
Rivière-du-Loup	19 192	1	N/D
Sainte-Adèle	11 320	1	N/D
Sainte-Marie	12 240	1	N/D
Saint-Eustache	44 056	2	N/D
Saint-Georges	30 692	1	N/D
Saint-Jean-sur-Richelieu	92 050	1	N/D
Saint-Jérôme	67 331	1	N/D
Sherbrooke	152 027	2	N/D
Thetford Mines	25 594	1	N/D
Trois-Rivières	129 886	2	N/D

Nombre de SPM : 17

Population totale : 1 526 426

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

891

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 51: La liste des corps de police municipaux, la description du territoire qu'ils couvrent, la population desservie et le niveau de services requis (le nombre d'effectifs par relève affectés à la surveillance du territoire).

LISTE DES SERVICES DE POLICE MUNICIPAUX (31 décembre 2009)

NUMÉRO DE POLICIERS POUR LA SURVEILLANCE : Non Disponible

B - Service de police municipaux à desserte multiple

Services de police	Population du décret 1334-2009	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1334-2009
Châteauguay	72 903	2	Beauharnois	12 202
			Châteauguay	44 739
			Léry	2 360
			Mercier	11 017
			Saint-Isidore (paroisse)	2 585
L'Assomption	22 285	2	L'Assomption	18 982
			Saint-Sulpice	3 303
Longueuil	396 740	3	Boucherville	40 550
			Brossard	76 445
			Longueuil	232 516
			Saint-Bruno-de-Montarville	25 345
			Saint-Lambert (ville)	21 884
Memphrémagog (régie)	32 330	1	Austin	1 593
			Magog	25 126
			Orford	3 122
			Sainte-Catherine de Hatley	2 489
Mirabel	51 194	2	Mirabel	38 976
			Saint-Colomban	12 218
Montréal	1 887 983	5	Baie D'Urfé	3 928
			Beaconsfield	19 378
			Côte-Saint-Luc	32 294
			Dollard-des-Ormeaux	49 445
			Dorval	18 231
			Hampstead	7 202
			Kirkland	20 576
			L'Île-Dorval	0
			Montréal	1 651 235
			Montréal-Est	3 836
			Montréal-Ouest	5 175
			Mont-Royal	19 088
			Pointe-Claire	30 882
			Sainte-Anne-de-Bellevue	5 265
			Senneville	961
Westmount	20 487			
Mont-Tremblant	9 411	1	Lac-Tremblant-Nord	24
			Mont-Tremblant	9 387
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	45 505	2	Cantley	9 081
			Chealsea	7 024
			L'Ange-Gardien (82005)	4 731
			La Pêche	7 955
			Notre-Dame-de-la-Salette	816
			Pontiac	5 541
			Val-des-Monts	10 357

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION**

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 51: La liste des corps de police municipaux, la description du territoire qu'ils couvrent, la population desservie et le niveau de services requis (le nombre d'effectifs par relève affectés à la surveillance du territoire).

LISTE DES SERVICES DE POLICE MUNICIPaux (31 décembre 2009)

Québec	542 991	4	L'Ancienne-Lorette	16 709
			Notre-Dame-des-Anges	408
			Québec	507 987
			Saint-Augustin-Desmaures	17 887
Région de Deux-Montagnes	43 909	2	Deux-Montagnes	17 703
			Pointe-Calumet	7 068
			Sainte-Marthe-sur-le-Lac	13 702
			Saint-Joseph-du-Lac	5 436
Roussillon (régie)	98 298	2	Candiac	18 466
			Deison	7 698
			La Prairie	23 198
			Saint-Constant	24 849
			Sainte-Catherine	16 568
			Saint-Mathieu	1 962
			Saint-Philippe	5 557
Repentigny	87 008	2	Charlemagne	5 850
			Repentigny	81 158
Richelieu / Saint-Laurent (régie)	189 447	2	Beleuil	20 148
			Calixa-Lavallée	541
			Carignan	8 160
			Chambly	24 499
			Contrecoeur	6 001
			McMasterville	5 648
			Mont-Saint-Hilaire	17 209
			Otterburn Park	8 643
			Richelieu	5 504
			Saint-Amable	9 949
			Saint-Basile-le-Grand	16 561
			Sainte-Julie	29 644
			Saint-Jean-Baptiste	3 122
			Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 590
Saint-Mathieu-de-Beleuil	2 526			
Saguenay	146 458	2	Larouche	1 326
			Saguenay	145 132
Terrebonne	126 912	2	Bois-des-Filion	9 343
			Sainte-Anne-des-Plaines	13 570
			Terrebonne	103 999
Thérèse-De Blainville (régie)	76 464	2	Boisbriand	26 737
			Lorraine	9 586
			Rosemère	14 211
			Sainte-Thérèse	25 930

Nombre de SPM : 16

Population totale : 3 829 838

Nombre de municipalités desservies : 486

Nombre de SPM total : 33

Population globale : 5 355 264

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

52. Le nombre d'effectifs (policiers/civils) au 31 mars 2010, répartis par corps de police municipal.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 52 : Le nombre d'effectifs (policiers/civils) au 31 mars 2010, répartis par corps de police municipal.			
Corps de police	Au 31 décembre 2008¹		
	Total policiers	Total civils	Total policiers et civils
Blainville	62	21	83
Bromont	19	6	25
Châteauguay	85	16	101
Gatineau	348	85	433
Granby	71	21	92
L'Assomption	37	11	48
Laval	525	145	670
Lévis	142	46	188
Longueuil	547	199	746
Mascouche	44	10	54
Memphrémagog (régie)	40	10	50
Mirabel	41	15	56
Montréal	4 407	1 095	5 502
Mont-Tremblant	30	11	41
MRC des Collines-de-l'Outaouais	49	12	61
Québec	745	170	915
Région de Deux-Montagnes	50	12	62
Roussillon (régie)	102	30	132
Repentigny	85	17	102
Richelieu - Saint-Laurent	223	40	263
Rivière-du-Loup	27	3	30
Rivière du Nord (régie)	22	11	33
Saguenay	178	39	217
Sainte-Adèle	22	8	30
Sainte-Marie	16	1	17
Saint-Eustache	59	17	76
Saint-Georges	28	9	37
Saint-Jean-sur-Richelieu	95	23	118
Saint-Jérôme	103	18	121
Sherbrooke	200	51	251
Terrebonne	130	32	162
Thérèse-de-Blainville	97	37	134
Thetford Mines	29	8	37
Trois-Rivières	164	41	205
Total - CPM	8 822	2 270	11 092
Sûreté du Québec	5 349	1 619	6 968
Grand total	14 171	3 889	18 060

Source : Ministère de la Sécurité publique. Questionnaire sur l'administration des activités policières, année 2008.

1. Les données de l'année 2009 ne sont pas encore disponibles.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

60. La répartition de la population carcérale par catégorie de crimes (meurtre, vol, viol, drogue, etc.) pour chaque centre de détention au 31 mars 2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 60 : La répartition de la population carcérale par catégorie de crimes (meurtre, vol, viol, drogue, etc.) pour chaque centre de détention au 31 mars 2010¹.

La répartition des condamnations à une peine d'emprisonnement provinciale en fonction de la sous-classe du délit principal et du dernier établissement - année 2009-2010 (10 mois - d'avril à janvier)

Sous-classe du délit principal	AMO	BCO	BOR	CDF	CDQ	CHI	HAV	HUL	NEW	RDP	RIM	ROB	SEP	SHE	SJE	SOR	TAN	TRR	VLY	Total
Infractions contre l'État	3	1	41	3	23	7		53	2	29	2	2	2	19	33	2	11	6	4	243
Homicides involontaires					1												1			2
Tentatives de meurtre			1		1															2
Infractions sexuelles	2		26		11	5		1	4	2	4		1	5	27	5		5		98
Voies de fait	86	18	350	14	157	20		70	20	77	36	16	25	74	189	27	75	67	39	1 360
Vols qualifiés	4	1	172	1	39	5		17	3	15	5	5		23	45	11	10	10	7	373
Autres infractions contre la personne	18	7	128	7	75	12		32	7	28	14	4	5	34	63	13	10	24	12	493
Introductions par effraction	29	7	221	7	108	22		72	13	19	24	16	2	66	87	22	20	49	21	805
Extorsions		2	21		9	3		4		2				2	3	2		2	1	51
Vols simples	26	8	552	22	117	17		76	3	130	19	4	5	57	267	52	104	35	22	1 516
Méfaits, incendies, dommages	15	11	124	6	47	15		44	11	24	14	7	12	26	33	8	21	16	19	453
Recels	1		66		17	5		14		13	3			6	11	6	3	9	4	159
Autres infractions contre la propriété			26		8	2		3	2	4				3	5	1	1	3	1	59
Armes à feu	3		28		4			5	3	3	2	2		1	12	1		4	2	70
Fraudes, corruptions, escroqueries			20		11	1		8		4	3	1		9	5	3	6	3	3	77
Paris, prostitutions, moeurs	4	1	18	5	16	7		10	2	3	2	2		9	27	12	30	4	7	159
Outrages		1	1		1			1							1				1	6
Complots, complicités, tentatives	2	1	111	5	25	2		9		13	8	2		16	16	9	15	24	3	261
Omissions d'engagement, libertés illégales, évasions	22	7	217	18	109	10		72	9	394	11	12	16	76	96	46	69	74	31	1 289
Infractions à la circulation routière (Code criminel)	44	13	201	26	218	47	1	89	47	11	71	24	8	127	129	79	52	129	52	1 368
Autres délits au Code criminel	25	7	446	22	128	23		95	11	241	25	14	8	90	118	38	206	57	33	1 587
Stupéfiants	36	9	431	16	163	8		137	16	108	33	16	4	140	160	41	83	100	41	1 542
Aliments et drogues			1		1	4						1								7
Immigration			5							2				1		2	1			11
Assurance-chômage			1											1	1		1			4
Loi sur les Indiens			3								1			2					2	8
Autres infractions aux statuts fédéraux			1		3				1		1			3					1	10
Chasse et pêche			3					1												4
Conservation de la faune														1						1
Transport			4					2								1			1	8
Main-d'oeuvre			10		6			6			1				6	1		1	3	34
Infractions provinciales (Boisson et circulation)	7		14	3	4			4		3				6	12		5	1	3	62
Autres infractions aux lois québécoises	1		44	2	21	5		11		3	1			9	8	6	4	2	7	124
Infractions municipales (Circulation)	9				2						1			10			6		1	29
Autres infractions aux règlements municipaux	24		61	8	62	16		106	1	8	1	34	2	20	40	25	24	13	10	455
Total	361	94	3 348	165	1 387	236	1	942	155	1 136	282	162	91	836	1 394	413	758	639	330	12 736

¹ Données au 31 janvier 2010

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

70. Liste des études et analyses effectuées sur la possibilité, pour les détenus qui en ont les moyens, de contribuer aux frais de leur incarcération.

(AUCUNE ÉTUDE)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

71. Nombre de dossiers ouverts concernant des criminels évadés ou en liberté illégale. Fournir le nombre et le pourcentage de ces dossiers et/ou criminels résolus pour les périodes 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 71 : Nombre de dossiers ouverts concernant des criminels évadés ou en liberté illégale. Fournir le nombre et le pourcentage de ces dossiers et/ou criminels résolus pour les périodes 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Répartition des libertés illégales par établissement et catégorie - année 2009-2010⁵

Établissement	Évasion d'un établissement ¹			Évasion d'une garde légale ²			Absence illégale ³		
	Nb	Repris ⁴	Taux repris ⁴	Nb	Repris ⁴	Taux repris ⁴	Nb	Repris ⁴	Taux repris ⁴
Amos	1	1	100%	-	-	-	-	-	-
Baie-Comeau	-	-	-	-	-	-	4	2	50%
Chicoutimi	-	-	-	2	2	100%	5	5	100%
Hull	-	-	-	-	-	-	39	26	67%
Montréal	-	-	-	-	-	-	656	528	80%
New-Carlisle	-	-	-	-	-	-	1	-	0%
Québec (Femmes)	-	-	-	-	-	-	29	21	72%
Québec (Hommes)	-	-	-	-	-	-	221	166	75%
Rimouski	-	-	-	-	-	-	16	14	88%
Rivière-des-Prairies	-	-	-	-	-	-	4	3	75%
Roberval	-	-	-	-	-	-	3	3	100%
Sept-Îles	-	-	-	-	-	-	16	15	94%
Sherbrooke	-	-	-	-	-	-	227	177	78%
Sorel	-	-	-	-	-	-	65	49	75%
St-Jérôme	-	-	-	-	-	-	118	88	75%
Tanguay	1	1	100%	-	-	-	54	42	78%
Trois-Rivières	-	-	-	-	-	-	41	35	85%
Valleyfield	-	-	-	-	-	-	94	80	85%
Total	2	2	100%	2	2	100%	1 593	1 254	79%

¹ Évasion d'un établissement: Action de sortir ou de s'échapper, par effraction ou non, d'une cellule, ou d'un autre endroit de l'établissement de détention où une personne est détenue.

² Évasion d'une garde légale: Action de s'échapper volontairement de celui qui est chargé de la garde légale d'une personne.

³ Absence illégale: Fait de se retrouver en liberté sans excuse avant la fin d'une période d'emprisonnement. Il s'agit dans tous les cas de peines d'emprisonnement discontinues ou du non-respect de conditions de permissions de sortir.

⁴ Les **taux de repris** représentent les personnes évadées ou en absence illégale qui ont été réincarcérées dans un établissement de détention. Pour les non-repris, celles-ci sont sous mandat d'amener ou d'arrestation et seront considérées comme reprises lorsqu'elles seront réinscrites dans un établissement. Certains cas ne seront pas réinscrits notamment en raison d'un décès ou d'une migration vers un autre pays.

⁵ Les données de 2009-2010 sont pour 12 mois (1er avril 2009 au 31 mars 2010).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS REQUIS PAR LE 2E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 71 : Nombre de dossiers ouverts concernant des criminels évadés ou en liberté illégale. Fournir le nombre et le pourcentage de ces dossiers et/ou criminels résolus pour les périodes 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Répartition des libertés illégales par établissement et catégorie - année 2008-2009⁵

Établissement	Évasion d'un établissement ¹			Évasion d'une garde légale ²			Absence illégale ³		
	Nb	Repris ⁴	Taux repris ⁴	Nb	Repris ⁴	Taux repris ⁴	Nb	Repris ⁴	Taux repris ⁴
Amos	1	1	100%	-	-	-	-	-	-
Baie-Comeau	-	-	-	-	-	-	3	3	100%
Chicoutimi	1	1	100%	1	1	100%	13	13	100%
Hull	-	-	-	-	-	-	33	32	97%
Montréal	-	-	-	-	-	-	549	519	95%
New-Carlisle	-	-	-	1	1	100%	6	6	100%
Québec (Femmes)	-	-	-	-	-	-	8	7	88%
Québec (Hommes)	-	-	-	1	1	100%	243	232	95%
Rimouski	-	-	-	-	-	-	11	11	100%
Rivière-des-Prairies	-	-	-	-	-	-	3	3	100%
Roberval	-	-	-	-	-	-	7	7	100%
Sept-Îles	-	-	-	-	-	-	11	11	100%
Sherbrooke	-	-	-	-	-	-	178	168	94%
Sorel	-	-	-	-	-	-	81	74	91%
St-Jérôme	-	-	-	1	1	100%	142	121	85%
Tanguay	2	2	100%	1	1	100%	57	52	91%
Trois-Rivières	-	-	-	1	1	100%	3	3	100%
Valleyfield	-	-	-	-	-	-	113	109	96%
Total	4	4	100%	6	6	100%	1 461	1 371	94%

¹ Évasion d'un établissement: Action de sortir ou de s'échapper, par effraction ou non, d'une cellule, ou d'un autre endroit de l'établissement de détention où une personne est détenue.

² Évasion d'une garde légale: Action de s'échapper volontairement de celui qui est chargé de la garde légale d'une personne.

³ Absence illégale: Fait de se retrouver en liberté sans excuse avant la fin d'une période d'emprisonnement. Il s'agit dans tous les cas de peines d'emprisonnement discontinues ou du non-respect de conditions de permissions de sortir.

⁴ Les **taux de repris** représentent les personnes évadées ou en absence illégale qui ont été réincarcérées dans un établissement de détention. Pour les non-repris, celles-ci sont sous mandat d'amener ou d'arrestation et seront considérées comme reprises lorsqu'elles seront réinscrites dans un établissement. Certains cas ne seront pas réinscrits notamment en raison d'un décès ou d'une migration vers un autre pays.

⁵ Les données de 2008-2009 sont pour 12 mois (1er avril 2008 au 31 mars 2009).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS REQUIS PAR LE 2E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 71 : Nombre de dossiers ouverts concernant des criminels évadés ou en liberté illégale. Fournir le nombre et le pourcentage de ces dossiers et/ou criminels résolus pour les périodes 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Répartition des libertés illégales par établissement et catégorie - année 2007-2008⁵

Établissement	Évasion d'un établissement ¹			Évasion d'une garde légale ²			Absence illégale ³		
	Nb	Repris ⁴	Taux repris ⁴	Nb	Repris ⁴	Taux repris ⁴	Nb	Repris ⁴	Taux repris ⁴
Amos	1	1	100%	-	-	-	3	3	100%
Baie-Comeau	-	-	-	-	-	-	6	6	100%
Chicoutimi	-	-	-	-	-	-	5	4	80%
Hull	-	-	-	-	-	-	17	16	94%
Montréal	3	3	100%	-	-	-	417	399	96%
New-Carlisle	-	-	-	-	-	-	2	2	100%
Québec (Femmes)	-	-	-	-	-	-	2	2	100%
Québec (Hommes)	1	1	100%	-	-	-	254	249	98%
Rimouski	-	-	-	-	-	-	60	59	98%
Rivière-des-Prairies	-	-	-	-	-	-	1	1	100%
Roberval	-	-	-	-	-	-	4	4	100%
Sept-Îles	-	-	-	-	-	-	31	31	100%
Sherbrooke	2	2	100%	-	-	-	40	35	88%
Sorel	-	-	-	1	-	0%	54	51	94%
St-Jérôme	1	1	100%	1	1	100%	79	73	92%
Tanguay	-	-	-	-	-	-	48	44	92%
Trois-Rivières	2	2	100%	-	-	-	3	3	100%
Valleyfield	-	-	-	-	-	-	93	91	98%
Total	10	10	100%	2	1	50%	1 119	1 073	96%

¹ Évasion d'un établissement: Action de sortir ou de s'échapper, par effraction ou non, d'une cellule, ou d'un autre endroit de l'établissement de détention où une personne est détenue.

² Évasion d'une garde légale: Action de s'échapper volontairement de celui qui est chargé de la garde légale d'une personne.

³ Absence illégale: Fait de se retrouver en liberté sans excuse avant la fin d'une période d'emprisonnement. Il s'agit dans tous les cas de peines d'emprisonnement discontinues ou du non-respect de conditions de permissions de sortir.

⁴ Les **taux de repris** représentent les personnes évadées ou en absence illégale qui ont été réincarcérées dans un établissement de détention. Pour les non-repris, celles-ci sont sous mandat d'amener ou d'arrestation et seront considérées comme reprises lorsqu'elles seront réinscrites dans un établissement. Certains cas ne seront pas réinscrits notamment en raison d'un décès ou d'une migration vers un autre pays.

⁵ Les données de 2007-2008 sont pour 12 mois (1er avril 2007 au 31 mars 2008).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

73. Détail des activités de réinsertion pour chacune des prisons sous la juridiction du Québec. Préciser pour chaque prison les revenus engendrés par celles-ci et les salaires donnés aux détenus.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS REQUIS PAR LE 2E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 73: Détail des activités de réinsertion pour chacune des prisons sous la juridiction du Québec. Préciser pour chaque prison les revenus engendrés par celles-ci et les salaires donnés aux détenus.

<u>Fonds de soutien à la réinsertion sociale</u>	Amos	Baie-Comeau	Chicoutimi	Hull	Tanguay	Montréal	New Carlisle	Québec F	Québec H
Excédent des revenus sur les dépenses avant rémunération des personnes incarcérées et autres activités de réinsertion sociale	54 026 \$	114 481 \$	61 573 \$	278 454 \$	153 923 \$	728 003 \$	140 775 \$	135 154 \$	1 509 848 \$
Rémunération des personnes incarcérées	17 657 \$	37 125 \$	21 871 \$	93 850 \$	111 886 \$	313 429 \$	49 473 \$	30 523 \$	527 375 \$
Autres activités de réinsertion sociale qui s'adressent aux personnes incarcérées financées par le fonds	25 164 \$	36 291 \$	24 311 \$	129 013 \$	43 035 \$	426 755 \$	55 670 \$	25 039 \$	257 720 \$

<u>Fonds de soutien à la réinsertion sociale</u>	Rimouski	R.D.P.	Roberval	St-Jérôme	Sept-Îles	Sherbrooke	Sorel	Trois-Rivières	Valleyfield	RESEAU
Excédent des revenus sur les dépenses avant rémunération des personnes incarcérées et autres activités de réinsertion sociale	149 105 \$	199 942 \$	60 427 \$	621 283 \$	13 297 \$	221 388 \$	54 115 \$	294 638 \$	50 728 \$	4 844 160 \$
Rémunération des personnes incarcérées	46 690 \$	1 339 \$	21 663 \$	211 493 \$	2 460 \$	114 007 \$	14 624 \$	81 616 \$	14 622 \$	1 741 705 \$
Autres activités de réinsertion sociale qui s'adressent aux personnes incarcérées financées par le fonds	48 387 \$	122 799 \$	24 205 \$	281 625 \$	3 634 \$	65 076 \$	27 982 \$	78 459 \$	24 818 \$	1 600 989 \$

Les données proviennent des états financiers vérifiés de l'exercice 2008 des fonds des établissements de détention.. Les données de l'exercice 2009 ne seront disponibles qu'à la fin du mois de juin 2010.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS REQUIS PAR LE 2E GROUPE D'OPPOSITION**

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 73 : Détail des activités de réinsertion pour chacune des prisons sous la juridiction du Québec. Préciser pour chaque prison les revenus engendrés par celles-ci et les salaires donnés aux détenus à même le fonds.

Programmes et services offerts par problématiques ou thèmes en 2008-2009	Amos	Bale Comeau	Chicoutimi	Hull	Maison Tanguay	Montréal	New-Carlisle	Québec		Rimouski	Rivières-des-prairies	Roberval	Saint-Jérôme	Sept-Îles	Sherbrooke	Sorel	Trois-Rivières	Valleyfield	Total
								F	M										
Violence générale	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	18
Déviance sexuelle				√		√	√				√		√	√		√			8
Victimes d'abus sexuels							√	√											2
Alcoolisme	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	18
Toxicomanie		√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	17
Dépendance affective		√				√					√		√		√		√	√	7
Jeu compulsif		√					√						√		√				4
Connaissance et estime de soi		√	√	√		√	√	√	√	√			√	√		√	√	√	13
Résolutions de problèmes		√		√					√				√		√		√	√	8
Habilités sociales et parentales		√		√	√		√	√	√	√	√		√			√	√	√	13
Relations interpersonnelles		√	√			√		√	√	√						√	√	√	9
Santé physique	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	18
Santé mentale	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	18
Itinérance					√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	3
Accueil				√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	10
Formation académique	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	18
Autres formations		√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	12
Programme préparatoire à la sortie		√		√	√	√	√	√	√				√			√	√		10
Programme Parcours	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	18
ITSS	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	18
Prévention du suicide	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	18
Pastorale	√		√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	17
Autochtones	√			√	√		√						√			√			5
Santé et sécurité au travail				√		√	√		√		√	√	√		√	√	√	√	11
Activités socioculturelles et de loisir	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	18
Activités sportives	√	√		√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	17
Arts				√	√	√	√	√	√	√	√		√		√				9
Autres-préciser	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	913

Programmes et services offerts par problématiques ou thèmes en 2008-2009	Amos	Baie Comeau	Chicoutimi	Hull	Maison Tanguay	Montréal	New-Carlisle	Québec	Rimouski	Rivières-des-prairies	Roberval	Saint-Jérôme	Sept-Îles	Sherbrooke	Sorel	Trois-Rivières	Valleyfield	Total	Programmes et services offerts par problématiques ou thèmes en 2008-2009
Employabilité																			
Postes de travail	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	18
CMO	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	18
Intégration socioprofessionnelle	√			√	√	√	√		√	√	√		√	√	√		√		12
Autres formations								√	√			√		√				√	5
Total	16/32	22/32	17/32	26/32	23/32	24/32	27/32	F 23/32 M 23/32		21/32	22/32	18/32	26/32	20/32	23/32	26/32	24/32	23/32	

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

74. Le nombre d'heures et le taux d'absentéisme par poste et au total des agents correctionnels pour la période 2008-2009 et 2009-2010.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011**

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 74 : Le nombre d'heures et le taux d'absentéisme par poste et au total des agents de services correctionnels pour la période 2008-2009 et 2009-2010.

Établissement	2008-2009 (10 MOIS)		2009-2010 (10 MOIS)	
	Absentéisme ¹		Absentéisme ¹	
	Nombre d'heures d'absence	taux d'absentéisme ²	Nombre d'heures d'absence	taux d'absentéisme ²
Amos	7 561	8,3%	9 004	8,6%
Baie-Comeau	4 356	8,7%	6 497	13,3%
Chicoutimi	3 848	5,2%	5 999	8,0%
Hull	11 379	7,9%	11 533	8,1%
Montréal	64 851	11,0%	54 593	8,4%
New Carlisle et Havre-Aubert	5 390	9,0%	4 058	6,5%
Québec	40 035	9,3%	29 409	6,6%
Rimouski	5 754	7,6%	4 832	6,0%
Rivière-des-Prairies	60 735	13,0%	51 171	11,1%
Roberval	2 062	3,8%	1 287	2,0%
Sept-Iles	2 534	8,8%	1 602	5,5%
Sherbrooke	8 248	5,8%	9 934	6,2%
Sorel	4 004	5,1%	4 007	4,8%
St-Jérôme	23 100	8,7%	20 422	7,7%
Tanguay	8 932	8,6%	4 627	4,4%
Trois-Rivières	7 345	5,0%	10 332	6,6%
Valleyfield	3 573	9,3%	2 519	5,4%
TOTAL	263 707	9,3%	231 826	7,8%

¹ L'absentéisme comprend les motifs : maladie, accidents du travail et assurance-salaire

² Le taux d'absentéisme correspond au nombre d'heures d'absence par rapport aux heures travaillées des ASC.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

75. Le nombre et les coûts des transferts de détenus entre les centres de détention pour la période 2008-2009 et 2009-2010. Ventilation par centre de détention.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 75 : Le nombre et les coûts des transferts des détenus entre les centres de détention pour la période 2008-2009 et 2009-2010. Ventilation par centre de détention.

ÉTABLISSEMENTS	Nombre de personnes transférées		Dépense des transferts ¹	
	2008-2009 (10 mois)	2009-2010 (10 mois)	2008-2009 ² (10 mois)	2009-2010 (10 mois)
AMOS	734	689	36 966 \$	43 365 \$
BAIE-COMEAU	661	353	82 105 \$	83 315 \$
CHICOUTIMI	356	403	14 576 \$	22 795 \$
TANGUAY ³	586	784	569 530 \$	506 005 \$
MONTRÉAL ³	1830	2095		
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES ³	4751	5308		
QUÉBEC - SECTEUR FÉMININ	205	188	573 081 \$	628 918 \$
QUÉBEC - SECTEUR MASCULIN	1966	2596		
HULL	557	659	41 962 \$	43 410 \$
NEW CARLISLE	189	164	36 567 \$	30 467 \$
HAVRE-AUBERT	32	23		
RIMOUSKI	417	402	25 933 \$	20 608 \$
ROBERVAL	239	240	45 499 \$	54 120 \$
SEPT-ÎLES	477	131	23 426 \$	9 009 \$
SHERBROOKE	786	859	161 651 \$	194 878 \$
SOREL	908	819	33 147 \$	32 310 \$
ST-JÉRÔME	2369	2757	436 200 \$	456 408 \$
TROIS-RIVIÈRES	774	903	59 845 \$	62 856 \$
VALLEYFIELD	523	631	36 890 \$	58 531 \$
TOTAL	18 360	20 004	2 177 378 \$	2 246 995 \$

¹ La dépense pour les années 2008-2009 et 2009-2010 tient compte des heures faites en temps régulier et supplémentaire.

² La dépense est basée sur les données inscrites dans les systèmes SAGIP et GEFCOR après 22 paies (10 mois).

³ Les transferts de Montréal et Tanguay sont effectués par Rivière-des-Prairies, dans la majorité des cas.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

76. Le nombre et les coûts des transferts de détenus et de prévenus entre les centres de détention et les palais de Justice pour la période 2008-2009 et 2009-2010. Ventilation par centre de détention.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011**

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

**QUESTION 76 : Le nombre et les coûts des transferts de détenus et de prévenus entre les centres de détention et les palais de Justice pour la période 2008-2009 et 2009-2010.
Ventilation par centre de détention.**

ÉTABLISSEMENTS	Nombre de comparutions 2008-2009 (10 mois)	Nombre de comparutions 2009-2010 (10 mois)	Coût des comparutions 2008-2009 (10 mois)	Coût des comparutions 2009-2010 (10 mois)
AMOS	1 800	1 868	455 750 \$	577 735 \$
BAIE-COMEAU	689	322	60 731 \$	61 004 \$
CHICOUTIMI	1 896	1 963	210 691 \$	245 042 \$
TANGUAY ¹	3 501	3 616	834 865 \$	925 076 \$
MONTRÉAL ¹	11 880	11 463		
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES ¹	24 299	25 319		
QUÉBEC SECTEUR FÉMININ	737	721	1 290 926 \$	1 353 906 \$
QUÉBEC SECTEUR MASCULIN	8 921	7 601		
HULL	4 573	5 110	516 243 \$	580 141 \$
NEW CARLISLE	731	713	107 003 \$	169 656 \$
HAVRE-AUBERT	10	2		
RIMOUSKI	1 276	1 150	310 152 \$	310 167 \$
ROBERVAL	743	947	60 990 \$	62 516 \$
SEPT-ÎLES	392	451	105 083 \$	104 076 \$
SHERBROOKE	5 112	4 790	567 263 \$	627 618 \$
SOREL	4 334	3 841	526 431 \$	480 395 \$
ST-JÉRÔME	9 627	10 626	1 489 068 \$	1 631 156 \$
TROIS-RIVIÈRES	3 372	3 500	712 231 \$	878 603 \$
VALLEYFIELD	1 752	2 373	95 629 \$	121 156 \$
TOTAL	85 645	86 376	7 343 056 \$	8 128 247 \$

¹ Les comparutions de Montréal et Tanguay sont effectuées par Rivière-des-Prairies, dans la majorité des cas.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

77. Le nombre et le coût des installations modulaires dans les prisons pour 2008-2009 et 2009-2010. Ventiler par centre de détention.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011**

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 77 : Le nombre et le coût des installations modulaires dans les prisons pour 2008-2009 et 2009-2010. Ventiler par centre de détention.

2008-2009	Établissement de détention	Nombre de places	Coût
	Amos	36	3 563 950 \$
	Québec	96	5 299 167 \$
	Sherbrooke	96	4 942 481 \$
	Trois-Rivières	96	4 796 400 \$
		<hr/> 324	<hr/> 18 601 998 \$

2009-2010 Aucun bâtiment modulaire n'a été installé au cours de cet exercice.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

79. État de situation du Plan des infrastructures carcérales. Fournir la liste et le détail des projets en cours, des projets terminés et des projets non commencés tels qu'annoncés dans le Plan en 2006.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION**

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 79 : Etat de situation du Plan des infrastructures carcérales. Fournir la liste et le détail des projets en cours, des projets terminés et des projets non commencés tels qu'annoncés dans le Plan en 2006.

Projets en cours	Établissements de détention	Livraison	Coût	Capacité	Commentaires
Sept-Îles	Construction ¹	Été 2013	78,2 M\$	55 places	Plans et devis en préparation
Percé	Rénovation	9 avril 2010	11,3 M\$	46 places	Complété
Montréal (Bordeaux)	Rénovation	Automne 2010	50,6 M\$	-	Une partie de la phase 1 soit l'aile A a été livrée à l'été 2009 (250 places)
Roberval	Construction ¹	Fin 2013	107,4 M\$	180 places	Plans et devis en préparation
Amos	Construction ¹	Fin 2013	111,2 M\$	170 places	Plans et devis en préparation
Montréal	Construction ¹	Automne 2014	142,8 M\$	300 places	Documents d'appel d'offres en préparation
Rivière-des-Prairies	Rénovation	Printemps 2010	2,5 M\$	-	En cours de réalisation

Projets terminés

Tanguay	Rénovation	15 mai 2008	2,3 M\$	-	Complété
---------	------------	-------------	---------	---	----------

Projets non commencés

Tous les projets annoncés en 2006 sont actuellement en cours ou terminés.

¹ L'estimation des coûts, par la SIQ, pour la réalisation de ces projets a été calculée sur les projections au 1^{er} trimestre 2009

Note: Les délais de livraison reflètent les dernières évaluations effectuées. Quant aux coûts des projets, il s'agit de ceux qui ont reçu l'approbation du Conseil des ministres ou du Conseil du trésor

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

80. La liste des programmes d'aide pour la sécurité civile et, pour chaque programme, le nombre de réclamations demandées, les montants versés depuis le début du programme, le budget et les effectifs et les montants versés du 1^{er} avril 2006 à aujourd'hui.

**Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2010-2011
Renseignements particuliers requis par le 2e groupe d'Opposition**

Titre et Programme: Sécurité civile et Sécurité incendie - 01.05

QUESTION 80 : La liste des programmes d'aide pour la sécurité civile et, pour chaque programme, le nombre de réclamations demandées, les montants versés depuis le début du programme, le budget et les effectifs et les montants versés depuis le 1^{er} avril 2006 à aujourd'hui.

NUM. DE L'ARRÊTÉ	DATE DE L'ARRÊTÉ	PROGRAMMES	NOMBRE DES RÉCLAMATIONS REÇUES	MONTANTS VERSÉS (\$) JUSQU' AU 1 ^{er} AVRIL 2010					DEPUIS LE DÉBUT DU PROGRAMME
				2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
1997-12-01A	1998-04-01	Inondations décembre 1997, hiver et printemps 1998	2058	9 409	74 319	62 312	0	0	19 410 995
2002-03-21A	2002-06-26	Inondations printemps 2002, CR 4629	396	57 347	15 807	20 412	0	0	2 401 732
2003-08-04A	2003-08-11	Pluies abondantes du 4 et 11 août 2003, CR 4630	487	538 734	15 341	8 134	0	0	8 274 890
2003-10-29G	2004-02-18	Pluies abondantes Ville de Port-Cartier	1	13 190		170 000	0	82 363	265 553
2003-12-21G	2003-12-21	Inondations décembre 2003, CR 4631	588	682 736	93 658	133 319	11 226	0	4 273 205
2004-05-03G	2004-05-06	Inondations du mois de mai 2004	187	218 011	12 317	3 241	780	576	730 957
2004-12-11G	2004-12-16	Inondations du 11 décembre 2004	26	161 883	12 471	0	0	50 695	226 020
2005-03-01G	2009-02-11	Tempête de neige survenue le 1er mars 2005, Montmagny	1					658	658
2005-04-04G	2005-04-04	Inondations avril 2005	581	3 690 400	792 500	319 254	23 229	196 017	5 020 317
2005-06-10G	2005-06-14	Inondations 10 juin 2005	126	585 609	446 359	25 899	204 522	0	1 262 389
2005-07-01G	2005-07-07	Pluies abondantes 1er juillet 2005	31	226 541	207 459	5 467	112 256	53 159	604 882
2005-08-31G	2005-09-01	Pluies abondantes du 31 août 2005	156	952 809	854 702	189 855	1 977	90 910	2 090 253
2005-09-26G	2005-09-27	Pluies abondantes 25 et 26 septembre 2005	338	1 587 372	1 155 969	168 764	263 171	209	3 175 485
2005-10-15G	2006-01-12	Inondations 15 & 16 octobre 2005	1				0	0	0
2005-10-18G	2005-10-18	Pluies abondantes 15 et 16 octobre 2005	220	629 583	635 186	58 806	3 961	0	1 327 536
2005-12-02G	2006-01-12	Inondations 2, 3 et 4 décembre 2005	13		20 320	6 207	0	0	26 527
2005-12-09M	2005-12-09	Imminence mouvements de sol Sept-Iles	4	47 063	51 257	0	0	0	98 320
2005-12-26G	2009-02-11	Tempête de neige survenue le 26 et 27 décembre 2005, Montmagny	1					2 651	2 651
2006-02-17G	2009-02-11	Tempête de neige survenue le 17 février 2006, Montmagny	1					579	579
2006-05-08G	2006-05-09	Risque de coulée argileuse ville de Nicolet	8		126 251	1 012 261	18 596	0	1 157 108
2006-05-20G	2006-05-21	Inondations 20 mai 2006	166		426 878	234 964	54 372	2 081	718 296
2006-05-31G	2006-05-31	Pluies abondantes 31 mai 2006, La Tuque	18		693 167	45 543	449 523	0	1 188 233
2006-07-03G	2006-07-12	Pluies abondantes 3 & 4 juillet 2006	13		48 015	65 943	2 293	242	116 492
2006-07-17G	2006-08-06	Orages et vents violents, 17 juillet 2006	23		95 213	48 287	15 649	0	159 149
2006-08-01G	2006-08-31	Orages et vents violents, 1er & 3 août 2006	53		243 567	226 493	2 786	0	472 846
2006-08-19G	2006-09-08	Glissement de terrain, Ste-Anne-des-Plaines	3		0	0	0	5 866	5 866
2006-09-08G	2006-09-08	Domages causés à la 1re Rue, Richelieu	1			300 000	0	288 495	588 495
2006-10-20G	2006-10-23	Pluies 20 & 21 octobre 2006, CR 4632	666		2 210 249	1 562 949	489 269	364 919	4 627 386
2006-10-24G	2006-12-06	Glissement de terrain, Saint-Eustache	1				137 995	0	137 995
2006-10-28G	2006-12-06	Glissement de terrain, Forestville	1				0	0	0
2006-11-30G	2007-09-13	Inondation, nov. 2006 au chemin du Lac-Daigle	1			1 646	0	448	2 094
2007-01-02G	2007-01-30	Inondation 2 janvier 2007, Trois-Rives	1			7 764	7 464	0	15 228
2007-01-12M	2007-01-12	Mouvements sol, Portneuf-sur-Mer	3		23 092	55 721	0	29 954	108 767
2007-01-30G	2007-01-30	Glissement de terrain, mun. de Saint-Paul	1				0	287 945	287 945
2007-02-16M	2007-02-16	Mouvements sol, rue Marco, Saguenay	2				168 180	0	168 180
2007-03-02G	2009-02-11	Tempête de neige survenue le 2 mars 2007, Montmagny	1					596	596
2007-03-27G	2007-03-27	Bris couvert glace et inondations janv. à mars 2007	50			294 933	37 262	6 356	338 551
2007-04-01G	2007-08-02	Glissement de terrain à Saint-Jean-sur-Richelieu	1				0	24 085	24 085
2007-04-02G	2007-08-02	Pénurie d'eau potable à Saint-Henri-de-Taillon	1		0	0	0	26 793	26 793
2007-05-02G	2007-05-25	Glissement terrain Haute-Rivière, Châteauguay	2			6 359	0	133 646	140 005
2007-05-25G	2007-05-25	Risque de coulée argileuse ville d'Alma	0				0	0	0
2007-06-16G	2007-08-02	Glissement de terrain dans le canton Roxton	1				22 775	0	22 775
2007-07-12G	2007-09-13	Pluies abondantes 11 et 12 juillet 2007	4			29 085	0	498	29 583
2007-08-03G	2007-08-28	Pluies abondantes 3 août 2007, Canton de Potton	2				180 915	0	180 915
2007-08-09S	2007-08-08	Pluies abondantes du 08 et 09 août 2007 (4633)	374			10 917 506	11 146 668	3 564 386	25 628 560

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2010-2011
Renseignements particuliers requis par le 2e groupe d'Opposition

Titre et Programme: Sécurité civile et Sécurité incendie - 01.05

QUESTION 80 : La liste des programmes d'aide pour la sécurité civile et, pour chaque programme, le nombre de réclamations demandées, les montants versés depuis le début du programme, le budget et les effectifs et les montants versés depuis le 1^{er} avril 2006 à aujourd'hui.

NUM. DE L'ARRÊTÉ	DATE DE L'ARRÊTÉ	PROGRAMMES	NOMBRE DES RÉCLAMATIONS REÇUES	MONTANTS VERSÉS (\$) JUSQU' AU 1 ^{er} AVRIL 2010					DEPUIS LE DÉBUT DU PROGRAMME
				2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
2007-09-13M	2007-09-13	Mouv. sol, route Harwood, Vaudreuil-Dorion	2			64 850	0	0	64 850
2007-09-17M	2007-12-03	Mouv. Sol, rue Duval, Ville de Trois-Pistoles	3			4 180	100 566	3 401	108 147
2007-10-01P	2007-12-03	1 ^{ère} nécessité, évacuation appartements à Nouvelle	13			27 880	0	0	27 880
2007-11-04G	2007-11-04	Pluies abondantes 04 novembre 2007	61			132 209	147 494	47 610	327 313
2007-11-09M	2007-12-03	Mouv. Sol,boul. Grande-Grève, Gaspé	2			3 600	54 087	35 722	93 410
2007-11-13G	2007-12-03	Glissement de terrain, chemin Mailloux, La Malbaie	1			0	0	0	0
2007-11-16G	2007-11-16	Pluies abondantes 16 et 17 novembre 2007	182			539 402	563 898	128 274	1 231 574
2007-12-03G	2007-12-03	Glissement, de la Haute-Rivière, Châteauguay	1			5 951	0	0	5 951
2007-12-11G	2007-12-11	Pluies abondantes 27 juin 2007, ville de Clermont	1		0	0	0	51 119	51 119
2007-12-16G	2007-12-19	Inondations et vents violent. 16 et 17 dec. Matane	3		0	6 831	12 206	8 049	27 086
2008-01-07G	2008-01-07	Bris couvert glace et inondations du 7 au 9 janv 2008	61		0	33 342	764 840	864 469	1 662 651
2008-02-01G	2008-05-22	Travaux de Bris de couvert de glace février et mars 2008	6				50 632	28 558	79 190
2008-03-08G	2008-10-02	Tempête de neige du 8 et 9 mars 2008, Varennes	1				112	19 347	19 459
2008-03-12M	2008-03-12	Mouv. sol, boul. du Saguenay, Saguenay	2				180 242	0	180 242
2008-03-21G	2008-10-31	Tempête de neige du 21 et 22 mars 2008, Rivière-du-Loup	0				0	12 604	12 604
2008-04-01G	2008-04-28	Inondations du 1 ^{er} au 23 avril 2008	557				2 340 353	1 562 315	3 902 669
2008-04-06G	2008-05-22	Glissement terrain 6 avril 2008, rand St-Esprit, L Épiphanie	1				0	195 381	195 381
2008-04-17G	2008-05-22	Gliss.terrain dans le 5e rang, à St-Étienne-des-Grès	3				95 195	686	95 881
2008-04-19M	2008-04-19	Mouv. sol, rue Lafrance, Gatineau	9				346 685	109 913	456 599
2008-04-19P	2008-04-19	1 ^{ère} nécessité, rue Lafrance, Gatineau	2				5 310	0	5 310
2008-04-20G	2008-05-22	Glis terrain 20 avril 2008, Beaudry-Leman à Shawinigan	1				0	0	0
2008-04-21G	2008-06-12	Glis de terrain, route Edouard VII, à St-Philippe, 21 avril 2008	1				0	0	0
2008-04-22G	2008-10-17	Glissement de terrain, 27 ^e Av, Shawinigan	1				0	120 000	120 000
2008-04-22M	2008-05-22	Mouv. Sol, 5 ^e Rang, Saint-Étienne-des-Grès	2				94 474	3 440	97 914
2008-04-27G	2008-10-17	Mouvements de sol, rue de la Falaise, Beaupré	1				0	0	0
2008-04-28G	2008-05-22	Glissement terrain 28,29,30 avril 2008 mun.du Québec	2				7 266	30 451	37 718
2008-04-29M	2008-07-31	Erosion de berge au 170, route 232 à Cabano.	1				74 413	19 146	93 559
2008-04-30M	2008-05-22	Mouv. Sol, ave Royale à Ste-Anne-de-Beaupré	3				69 812	0	69 812
2008-05-01M	2008-05-22	Mouv. Sol, 54 ^e rue nord à St-Georges	1				51 300	50 000	101 300
2008-05-03G	2008-06-06	Glissement terrain 3 mai 2008 à St-Fulgence	1				47 448	0	47 448
2008-05-07M	2008-05-22	Glissement terrain, rue St-Hubert à Saguenay	5				25 730	55 338	81 068
2008-05-08P	2008-05-22	Évacuation d'un triplex et duplex, 107 ^e rue à Shawinigan	5				10 840	0	10 840
2008-05-08S	2008-11-05	Mouv. Sol, 107 ^e rue et 5 ^e rue, Shawinigan	3				114 512	192 799	307 311
2008-05-12M	2008-06-03	Glissement terrain, rue Soucy à Dégelis	3				55 186	51 304	106 490
2008-05-16G	2008-06-06	Glissement de terrain le 16 mai 2008, 107 ^e Rue, Shawinigan	4				8 206	1 160	9 366
2008-05-22M	2008-05-22	Mouv. sol, rue du Domaine-Pauzé, Saint-Liguori	1				99 852	0	99 852
2008-06-02G	2008-07-24	Tempête de grêlons le 2 juin 2008, municipalité d'Oka	2				0	0	0
2008-06-12G	2008-06-12	Glissement de terrain au 8,10 et 12, rue Jalbert à Gaspé	3				0	29 904	29 904
2008-06-12M	2008-06-12	Glissement de terrain, rue Jeanne-Mance, Saguenay	2				0	35 363	35 363
2008-06-13M	2008-07-08	Mouv. soi, ch. de la Vallée-Missisquoi, Sutton	1				99 455	3 129	102 584
2008-06-14G	2008-07-08	Pluies abondantes les 14 et 17 juin 2008	6				44 770	11 941	56 711
2008-06-16M	2008-07-08	Mouv. sol, route du Pont, dans la ville de Lévis	2				97 524	0	97 524
2008-06-19G	2008-07-27	Pluies abon les 19 et 20 juin à Saint-Gédéon et Saint-Urbain	3				28 330	1 616	29 946
2008-06-22G	2008-08-20	Pluies abondantes du 22 et 23 juin 2008	3				5 368	16 279	21 648
2008-06-26G	2008-08-20	Pluies abondantes du 26 juin 2008	6				8 288	108 655	116 943

**Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2010-2011
Renseignements particuliers requis par le 2e groupe d'Opposition**

Titre et Programme: Sécurité civile et Sécurité incendie - 01.05

QUESTION 80 : La liste des programmes d'aide pour la sécurité civile et, pour chaque programme, le nombre de réclamations demandées, les montants versés depuis le début du programme, le budget et les effectifs et les montants versés depuis le 1^{er} avril 2006 à aujourd'hui.

NUM. DE L'ARRÊTÉ	DATE DE L'ARRÊTÉ	PROGRAMMES	NOMBRE DES RÉCLAMATIONS REÇUES	MONTANTS VERSÉS (\$) JUSQU' AU 1 ^{er} AVRIL 2010					DEPUIS LE DÉBUT DU PROGRAMME
				2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
2008-06-29G	2008-08-20	Pluies abondantes des 29 et 30 juin 2008	6				55 555	57 476	113 032
2008-07-01G	2008-08-04	Pluies du 01 au 03 juillet 2008, Saint-Eugène-de-Guigues	2				72 306	119 354	191 660
2008-07-01M	2008-08-20	Glissement de terrain, rue du Bateau à Sainte-Croix	3				192 008	56 253	248 261
2008-07-21G	2008-08-05	Pluies survenues le 21 juillet 2008, Ville de Percé	1				1 828	363	2 191
2008-07-22M	2008-08-20	Glissement de terrain, 2 ^e avenue Belleville à Sainte-Mélanie	1				100 000	0	100 000
2008-07-23G	2008-07-24	Pluies abondantes les 22 et 23 juillet 2008	33				252 382	248 751	501 133
2008-07-24G	2008-10-31	Pluies abondantes du 24 juillet 2008	0				0	8 109	8 109
2008-07-31G	2008-07-31	Pluies abon survenues entre le 31 juillet et le 3 août 2008	161				1 481 126	1 526 495	3 007 621
2008-07-31M	2008-07-31	Erosion de berge, route 195 à Matane	2				37 149	0	37 149
2008-08-01M	2008-10-02	Mouv. sol, rang St-Nicolas, Saint-Ferréol-des-Neiges	3				34 819	91 043	125 862
2008-08-03G	2009-02-11	Fuite d'ammoniac survenue les 3 et 4 août 2008, dans la municipalité d'Upton	2					11 261	11 261
2008-08-03M	2008-08-20	Glissement de terrain, rue de l'Église à Pohénégamook	2				56 484	721	57 204
2008-08-04M	2008-09-22	Érosion de berge, route Beaulieu à Carleton-sur-Mer	2				47 102	49 381	96 484
2008-08-05G	2008-08-08	Pluies abondantes survenues les 5 et 6 août 2008	27				230 443	202 283	432 725
2008-08-07M	2008-08-20	Glissement de terrain, route 348 à Saint-Didace	1				28 487	41 171	69 658
2008-08-12M	2008-09-22	Gliss. blocs rocheux, rue de la Montagne, Carleton-sur-Mer	1				5 712	44 288	50 000
2008-08-18M	2008-09-22	Glissement de terrain, rte 341 à L'Épiphanie	1				106 500	2 575	109 075
2008-09-22M	2008-09-22	Glissement de terrain, rte 341 à L'Épiphanie	1				100 503	2 575	103 078
2008-10-01G	2008-10-31	Glissement de terrain, rang de la Rivière Sud-Ouest, Maskinongé	3				0	154 379	154 379
2008-10-17M	2008-10-17	Mouv. sol, rue St-Jean-Baptiste et rue Morin, Baie-St-Paul	2				0	0	0
2008-10-21M	2008-12-12	Mouv. sol, rue Laval, Saguenay	0				0	161 887	161 887
2008-10-28G	2008-10-31	Pluies abondantes du 28 octobre 2008	7				39 550	147 073	186 623
2008-10-29G	2009-02-11	Vents violents survenus les 28 et 29 octobre 2008, municipalités du Québec	3					11 373	11 373
2008-10-31M	2008-10-31	Mouvement de sol, rue Laval, Saguenay	1				80 000	4 315	84 315
2008-12-01G	2009-03-09	Travaux de bris de couvert de glace mois de décembre 2008, Armagh	21					289 010	289 010
2008-12-09G	2009-02-11	Inondations survenues entre les 9 et 14 décembre 2008, municipalités du Qc	1					336	336
2008-12-22G	2009-01-23	Inondations du 22 décembre 2008, mun Québec	24				22 240	372 658	394 898
2008-12-28G	2009-03-09	Inondations survenues entre les 28 et 31 décembre 2008, mun Québec	3					118	118
2009-02-12G	2009-03-30	Inondations survenues les 12 et 13 février 2009, mun du Québec	0					0	0
2009-02-18M	2009-04-08	Mouv. sol, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François	3					0	0
2009-02-23M	2009-04-08	Mouv. de sol, rang des Éboulements-Centre, rue Félix-Antoine-Savard et chemin de l'Anse, Éboulements	4					0	0
2009-02-27G	2009-04-06	Inondations survenues les 27 et 28 février 2009, ville de Québec	8					35 396	35 396
2009-04-03G	2009-04-06	Inondations survenues entre le 3 et le 6 avril 2009, mun du Québec	157					729 775	729 775
2009-04-04G	2009-05-20	Mouv. de sol, rang Castle-D'Autray, Saint-Félix-de-Valois, entre le 4 et le 8 avril 2009	1					1 861	1 861
2009-04-04S	2009-12-02	Mouv. de sol, rang Castle-D'Autray, Saint-Félix-de-Valois	1					46 503	46 503
2009-04-08M	2009-05-06	Mouv. de sol, route 138, Longue-Rive	3					51 510	51 510
2009-04-26M	2009-04-02	Mouv. de sol, chemin Saint-Thomas Sud, l'Anse-Saint-Jean	2					43 421	43 421
2009-04-27M	2009-05-20	Mouv. de sol, rue du Patrimoine, Cacouna	3					3 228	3 228
2009-04-28M	2009-05-20	Mouv. de sol, 1 ^{re} Avenue, L'Anse-Saint-Jean	1					0	0
2009-05-01G	2010-01-20	Glissement de terrain survenu en mai 2009, Mun. de la Pêche	1					0	0
2009-05-02G	2009-07-09	Inondations le 2 et le 29 mai 2009, dans des municipalités du Québec	13					97 282	97 282
2009-05-10G	2009-06-11	Inondation le 10 mai 2009, dans la municipalité de Longue-Rive.	4					3 315	3 315
2009-05-28G	2009-07-09	Pluies abondantes du 28 et le 29 mai 2009, municipalités du Québec	2					90 669	90 669
2009-05-29M	2009-07-09	Mouv. de sol, chemin Beauséjour, Crabtree	2					40 605	40 605
2009-06-02S	2009-12-02	Mouv. de sol, boulevard Cap-des-Rosiers, Gaspé	0					0	0

**Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2010-2011
Renseignements particuliers requis par le 2e groupe d'Opposition**

942

Titre et Programme: Sécurité civile et Sécurité incendie - 01.05

QUESTION 80 : La liste des programmes d'aide pour la sécurité civile et, pour chaque programme, le nombre de réclamations demandées, les montants versés depuis le début du programme, le budget et les effectifs et les montants versés depuis le 1^{er} avril 2006 à aujourd'hui.

NUM. DE L'ARRÊTÉ	DATE DE L'ARRÊTÉ	PROGRAMMES	NOMBRE DES RÉCLAMATIONS REÇUES	MONTANTS VERSÉS (\$) JUSQU' AU 1 ^{er} AVRIL 2010					DEPUIS LE DÉBUT DU PROGRAMME
				2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
2009-06-04M	2009-07-09	Mouv. de sol, rue des Hérons, Notre-Dame-du-Mont-Carmel	1					21 968	21 968
2009-06-16G	2009-08-28	Glissement de terrain survenu le 16 juin 2009, L'Assomption	1					0	0
2009-06-17G	2009-08-28	Inondations survenues le 17 juin 2009, municipalités du Québec	1					0	0
2009-07-01G	2009-07-09	Pluies abondantes du 1 ^{er} juillet 2009, municipalités du Québec	58					406 670	406 670
2009-07-11G	2009-08-28	Orages et vents violents survenus le 11 juillet 2009, mun. du Québec	7					44 698	44 698
2009-07-13G	2009-09-17	Pluies abondantes du 3 et 14 juillet 2009, Saint-Adrien-d'Irlande	1					325	325
2009-07-15M	2009-08-12	Mouv. de sol, rue du Chalet, Val-Morin	1					0	0
2009-07-19G	2009-09-17	Inondations survenues le 19 juillet 2009, dans la paroisse de La Doré	1					0	0
2009-07-22M	2009-08-12	Mouv. de sol, route 199, Îles-de-la-Madeleine.	0					0	0
2009-07-24G	2009-08-12	Pluies abondantes du 24 au 31 juillet 2009, municipalités du Québec	7					69 895	69 895
2009-08-04G	2009-08-07	Orages et vents violents, 4 août 2009	3					2 671	2 671
2009-08-04M	2009-08-28	Mouv. de sol, rue Naples, dans la ville de Mascouche	1					0	0
2009-08-04S	2009-12-02	Mouv. de sol, chemin Sainte-Marie, Mascouche	1					0	0
2009-08-06G	2009-08-28	Inondation survenue les 6 et le 8 août 2009, municipalités du Québec	0					0	0
2009-08-11G	2009-08-12	Vents violents survenus le 11 août 2009, ville de Lac-Brome	1					53 178	53 178
2009-08-14G	2009-09-17	Vents violents du 14 août 2009, municipalité de Saint-Stanislas	0					0	0
2009-08-18M	2009-09-17	Mouv. sol, rue Dagenais, dans la municipalité de Saint-Paul	1					44 000	44 000
2009-08-21G	2009-08-28	Pluies abondantes survenues les 21 et 22 août 2009, mun. du Québec	15					156 787	156 787
2009-09-04G	2009-12-03	Pluies abondantes survenues le 4 septembre 2009, Saint-Calixte	1					0	0
2009-10-06M	2009-11-04	Mouv. Sol, rang du Haut-de-la-Rivière Sud, Saint-Césaire	0					0	0
2009-10-14G	2009-10-26	Fuite de Benzène survenue le 14 octobre 2009, Québec	42					1 430	1 430
2009-10-30G	2009-11-04	Mouv. sol le 30 juin 2009, rte de Pointe-Platon, Sainte-Croix	1					0	0
2009-12-03G	2009-12-10	Inondations survenues le 3 décembre 2009, mun. du Québec	2					100 000	100 000
2010-01-03G	2010-02-23	Inondations survenues le 3 janvier 2010, dans la ville de Château-Richer	4					0	0
2010-01-25G	2010-01-27	Inondations survenues les 25 et 26 janvier 2010, mun du Québec	12					9 407	9 407
772-2007	2007-09-12	Risque d'éboulements rocheux, St-Maxime-du-Mont-Louis	2			33 400	30 997	0	64 397
992-2005	2005-10-26	Risque de coulée argileuse ville de Nicolet	1	1 345 000	468 990	0	41 779	0	1 855 769
			8 271	10 745 687	8 723 087	16 832 769	21 976 235	14 669 941	106 081 707
1996-07-19A	1998-05-13	Pluies diluviennes du Saguenay		207 602	17 122	10 000	17 850	0	139 100 973
1998-01-05A	1998-01-11	Tempête de verglas du 5 janvier au 9 janvier 1998 *		0	828 079	0	0	377 640	256 800 722
		TOTAUX		10 953 289	9 568 288	16 842 769	21 994 085	15 047 581	501 983 402

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

118. Liste de tous les contrats, subventions ou autres montants octroyés par le ministère à l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) pour les périodes 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2^E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

QUESTION 118 : Liste de tous les contrats, subventions ou autres montants octroyés par le ministère à l'Association des directeurs de police (ADPQ) pour les périodes 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Activité/Année	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Accès Alcool	128 123 \$	130 700 \$	113 500 \$	136 500 \$
Accès Tabac	45 000 \$	45 000 \$	46 000 \$	47 000 \$
Autres	25 000 \$	35 000 \$	30 000 \$	20 000 \$
Total	198 123 \$	210 700 \$	189 500 \$	203 500 \$